Supplément Radio-Télévision

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE – N° 14273 – 6 F – DIMANCHE 16 - LUNDI 17 DÉCEMBRE 1990 – FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY - DIRECTEUR : ANDRÉ FONTAINE

Le sommet de Rome

Les Douze accordent une aide d'urgence à l'URSS et à l'Europe de l'Est

Le conseil européen de Rome s'est achevé samedi 15 décembre en fin de matinée avant l'inauguration officielle des conférences intergouvernementales sur l'union politique et l'union économique et monétaire. Vendredi, les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze avaient décidé d'accorder à l'URSS une aide alimentraire d'urgence d'environ 5 milliards de francs. La Communauté aidera également les autres pays d'Europe centrale.

ROME

de notre envoyée spéciale

La principale nouveauté du sommet de Rome, c'est la grande amabilité du nouveau premier ministre britannique.

Finies les interventions intempestives de Mme Thatcher, sa façon de se poser, quoi qu'elle ait dû céder ou admettre, en opposante farouche et obstinée dans le cénacle des Douze. M. John Major donne résolument dans la bonne volonté et la gentillesse.

Les entretiens qu'il a eus vendredi avec plusieurs chefs de délégation, dont M. Mitterrand, ont tous été qualifiés d'« *amicaux* ».

Le message qu'il a apporté à Rome, c'est que «*beaucoup de Britanniques de sa génération et des générations suivantes ont une idée très positive de l'Europe*», qu'ils entendent œuvrer à sa construction «*avec enthousiasme*», «*être partie prenante à cette grande entreprise*» et que la politique du gouvernement de Londres a pour objectifs «*le libéralisme en économie, la démocratie en politique, l'évolution en matière institutionnelle et la coopération en politique étrangère*».

CLAIRE TRÉAN

Lire la suite et l'article de PHILIPPE LEMAITRE page 3

Insoluble « querelle du siège »

QUI saurait réussir là où M. Giulio Andreotti a échoué? Le compromis qu'il avait été chargé d'élaborer sur le siège du Parlement européen, et qu'on attendait pour ce sommet de Rome, s'est révélé introuvable. Et pourtant, s'il y en avait un qui pouvait mener à terme cette mission impossible, c'était bien ce vieux renard de la politique, habile manœuvrier de la démocratie-chrétienne. Le président du conseil italien a dû en fin de compte renoncer.

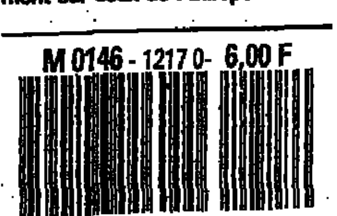
M. Andreotti devait à l'origine rendre son arbitrage lors du conseil européen d'octobre. Faute de solution, il demanda un temps de réflexion supplémentaire et refit le tour des capitales, en déballant le lourd panier qu'il portait sur le bras. Agence pour l'environnement, office des marques, Parlement européen, Eurofed – la future banque centrale, – fondation pour la formation... La «querelle du siège» ne se pose pas seulement pour le Parlement. Toutes les institutions en quête d'une métropole où s'installer font l'objet d'un vaste marchandage.

«Qui veut quoi?» ; «Qui laisse quoi à qui, en échange de quoi?» ; «Je te donne ça, tu m'offres ça». De ce petit jeu, les Etats membres ne sortent pas grandis. Et surtout pas la France, qui, pour voir confirmer Strasbourg dans son rôle de capitale parlementaire, a mis son veto à l'attribution de tous les sièges : Paris n'acceptera aucune décision aussi longtemps que la capitale alsacienne n'aura reçu une absolution unanime. Sachant que Bruxelles ne cédera pas non plus – M. Wilfried Martens, le premier ministre, a prévenu qu'il n'hésiterait pas à faire jouer son droit de veto contre Strasbourg, – on ne voit guère de solution.

DANS cette affaire qui confine au grotesque, les principaux intéressés n'ont pas voix au chapitre. Les parlementaires européens multiplient les rapports, les résolutions. Pure perte de temps. La majorité d'entre eux souhaitent que toutes les institutions soient rassemblées géographiquement, ce qui revient à installer le Parlement auprès de la Commission, soit dans la capitale belge. Un seul élu français a osé se prononcer publiquement pour Bruxelles, mais la plupart de ses compatriotes n'en pensent évidemment pas moins. Peu importe. Car c'est aux seuls gouvernements qu'il revient, à l'unanimité, de décider.

QUE font donc nos amis de l'Ouest pour nous aider dans le domaine de la formation professionnelle? se demandent les voisins de l'Est. En mai dernier, les ministres des affaires étrangères des Douze avaient donné leur feu vert à la création d'une fondation pour la formation des cadres en Europe de l'Est. Depuis, celle-ci n'a rien vu venir. La raison en est simple : une telle fondation ne sait où élire domicile. Il était prévu que ce soit à Berlin, mais puisque la situation est bloquée, les 5 millions d'écus (35 millions de francs) affectés à la mise en œuvre du projet sont allés ailleurs. Les nouvelles démocraties prennent, paraît-il, la Communauté pour un modèle. Mais, en l'occurrence, les Douze se comportent surtout en chiffonniers pour qui les intérêts nationaux priment sur ceux de l'Europe.

M 0146 - 1217 0- 6,00 F



Plusieurs morts et plus de cent blessés à Fès

Au Maroc, la grève générale a dégénéré en émeutes

Alors que deux syndicats avaient appelé, le 14 décembre, à une «grève générale», des émeutes ont éclaté dans plusieurs villes du Maroc et notamment à Fès. Selon l'agence de presse officielle MAP, les affrontements auraient fait au moins 2 morts et 127 blessés.

Les forces de sécurité ont fait usage des gaz lacrymogènes et ont tiré en guise d'avertissement pour disperser des manifestants à Fès, rapporte l'agence MAP qui indique que les émeutiers étaient armés de chaînes, de barres de fer et de couteaux. Ils ont saccagé six usines, trois banques, des dizaines de magasins, des bâtiments publics, deux hôtels ainsi que plusieurs dizaines d'autobus et de voitures, ajoute MAP. D'après l'agence, un membre des forces de sécurité a été tué à l'arme blanche et un jeune manifestant est mort piétiné. 110 «*pillards*» ont été arrêtés.

Selon l'Union générale des travailleurs marocains (UGTM) qui avait lancé le mot d'ordre de grève, les manifestations auraient fait plus de 20 morts et des dizaines de blessés.

Lire page 5 les articles de JACQUES DE BARRIN et de JEAN-PIERRE PÉRONCEL-HUGOZ



M. Bush irrité par les atermoiements irakiens

M. Saddam Hussein refusant les dates du dialogue, le président américain durcit sa position

WASHINGTON

de notre correspondant

M. Bush regrette-t-il l'offre de dialogue qu'il a lancée il y a quinze jours à l'Irak? Le président et ses aides n'ont cessé, depuis, de durcir le ton, et de manifester leur impatience en engageant une bataille inattendue sur la date de la visite de M. James Baker à Bagdad, au risque de la remettre en cause. L'enjeu de cette curieuse bataille semble clair : il s'agit de faire comprendre à M. Saddam Hussein qu'il a l'épée dans les reins, que l'Amérique s'impatiente et qu'il doit perdre tout espoir de faire traîner les choses indéfiniment.

Mais la manière dont elle a été engagée laisse perplexe, M. Bush donnant l'impression de vouloir corriger une erreur initiale, sinon d'avoir changé d'avis. Lorsqu'il avait annoncé, le 30 novembre, et à la surprise générale, son intention de recevoir à Washington le ministre irakien des affaires étrangères et d'envoyer à Bagdad son secrétaire d'Etat, M. Bush avait fixé lui-même les «règles du jeu» : M. Saddam Hussein était prié de recevoir M. Baker «*à une date mutuellement convenable, entre le 15 décembre et le 15 janvier*», qui correspond à la limite fixée par le Conseil de sécurité pour que l'Irak se plie à ses résolutions. Bagdad proposa le 17 décembre pour la visite de M. Tarek Aziz à Washington, et, comme on pouvait s'y attendre, une date aussi éloignée que possible pour la venue de M. Baker en Irak : le 12 janvier.

JAN KRAUZE

Lire la suite page 5

Récession aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne

Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne enregistrent une forte chute de leur activité. Aux Etats-Unis, la production industrielle a baissé de 1,7 % en novembre par rapport à octobre. Il s'agit de la troisième baisse mensuelle consécutive et du recul le plus important enregistré depuis la récession de 1982. En Grande-Bretagne, si les prix ont baissé en novembre (de 0,2 % par rapport à octobre, comme en France), la production industrielle a diminué de 1,5 % en un an.

POINT DE VUE

A quoi sert un parlementaire ?

Après la publication, dans le Monde du 11 décembre, du manifeste de douze députés socialistes appelant à un renouveau de la démocratie, M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale et ancien secrétaire aux études du PS, propose des réponses aux questions soulevées par ses collègues.

par Dominique Strauss-Kahn

Depuis quelques semaines, quelques mois peut-être, la vie politique française semble à la dérive. Une succession d'«affaires» a terni l'image des parlementaires, voire de la démocratie ; l'action politique n'intéresse plus ; partout dans le pays monte la colère.

Pourtant les époques sont rares qui ont une telle soif de choix politiques. Loin de réagir, le monde politique s'autodéfend et alternativement s'épuise en querelles internes. A droite comme à gauche, on n'entend plus qu'un seul mot qui tient lieu de projet : la rénovation.

Sous cette terne lassitude couve la révolte. Il y a peu de jours, une poignée de députés socialistes ont crié leur refus d'une vie politique qui s'enlise et d'une démocratie qui s'affaiblit. Les maux qu'ils décrivent, tous les élus les ressentent avec la même intensité. Tous auraient pu signer. Ce cri est le nôtre. Mais un cri n'est jamais une réponse.

Il faut défricher les sentiers d'une volonté nouvelle et d'abord répondre à une question qui est au cœur d'une démocratie représentative : à quoi sert un parlementaire ? La Ve République a voulu cantonner le Parlement dans un rôle mineur, elle y est parvenue. La liste est longue, fastidieuse et connue qui énonce les éléments de cette infantilisation. Le principal est, bien entendu, l'existence d'une fonction de premier ministre responsable devant une Assemblée et surtout une majorité qu'il peut contraindre à loisir puisqu'elle n'a pratiquement d'autre choix que de se soumettre ou de se saborder. C'est la dissuasion à l'envers. Ne disposant que de l'arme atomique qu'est la censure, toute riposte graduée lui est interdite.

Certes, le régime ne se veut pas parlementaire. Il paraît que ce système correspondrait mal au génie de notre peuple. Soit.

Lire la suite page 7

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 7 DH; Tunisie, 700 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 22 SCH.; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 8 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 12 KRD; Espagne, 175 PTA; G.-B., 70 p.; Grèce, 180 DR; Irlande, 90 p.; Italie, 2 000 L; Luxembourg, 40 FL; Norvège, 13 KRN; Pays-Bas, 2,50 FL; Portugal, 150 ESC; Sénégal 375 F CFA; Suède, 14 KRS; Suisse, 1,80 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Beuve-Méry ».
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. André Fontaine, gérant.

Imprimerie
du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux
et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde
Edité par la SARL *le Monde*
Gérant : **André Fontaine,**
directeur de la publication
Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
Directeur de la rédaction :
Daniel Vernet
Administrateurs délégués :
Antoine Griset, Nelly Pierret
Rédacteurs en chef :
Bruno Frappat,
Jacques Amalric,
Jean-Marie Colombani,
Philippe Herreman,
Robert Solé

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

DATES

Il y a vingt ans

Les émeutes de la Baltique

LE samedi 12 décembre 1970 à 20 heures, le journal de la télévision polonaise s'ouvre sur un communiqué du conseil des ministres annonçant le *« changement des prix de détail d'un ensemble de produits »*. Ce laconisme ne présage rien de bon, comme le confirme la presse du lendemain. La plupart des produits de base sont touchés par des hausses de 10 % à 36 % : de la viande (18 %) aux textiles, en passant par la farine (17 %), les laitages, les chaussures, jusqu'au dentifrice le plus courant.

Pour faire passer la pilule, les prix baissent sur quelques biens durables, considérés comme des produits de luxe (téléviseurs, réfrigérateurs et machines à laver) et sur les articles invendables qui encombrent les rayons des magasins. Pour les ménages polonais, qui consacrent la moitié de leur budget aux dépenses alimentaires, c'est une véritable saignée qui s'annonce. Circonstance aggravante, la hausse intervient peu avant les fêtes de Noël.

Préparée dans le plus grand secret, elle consacre l'échec du modèle économique de Gomulka, l'homme providentiel de l'« octobre polonais » de 1956 : industrialisation à outrance, lutte sournoise de l'Etat-parti contre l'agriculture privée, consommation sacrifiée et quasi-stagnation du niveau de vie...

Un peu partout, en Pologne, la colère le dispute à la consternation. Le lundi 14 décembre vers 6 heures, à Gdansk, aux ateliers de mécanique S-3 et S-4 des chantiers navals Lénine, des discussions animées lancées dans les vestiaires se prolongent par petits groupes dans les halles, mais les machines restent à l'arrêt.

Le jour se lève, gris et glauque, un vrai jour de décembre sur la Baltique. Par grappes, les ouvriers convergent vers le siège de la direction des chantiers. Les ateliers cessent le travail l'un après l'autre. Il est 9 h 30, et devant la direction ils sont maintenant 3 000, des ouvriers surtout, en combinaison et casque, mais aussi des « cols blancs ». Le directeur, Zaczek, engage le dialogue. Que veulent-ils au juste ? Le retrait des hausses de prix, plus d'équité dans l'octroi des primes et aussi la démission de l'équipe dirigeante, les Gomulka, Cyrankiewicz, Moczar et autres. Zaczek se déclare incompétent, et, vers 11 heures, un millier d'ouvriers quittent en cortège le chantier Lénine. Ils marchent sur le comité de voïvodie du Parti communiste, le POUP, en chantant l'*Internationale* et des chants patriotiques. Arrivés devant le bâtiment, ils réclament en vain le premier secrétaire, absent de Gdansk. Quelques manifestants demandent une sonorisation *« pour pouvoir discuter »*. Une camionnette de la municipalité finit par apparaître, équipée d'un mégaphone. Maîtres du véhicule, les ouvriers se succèdent au micro, libres enfin de s'exprimer. Puis le cortège s'ébranle lentement vers les chantiers, précédé des appels nasillards du mégaphone. Le brouillard donne à la scène une touche irréelle.

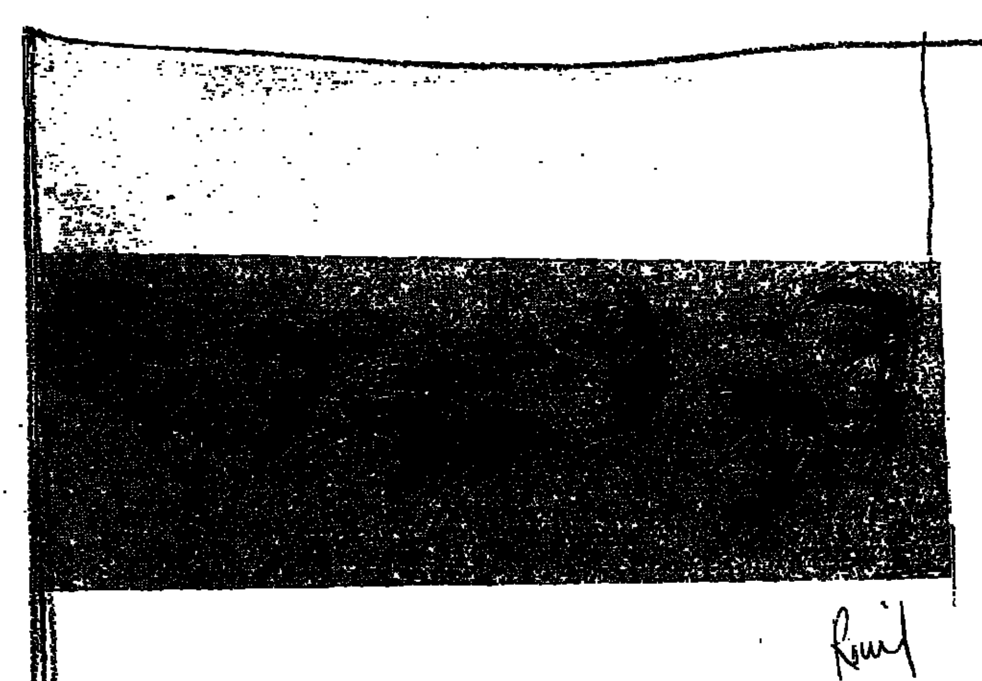
Chasse à l'homme

Grossi de renforts ouvriers, mais sans être parvenu à rallier à sa cause les étudiants, le cortège – de 5 000 à 10 000 manifestants – se dirige à nouveau vers le comité de voïvodie. C'est peu après 17 heures qu'un détachement des unités anti-émeutes de la milice, les Zomo, donne le premier assaut : armés de boucliers et de longues matraques, ils ressemblent, selon un témoin, à des chevaliers du Moyen Age, dans la lumière blafarde des lampadaires. Les manifestants ont vite appris à riposter en renvoyant les grenades lacrymogènes, en visant les jambes des miliciens. Des feux sont allumés avec des journaux et des sapins de Noël du marché voisin, des kiosques sont en flammes, un véhicule de pompiers est incendié. Pierres et bouteilles volent. Les Zomo battent en retraite, et l'insolente fourgonnette continue de conduire le convoi de manifestants. Les hôpitaux accueillent leurs premiers blessés. Dans les rues alentour, des scènes de pillage permettront à la télévision de discréditer les ouvriers.

Les policiers finissent, néanmoins, par prendre le dessus. Commence alors une chasse à l'homme qui se prolongera une bonne partie de la nuit. La milice arrête, sans distinction, émeutiers et passants, qui subiront le supplice de « la haie d'honneur », le passage entre deux rangées de miliciens armés de matraques. Les « meneurs » supposés des émeutes sont arrêtés à leur domicile.

Totalement isolée du monde après cette journée historique, Gdansk s'installe dans un calme trompeur. Le téléphone, les liaisons routières et ferroviaires ont été coupés. En dehors du pouvoir, personne, même dans le reste de la Pologne, ne sait ce qui se passe à Gdansk.

Le matin du 15 décembre, la grève s'étend à d'autres entreprises de la ville et au port de Gdynia, à une vingtaine de kilomètres au nord. Aux chantiers Lénine, il est à peine 7 heures lorsque les ouvriers décident d'aller délivrer leurs camarades emprisonnés. Suivant les consignes lancées la veille, ils portent tous la combinaison, le casque et les gants, se sont munis qui d'une barre de fer, qui d'un marteau, qui d'un autre outil ou d'une provision de boulons. L'immense cortège marche maintenant sur le siège de la milice tout proche, où ils pensent que leurs camarades sont détenus. Une seconde journée de violence commence.



A Varsovie, Gomulka s'est ressaisi et, se méfiant de son bureau politique, a convoqué un groupe de fidèles, hauts responsables de l'appareil du pouvoir, qui endossent la décision de proclamer l'état d'exception dans la zone des troubles. Un couvre-feu est décrété ; la police et l'armée sont autorisées à faire usage des armes à feu.

A Gdansk, la situation devient quasiment insurrectionnelle. Il n'est pas encore 9 heures et les manifestants sont déjà plus de 10 000, sans cesse renforcés par de nouveaux arrivants, surexcités par les charges de la milice et indignés à la vue des premières victimes dans leurs rangs. Des miliciens sont bastonnés. Un officier abat d'un coup de pistolet un soudeur de dix-neuf ans des chantiers Lénine. Il est aussitôt lynché par la foule furieuse. Des armes confisquées aux policiers circulent de main en main. Des véhicules de la milice flambent çà et là. Une épaisse colonne de fumée noire s'élève au-dessus de la gare. Le vrombissement des hélicoptères, qui surveillent en permanence les lieux, se mêle au claquement des fusils lance-grenades, au crépitement des flammes, aux cris des blessés, dans un mélange glacé de fumée et de gaz lacrymogène.

Un groupe d'ouvriers réussit à forcer la porte d'entrée du comité de voïvodie du parti, et les manifestants investissent les étages, défenestrant mobilier, tapis, téléviseurs et dossiers. Les portraits de Gomulka et de Lénine sont conspués par la foule avant de s'écraser sur le trottoir, sous les acclamations, tandis que les flammes commencent à lécher les murs du bâtiment. Pendant plusieurs heures, la lourde silhouette est la proie des flammes. Un symbole. Les combats se poursuivent jusqu'au soir. Au chantier Lénine s'organise la grève sur le tas. Le bilan officiel des affrontements est de 5 morts et 33 blessés.

Le numéro deux du régime, Kliszko, qui dirige l'état-major de crise sur place, harangue les responsables locaux du parti et de l'administration : *« Nous avons affaire à une contre-révolution (...) qu'il faut mater par la force. Même s'il faut que périssent trois cents ouvriers, la rébellion sera écrasée. »*

Plus inquiétant pour le pouvoir, le mouvement a commencé à s'étendre hors de la conurbation Gdansk-Gdynia et touche la ville d'Elblag, à une soixantaine de kilomètres au sud-est de Gdansk, où les ouvriers d'une usine se mettent en grève et où le siège du parti est également attaqué. Pendant la nuit, les chantiers Lénine sont cernés par les blindés et, sous la menace de l'assaut, le comité de grève décide, pendant la nuit, de mettre fin au mouvement : les ouvriers quittent le chantier au matin du 17 décembre. Une scène dont se souvient Anna Walentynowicz : *« Nous sortions du chantier la tête baissée. Nous avions l'impression que nous partions en captivité. »*

A ce moment même, à Gdynia, un drame se joue : les ouvriers, venus par milliers reprendre le travail aux chantiers navals Commune de Paris, sont accueillis par des salves d'armes automatiques. Une foule en colère envahit la ville, où les affrontements se poursuivent, meurtriers, jusqu'au soir, lorsque les forces de l'ordre reprennent le contrôle de la situation. Le bilan officiel est de dix-sept morts.

« Eléments aventuristes et hooligans »

A quelques centaines de kilomètres à l'ouest, la troisième ville côtière de la Pologne, Szczecin, est, elle aussi, gagnée par la fièvre. Le même scénario qu'à Gdansk et à Gdynia se répète : déçus de n'être pas écoutés, 2 000 à 3 000 grévistes marchent jeudi matin 17 décembre sur le comité de voïvodie du parti. Les mêmes scènes d'émeute se prolongent toute la journée : mise à sac du siège du parti, intervention des blindés, gaz lacrymogènes et fusillades meurtrières. Le couvre-feu livre la ville aux policiers, qui continuent rafles et arrestations.

La gravité des événements est maintenant connue en Pologne. Rompant le silence officiel, la presse du 17 décembre a publié un bref communiqué illustré de la photographie d'un magasin saccagé : *« Des éléments aventuristes et des hooligans qui n'ont rien à voir avec la classe ouvrière ont dévasté et incendié des bâtiments publics et pillé quelques dizaines de magasins. »* Habitués à lire entre les lignes, les Polonais comprennent qu'un drame s'est produit.

A Szczecin, pendant la nuit, les blindés prennent position à tous les points stratégiques de la ville, qui, après Gdansk puis Gdynia, est en train de devenir le foyer de la révolte. Le chantier Warski est assiégé par les chars, et, devant ce rapport de forces inégal, on se résigne à la grève sur le tas. Un calme apparent se rétablit après 18 heures, l'heure du couvre-feu. Le bilan officiel de ces deux journées s'élève, pour la seule ville de Szczecin, à 16 morts et plus de 200 blessés.

Gdansk et Gdynia sont pratiquement des villes mortes, quadrillées par l'armée et la police. A Elblag, en revanche, les troubles se poursuivent pour la troisième journée consécutive. Vers 15 heures, l'armée investit la ville. Les forces de l'ordre tirent sur la foule, faisant, toujours selon les sources officielles, un mort et trois blessés. Des grèves éclatent également à Varsovie. Une centaine d'entreprises sont maintenant en grève dans le pays. Des manifestations de rue ont lieu à Cracovie, jusque-là calme, et à Walbrzych. A Slupsk, le centre de formation de la milice est dévasté par un incendie.

Gomulka s'en va

Il devient clair que la répression, même si elle parvient à écraser – dans le sang – la protestation ouvrière, ne suffit pas à prévenir la contagion. Moscou s'inquiète et le fait savoir par une lettre au bureau politique polonais : non seulement les camarades soviétiques désavouent Gomulka en condamnant la politique répressive suivie depuis le début, mais ils se préoccupent ouvertement des risques pour la stabilité de la Pologne. Ce double blâme indique aux rivaux du premier secrétaire – Gierek, au premier chef, – que Gomulka n'a plus la faveur du Kremlin et que c'est l'heure de la curée.

Malade, nerveusement épuisé par le cours des événements, Gomulka n'a plus l'énergie de lutter ; ses médecins décident de l'hospitaliser. C'est donc en son absence qu'en début d'après-midi, le samed 19 décembre, s'ouvre la première réunion du bureau politique depuis le début des événements, qui décide, à l'issue de sept heures de délibérations, de convoquer dès le lendemain un plénum extraordinaire du comité central et de confier la direction du parti à Gierek. Dans le pays, qui ignore tout de ces manœuvres de coulisse, le calme est revenu, mais c'est un calme précaire, instable. La tension reste forte à Gdansk, Gdynia, Elblag, où les ouvriers n'ont pas repris le travail. A Szczecin, la grève sur le tas s'étend le samedi matin à la plupart des grandes entreprises de la région. La situation peut s'embraser à tout moment.

Dimanche 20 décembre, Gomulka, depuis la clinique du gouvernement, signe sa demande de démission. A 16 heures s'ouvre le septième plénum du comité central, qui *« accepte »* la *« démission pour cause de maladie grave »* de son premier secrétaire et élit la nouvelle direction. Les plus proches collaborateurs de Gomulka en sont écartés.

Porté au pouvoir par les émeutes de Poznan, en 1956, Gomulka doit sa chute à un autre soulèvement populaire. Le bilan officiel, probablement minoré, fait état de 45 morts – dont 42 civils, – de 1 165 blessés – dont la moitié de civils, – de 220 magasins pillés, d'une centaine de véhicules détruits et près de 3 000 arrestations.

Bien que Gierek se garde de prendre le moindre engagement de revenir sur les hausses de prix, l'annonce du changement à la tête du pouvoir fait aussitôt retomber la tension. A Szczecin, le mouvement de grève s'éteint rapidement, mais le feu continue de couver sous la cendre : un mois plus tard, le 22 janvier, une nouvelle grève éclate au chantier Warski, à laquelle le premier secrétaire ne parvient à mettre fin qu'en venant sur place dialoguer avec les ouvriers. Il faudra cependant un dernier embrasement – de l'industrie textile de Lodz, cette fois-ci – pour qu'enfin le pouvoir accepte d'annuler, le 15 février 1971, la hausse des prix alimentaires qui a été à l'origine des émeutes.

STÉPHANE MEYLAC

Au conseil européen de Rome : faute de consensus

Le débat sur l'union politique manque d'orientation précise

La conférence intergouvernementale sur l'union politique, qui s'ouvre ce samedi 15 novembre en même temps que celle sur l'union économique et monétaire, *«sera ouverte, donc trop ouverte»* a estimé M. Jacques Delors, le président de la Commission européenne. De fait, au cours du débat de la veille, les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze, n'ont pas réussi à rapprocher leurs points de vue sur les thèmes les plus controversés et en particulier sur le rôle à accorder au conseil européen.

ROME

de notre envoyé spécial

La réflexion sur l'exécutif communautaire dans une union aux compétences élargies ne fait certes que commencer mais, vendredi, elle n'a pas donné l'impression d'un tant soit peu progresser. Sur ce point central, qui concentre les arrière-pensées des uns et des autres, la conférence intergouvernementale devait donc tenir ses travaux sans orientation précise. Cependant, sauf surprise, le rapport des forces sera plutôt favorable à ceux qui, à l'image des Français et des Allemands, considèrent qu'il faut confier une place de choix au conseil européen, en particulier en matière de politique étrangère et de sécurité.

C'est par souci d'efficacité mais aussi de légitimité démocratique qu'il convient d'accorder un rôle central au conseil européen, souligne t-on du côté français. L'efficacité ? *« Notre souci est d'aller ensemble, notamment en matière de politique étrangère, aussi loin que possible et en partant de la réalité d'aujourd'hui. Comme nous ne croyons pas pensable, au cours des années qui viennent, de déléguer à un organisme supranational des pouvoirs qui appartiennent actuellement aux chefs d'Etat et de gouvernement, il nous est apparu nécessaire de nous appuyer sur l'institution qui prend déjà toutes les grandes décisions, à savoir le conseil européen »*, a expliqué Mme Elisabeth Guigou, ministre français chargé des affaires européennes. Il est important, a-t-elle encore indiqué, d'avoir une unité de décision *« dans les domaines de demain qui sont les domaines vitaux de la politique étrangère et de la défense»*.

La légitimité démocratique ? Le conseil européen est composé de personnalités qui sont élues au suffrage universel. Lui accorder le droit de prendre les principales décisions apparaît comme le meilleur moyen de faire accepter par les opinions publiques les avancées européennes, a fait valoir M. François Mitterrand.

Les Français expliquent encore qu'ils ne cherchent aucunement à remettre en cause l'équilibre institutionnel actuel, qu'ils n'ont pas l'intention d'affaiblir la Commission. *« Les malentendus se dissiperont car c'est un débat entre des gens qui veulent tous avancer »*, a conclu Mme Guigou, ajoutant que ces différends ne devaient pas faire oublier les nombreux sujets sur lesquels, au moins pour l'orientation générale, les Douze étaient d'accord : l'élargissement des compétences de la Communauté ainsi que des domaines où les décisions pourront être prises à la majorité qualifiée et non plus à l'unanimité, l'accroissement des pouvoirs de chacune des institutions et notamment de ceux de la Commission qui se verrait reconnaître un droit d'initiative – partagé avec le Conseil voire avec le Parlement – en matière de politique étrangère et de sécurité.

Réticences néerlandaises

Ces acquis, pour être bien réels, ne suffisent pas à convaincre les Néerlandais. M. Ruud Lubbers, dans une lettre adressée au président Andreotti, émet de *«sérieux doutes»* quant au projet franco-allemand de donner un rôle prééminent au conseil européen. M. Delors partage cette méfiance et répète qu'en altérant l'équilibre institutionnel actuel, on ferait faire à la Communauté un pas en arrière. Constatant de nombreux *« non-dits »* dans ce débat, il avoue redouter les arrière-pensées de l'administration française, selon lui traditionnellement réticente à l'égard des institutions communautaires. Pourtant, M. Delors s'affirme partisan d'un rôle éminent pour le conseil européen en matière de politique étrangère et de sécurité. Mais il craint apparemment des dérapages. *« Je ne souhaiterais pas que le conseil européen voit ce rôle étendu aux compétences communautaires traditionnelles. Il ne faut pas que toutes les décisions importantes remontent vers lui car les autres institutions en seraient démotivées. »*

L'idée d'installer un secrétariat doté de moyens importants, auprès du conseil européen, déplaît également au président de la Commission, qui redoute là encore de voir étouffer les autres institutions. L'intervention de M. Helmut Kohl à propos de l'union politique est apparue équivoque. Très enthousiaste sur l'évolution en cours, le chancelier a néanmoins expliqué qu'il ne fallait pas fixer de calendrier trop rigide aux travaux de la conférence intergouvernementale, l'essentiel étant que les réformes à venir soient bouclées, ratification comprise, pour juin 1994, date de la prochaine élection du Parlement européen.

Or, l'idée la plus souvent admise est d'achever les discussions à la fin 1991 pour que le nouveau traité puisse entrer en vigueur à compter du 1er janvier 1993. Les Français n'ont vu là ni malice, ni volonté de prolonger les travaux : *« Le chancelier a simplement voulu dire que, dans son esprit, l'été 1994 devait être considéré comme un butoir extrême »*.

Evoquant au cours du dîner l'échec de l'Uruguay Round, les Douze ont constaté que les négociations ne pourraient reprendre utilement que de façon globale, sans isoler le débat agricole, et à la condition que les Etats-Unis se montrent disposés à accepter des résultats équilibrés.

PHILIPPE LÉMAITRE

La visite du président sud-coréen à Moscou

M. Gorbatchev et M. Roh Tae-woo appellent à « l'élimination de la guerre froide » en Asie

MOSCOU

de notre envoyé spécial

La guerre froide a enregistré un nouveau recul vendredi 14 décembre à Moscou. Si elle paraît bel et bien terminée en Europe, la situation est différente dans la péninsule coréenne quarante ans après la tentative d'occupation encouragée par Staline du Sud par le Nord. D'où l'importance de la visite qu'effectue ces jours-ci dans la capitale soviétique le président sud-coréen, M. Roh Tae-woo, qui a signé avec M. Gorbatchev une déclaration commune appelant à *« l'élimination de la guerre froide en Asie »* et à un règlement *« juste et honnête »* de la question coréenne par *« des voies démocratiques et pacifiques »*.

La normalisation soviéto-sud-coréenne n'est pas une surprise. Depuis plusieurs années déjà, les dirigeants soviétiques, déçus et irrités par l'intransigeance et le dogmatisme à tout crin de la Corée du Nord, lorgnent vers Séoul dont ils admirent quasi ouvertement les succès économiques. Dès 1988, une importante délégation de la chambre de commerce soviétique s'était rendue dans la capitale sud-coréenne, officialisant ainsi l'existence d'échanges commerciaux jusqu'alors fort discrets. Puis tout alla très vite : en février dernier, ouverture de consulats dans les deux pays ; en juin, rencontre surprise à San Francisco de MM. Roh et Gorbatchev ; en septembre établissement de relations diplomatiques.

Les motivations de Moscou ne sont pas qu'économiques. Même si on évite de le dire publiquement, il s'agit de convaincre Pyongyang de sortir de son isolement et de prouver au Japon qu'il n'est pas la seule puissance industrielle asiatique à pouvoir participer activement au développement de l'extrême-orient soviétique et qu'il a donc intérêt à ne pas se montrer trop intransigeant sur le sort des Kouriles du nord, archipel annexé par l'URSS au lendemain de la seconde guerre mondiale et dont Tokyo demande le retour sous une forme ou une autre dans le giron national.

Pour ce qui est de l'avenir des relations soviéto-nord-coréennes, on ne semble pas se faire trop d'illusions à Moscou. C'est M. Igor Rogachev, un des vice-ministres des affaires étrangères, qui déclarait jeudi : *« Il y a un accord avec Séoul pour que nos relations n'influencent pas nos liens avec des pays tiers, à commencer par la Corée du Nord avec laquelle nous avons une longue tradition d'amitié. Nous ferons tout notre possible pour garder de bonnes relations avec ce dernier pays. »* Une sorte d'avertissement à Pyongyang.

Plusieurs accords ont été signés à l'occasion de la visite à Moscou de M. Roh. Le plus significatif concerne la protection des investissements sud-coréens en URSS et le transfert hors du pays des bénéfices réalisés dans n'importe quelle devise. Plusieurs entreprises sud-coréennes sont déjà installées dans l'extrême-orient soviétique, notamment Huyndai et Samsung qui vient de publier une demi-page de publicité dans la *Pravda*. Huyndai participe à la construction d'un vaste complexe de traitement du bois et une autre entreprise sud-coréenne a transformé une usine militaire de la région pour la fabrication de machines à laver. Selon les Sud-Coréens, les échanges entre les deux pays pourraient passer de 1 milliard de dollars en 1990 à près de 20 milliards dans quelques années.

JACQUES AMALRIC

Aide d'urgence à l'URSS et à l'Europe de l'Est

Suite de la première page

Cela n'engage à rien, et le porte-parole de M. Major a d'ailleurs pris soin de préciser que la Grande-Bretagne ne s'était pas convertie au fédéralisme en changeant de gouvernement. Mais on n'attendait pas du nouveau premier ministre qu'il annonce dès vendredi des revirements spectaculaires dans la politique européenne de son pays. C'est de toute façon trop tôt. On attendait de lui en revanche un changement de ton qui s'est produit avec une certaine ostentation et qui permettra à la réunion de Rome d'être présentée comme le premier sommet consensuel que la Communauté ait connu depuis fort longtemps.

Le premier des sujets qu'ont abordés les Douze vendredi et qui occupa une large partie de la journée, l'aide à l'URSS, est d'ailleurs réellement consensuel. Il y a unanimité chez les Européens pour continuer à soutenir politiquement M. Gorbatchev et apporter une assistance d'urgence à l'Union soviétique. La présentation du sujet faite par M. Delors n'a suscité de débats que sur des points secondaires et devrait donc inspirer largement les conclusions du conseil de Rome.

Le président de la Commission a proposé aux chefs d'Etat et de gouvernement, comme il l'avait fait quelques jours plus tôt à leurs ministres des finances, que la Communauté fournisse une aide alimentaire d'urgence de 750 millions d'écus (5,2 milliards de francs) à l'URSS. Il suggère – et ce fut le seul point controversé – que cette aide consiste en des dons prélevés sur les stocks de la Communauté pour l'équivalent de 250 millions d'écus et en crédits garantis par le budget communautaire pour les 500 millions restants.

M. Delors fait valoir que la situation en URSS n'est malgré tout pas celle d'un pays africain en proie à la famine, que les producteurs européens pourraient mal accepter des dons alimentaires massifs et qu'il importe de perturber le moins possible le marché agricole et les circuits commerciaux. Plusieurs intervenants, dont MM. Mitterrand et Kohl, ont souhaité, à l'inverse, que l'aide d'urgence sous forme de dons soit proportionnellement plus importante. Le président français a notamment fait valoir que cette méthode est la plus rapide, qu'elle peut être mise en œuvre par les organisations non gouvernementales et parvenir plus sûrement aux populations qui en ont le plus besoin.

Les Douze ont approuvé la seconde proposition de M. Jacques Delors : celle d'une aide technique immédiate destinée à favoriser le redémarrage économique en URSS et pour laquelle la Communauté débloquerait 400 millions d'écus en 1991 et 600 à 800 millions en 1992. Enfin, les propositions faites par la Commission pour divers autres pays de l'Est devraient également être entérinées par les chefs d'Etat et de gouvernement. Il s'agit de compenser les effets conjugués de la crise du Golfe, du démantèlement du COMECON et de l'unification allemande qui menacent certains pays du risque de devenir insolvables et compromettent les réformes engagées.

M. Delors chiffre à 700 millions d'écus ce dont la Tchécoslovaquie a besoin au titre de l'aide à la convertibilité de sa monnaie et à 500 millions ce qu'il faut encore fournir à la Hongrie après la première tranche de 350 millions d'écus qui lui a déjà été attribuée. A cela, la Commission ajoute 100 millions d'écus pour l'aide alimentaire d'urgence à la Bulgarie et à la Roumanie et 150 millions pour permettre à ces deux pays de faire face à leurs problèmes urgents d'énergie.

La Communauté unanime joint donc les actes à la parole par cet ensemble de mesures à court terme visant à venir en aide aux économies sinistrées d'Europe orientale. La provenance des fonds qui devraient ainsi être dégagés n'a pas fait l'objet de débats au sommet : *« Ce n'est pas aux chefs d'Etat et de gouvernement de parler de cela*, a déclaré à cet égard Mme Elisabeth Guigou, le ministre français chargé des affaires européennes. *Il faudra prendre les mesures budgétaires qui s'imposent. »*

Fermeté dans le Golfe

Les textes, qui devaient être adoptés samedi par les chefs d'Etat et de gouvernement européens, ne devraient pas apporter d'élément nouveau majeur à propos de la crise du Golfe, comme pouvait le craindre M. George Bush qui avait, dans une lettre, demandé aux participants du sommet de Rome de tenir bon. Dans les projets de textes qui circulaient vendredi soir, les Douze réaffirment une position inchangée en réclamant à l'Irak le respect des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.

Ils se félicitent d'autre part des offres de dialogue faites par les Etats-Unis à l'Irak. Le chef de la diplomatie italienne, M. De Michelis, a précisé à cet égard que M. Andreotti souhaitait recontrer le ministre irakien des affaires étrangères après ses entretiens avec les responsables américains, mais seulement après, et qu'il ne saurait être question d'engager avec M. Tarek Aziz à Rome un dialogue qui n'aurait pu se nouer à Washington.

Enfin, si les Douze réaffirment la nécessité de rechercher une solution aux autres problèmes du Proche-Orient et font référence à une conférence internationale sur la question israélo-arabe, c'est dans un texte distinct de celui consacré au Golfe et il n'est fait aucun amalgame. Les propos tenus dans ces colonnes (*le Monde* du 13 décembre) par M. De Michelis, selon lesquels la Communauté internationale pourrait être amenée à *« isoler Israël »*, n'ont pas été repris par les Douze et n'ont d'ailleurs pas même été présentés comme la position officielle du gouvernement italien.

D'autre part, on a pu s'interroger, pendant quelques heures vendredi à Rome, sur la cohésion euro-américaine face à l'Irak après le compte rendu qui fut fait par le porte-parole du gouvernement italien de l'entretien que venaient d'avoir MM. Mitterrand et Andreotti. Selon cette première version italienne, en effet, les deux hommes étaient tombés d'accord sur la nécessité de fournir des garanties de non-agression à M. Saddam Hussein dès lors qu'il évacuerait le Koweït et cela devait être le *« message »* du sommet de Rome. Le porte-parole de l'Elysée, M. Hubert Védrine, a contesté cette version en soulignant que *« cette notion de garantie ne repose sur rien »*, qu'on s'en tient aux résolutions de l'ONU et que l'entretien Mitterrand-Andreotti n'a apporté *« aucun élément nouveau »* sur le Golfe. Peu après, le porte-parole italien rectifiait lui-même sa première version. M. Bush peut donc être rassuré.

Lors du dîner de vendredi, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont entretenus essentiellement du GATT, tandis que, de leur côté, les ministres des affaires étrangères, s'attaquant à la question de l'Afrique du Sud, ne parvenaient pas à se mettre d'accord et renvoyaient la discussion à la réunion de samedi entre les chefs de délégation. A l'opposé de ceux de ses partenaires qui seraient partisans d'une levée immédiate des sanctions contre Pretoria, la France continue d'exiger d'autres évolutions du régime sud-africain avant d'envisager une levée seulement partielle de ces sanctions.

CLAIRE TRÉAN

(Lire également page 4 le plan d'aide de la France et le mouvement de solidarité en Allemagne.)

Les négociations franco-iraniennes dans l'impasse

La réaction plutôt vive de Téhéran à l'issue du sixième tour des négociations franco-iraniennes sur les contentieux financiers a été accueillie avec *« surprise »* à Paris, où l'on estime que des échanges de critiques ne faciliteraient pas la tâche des négociateurs.

« Nous sommes surpris de la réaction iranienne parce qu'il s'agit seulement d'une suspension des négociations, qui reprendront dès que possible », a déclaré, vendredi 14 décembre, un porte-parole du Quai d'Orsay qui a confirmé que la dernière session des négociations s'était achevée sans résultat concret et qu'aucun nouveau rendez-vous n'avait été fixé.

Constatant l'impasse, le quotidien iranien *Tehran Times*, proche du gouvernement iranien, en a rejeté la responsabilité sur *« la délégation française qui n'a fait preuve d'aucune souplesse »*. *« L'échec de ces négociations peut avoir malheureusement des effets négatifs graves sur les relations bilatérales »*, a ajouté le journal.



EUROPE

ALBANIE

L'agitation et les manifestations s'étendent à de nouvelles localités

Des émeutes ont eu lieu, vendredi 14 décembre, dans le grand centre industriel d'Elbasan (Centre) où environ un millier de personnes ont endommagé plusieurs bâtiments et pillé des magasins aux cris de *« démocratie »* et *« liberté »*, a indiqué à l'AFP un intellectuel albanais joint par téléphone à Tirana.

Les manifestants, en majorité des ouvriers du complexe sidérurgique d'Elbasan (troisième ville du pays avec 81 000 habitants) ont notamment détruit le cinéma de la ville et des librairies, a-t-on ajouté de même source. Deux policiers ont été blessés. Le Parti démocratique (premier mouvement d'opposition créé mercredi à Tirana) a envoyé un représentant sur place pour tenter de calmer les manifestants.

Un appel de l'archevêque de Shkoder

Selon Radio-Tirana, citée par l'agence yougoslave Tanjug, les émeutes se sont étendues le même jour au port de Durres (côte Adriatique) où elles ont été réprimées par les forces de l'ordre. Parlant d'*« affrontements »* à Durres, la radio s'est bornée à indiquer que les manifestants ont été rapidement dispersés *« avec l'aide d'ouvriers de plusieurs entreprises locales »*. Dans leur fuite, a-t-elle ajouté, les manifestants ont *« brisé les vitrines de plusieurs magasins »*.

Radio-Tirana, dans une émission en serbo-croate, captée avec difficulté vendredi soir à Belgrade, a fait d'autre part le récit détaillé des émeutes qui avaient eu lieu jeudi à Shkoder (*le Monde* du 15 décembre). Selon la radio, les manifestants ont tenté de détruire à la dynamite un monument à Enver Hoxha. Trois intellectuels de Shkoder, dont l'archevêque Simon Jubani, libéré en 1989 après vingt-deux ans de prison, ont condamné les actes de vandalisme perpétrés jeudi, rappelant *« la tradition démocratique »* de cette ville dont les quelque quatre-vingt mille habitants sont répartis de manière à peu près égale entre catholiques, orthodoxes et musulmans. *« La non-violence est le propre d'un peuple civilisé »*, a déclaré notamment l'archevêque Jubani.

Un parti chrétien-démocrate est en cours de formation à Shkoder avec la participation de plusieurs prêtres catholiques, a-t-on appris par ailleurs de source indépendante à Tirana. Une messe rassemblant plus de cinq mille personnes avait été célébrée en novembre à Shkoder par l'archevêque Jubani (il s'agit là de la première information depuis 1967 sur la célébration d'un office religieux en Albanie). – *(AFP.)*

URSS : la désagrégation de l'économie

M. Gorbatchev signe un nouveau décret pour lutter contre les exportations illégales

Le président Mikhaïl Gorbatchev a signé, vendredi 14 décembre, un nouveau décret pour tenter de stopper la désintégration de l'économie soviétique, reconnaissant au passage que ses décrets précédents ne sont pas appliqués. Le gouvernement est maintenant chargé de *« mettre au point et d'appliquer des sanctions sévères contre les exportations de matières premières et de matériaux effectués sans licence ni respect des quotas, ou violant les contrats »*, une formulation qui confirme l'envolée des exportations illégales. Le gouvernement doit aussi définir, d'ici à la fin décembre, les importations nécessaires pour 1991 et signer les contrats correspondants.

Par ailleurs, le décret suspend pour 1991 *« toutes les décisions des organes fédéraux, républicains et locaux qui violent les engagements de livraison »*. Les entreprises d'Etat, qui devaient, en vertu d'un décret précédent, choisir librement leurs fournisseurs et leurs clients à partir du 1er janvier, sont maintenant invités à signer en décembre des contrats pour 1991 *« selon les liens économiques existants »*.

Cette partie du décret ne fait que reprendre les termes de celui que M. Gorbatchev avait promulgué fin septembre. En préambule, il est reconnu que ce dernier *« est respecté de manière très insuffisante »*, 30 % seulement des contrats pour 1991 ayant été signés à ce jour.

Des Républiques ont en effet ordonné à leurs entreprises de recentrer leurs activités sur les besoins locaux et ont instaurés des contrôles sur leurs « exportations » vers les autres Républiques. Les entreprises qui le peuvent se reconvertissent aussi vers des productions plus rentables, cherchent des partenaires à l'étranger ou ne livrent leur production que sur la base du troc, pour s'assurer des matières premières ou des produits de consommation pour leurs employés.

Plan d'aide de la France

Le marché noir et les détournements de production ont décuplé dans ces conditions, ce qui inquiète les donneurs d'aide occidentaux. La *Pravda* a donc commencé à parler des prouesses du KGB, officiellement chargé début décembre du contrôle de la distribution de cette aide, comme de l'arrivée des produits soviétiques dans les magasins d'Etat. Une de ses opérations à Moscou vient ainsi de permettre la saisie dans la capitale d'un dépôt clandestin de 280 tonnes de sucre et de 193 tonnes de caviar avarié...

Alors que les Douze viennent de décider une aide massive d'urgence à M. Gorbatchev, la France a annoncé en marge du sommet de Rome son propre plan d'aide bilatéral.

Le porte-parole de la présidence, M. Hubert Védrine, a précisé qu'il visait à *« aborder les discussions à Rome sur une meilleure base »* (l'Allemagne a jusqu'ici fourni la grande majorité de l'aide) et qu'il fallait maintenant *« chercher à harmoniser au mieux les actions nationales et communautaires »*.

Le plan francais comprend une aide humanitaire d'un montant de 60 millions de francs et une action de soutien à l'économie soviétique (dont un doublement du budget de coopération à 100 millions de francs et la couverture d'une ardoise de 350 millions due à la société Tenguiz).

Le volet humanitaire prévoit quatre opérations en Russie, Ukraine et Arménie, dont l'envoi d'un train début janvier avec lait en poudre, lessive et matériel médical. Mais à Kiev, où il se trouvait vendredi, le secrétaire d'Etat, M. Bernard Kouchner, a déclaré que les autorités ukrainiennes ont refusé toute aide alimentaire, tout en faisant état d'un besoin important en médicaments. Les trois Républiques baltes avaient fait de même. Dans ces Républiques, la situation alimentaire est meilleure qu'en Russie, et ce refus permet en outre d'affirmer leur autonomie face à Moscou. – *(AFP.)*

□ **Attentat contre le KGB à Riga.** – Le siège du KGB à Riga, capitale de Lettonie, a été la cible d'un attentat à la bombe, 24 heures après l'explosion d'un autre engin devant le siège du Parti communiste, a annoncé vendredi 14 décembre l'agence *Tass*. Les bombes n'ont pas fait de victime. – *(AFP.)*

Large mouvement de solidarité en Allemagne

Lancé fin novembre sous le double parrainage de M. Mikhaïl Gorbatchev et du chancelier Kohl, le mouvement de solidarité envers l'Union soviétique continue de susciter une importante mobilisation dans toute l'Allemagne. Par air, par terre, par mer aussi, des tonnes d'aides diverses sont expédiées chaque jour en URSS. Les troupes soviétiques en Allemagne, la Bundeswehr, toutes les organisations humanitaires sont sur le pied de guerre pour acheminer ces aides.

BERLIN

de notre correspondant

Le vice-premier ministre soviétique, M. Vorotnikov, qui dirige la commission chargée de contrôler la bonne marche des opérations, avait indiqué, jeudi 13 décembre, à Moscou, que 2 500 tonnes d'aides diverses, surtout alimentaires, avaient déjà été réceptionnées. Les Allemands en ont fourni la plus grande partie, soit 1 900 tonnes, suivis de loin par d'autres pays comme l'Autriche, les Etats-Unis, l'Italie.

Ce n'est pourtant qu'un début. Des seuls stocks de secours de Berlin, entassés depuis la guerre froide pour faire face à un éventuel blocus, plus de 200 000 tonnes de marchandises, essentiellement alimentaires, doivent être envoyées d'ici au mois de mars prochain en URSS. Au siège des principales organisations humanitaires allemandes, les colis de nourriture, de vêtements, de médicaments s'entassent par dizaine de milliers. Les entreprises rivalisent de générosité. Il n'est pratiquement pas un média qui ne parraine une opération. On peut au choix verser sa contribution pour telle ou telle ville, tel ou tel hôpital, ou pour la prise en charge des pensionnaires d'un asile, d'une maison de vieillards.

Cellule de coordination

Cette mobilisation répond en Allemagne à une double motivation. Si la menace d'un afflux de réfugiés d'URSS y est prise très au sérieux, tout ce qui peut aider M. Gorbatchev est également populaire. Les dirigeants allemands n'ont cessé ces derniers mois de souligner à tout propos le rôle joué par le dirigeant soviétique dans la réunification.

Le gouvernement fédéral a mis en place une cellule de coordination chargée de conseiller et d'apporter un soutien aussi bien aux Lander, aux municipalités qu'aux organisations humanitaires et autres donateurs. Elle est en contact permanent avec les autorités soviétiques, à la fois pour simplifier les procédures et s'assurer que l'aide parvient bien à destination.

Les deux gouvernements se sont mis d'accord pour que les livraisons puissent franchir sans encombre la frontière sans avoir à passer par les services de douanes, ainsi que sur les moyens de transport à mettre en œuvre par les pouvoirs publics. Moscou s'est engagé à fournir des wagons de chemin de fer et des avions militaires. L'armée allemande prête de son côté des Transall ainsi que trois bateaux de ravitaillement.

Les organisations humanitaires allemandes ont envoyé leurs représentants sur place pour assurer le stockage et la distribution de l'aide. La presse allemande s'est faite l'écho ces derniers jours, sans toutefois insister, des difficultés rencontrées dans ces domaines. M. Vorotnikov a assuré que des mesures avaient été prises pour résoudre les problèmes et que des militaires avaient été dépêchés dans les gares pour accélérer le déchargement.

HENRI DE BRESSON

HONGRIE

Les ministères de l'intérieur et des finances changent de titulaires

BUDAPEST

de notre correspondant

M. Jozsef Antall, premier ministre, a remanié pour la première fois son gouvernement, vendredi 14 décembre. Le remaniement touche les postes clés, notamment les ministères de l'intérieur et des finances.

Le départ de M. Balazs Horvath, l'ancien ministre de l'intérieur, qui a été premier ministre par intérim pendant le blocus des chauffeurs de taxi au mois d'octobre, a été demandé par l'opinion publique. Son incapacité pendant cette crise a été très fortement critiquée par la presse hongroise. M. Antall souligne qu'il maintient cependant sa confiance à M. Horvath et que s'il devait être réélu à la tête du Forum démocratique (parti dominant de la coalition gouvernementale) lors du congrès des 15 et 16 décembre, l'ancien ministre de l'intérieur deviendrait vice-président du parti.

Le remplaçant de M. Horvath est un autre homme de confiance de M. Antall, M. Peter Boros, qui dirigeait jusqu'à maintenant le ministère des services secrets et n'est membre d'aucun parti. Selon certains observateurs, il fut l'homme fort de la crise d'octobre. Il n'a jamais perdu son sang-froid et refusa toute spéculation sur les hypothèses de complot retenues par les militants du Forum démocratique. M. Andras Galszecsy, son ancien chef de cabinet, devient ministre de la sécurité.

La deuxième innovation est l'arrivée de celui qui était le premier haut fonctionnaire du « gouvernement de réforme communiste », M. Mihaly Kupa, l'un des pères des réformes fiscales du gouvernement de M. Grosz et de M. Nemeth : il est nommé ministre des finances. Son prédécesseur, M. Ferenc Rabar, avait annoncé sa démission il y a déjà deux semaines. Son secrétaire d'Etat, Mme Katlin Botos, était attendue comme sa remplaçante. Mais elle quitte son poste, comme le conseiller spécial du premier ministre pour les questions économiques, M. Gyorgy Matolcsi.

Le premier ministre tranche ainsi entre les deux conceptions économiques représentées au sein de son gouvernement. A partir de maintenant, déclare M. Antall, c'est le nouveau ministre des finances, M. Mihaly Kupa, qui est seul responsable de la politique économique hongroise. Le sort des trois ministres du Parti des petits propriétaires (PPP, deuxième grand parti de la coalition gouvernementale) dépend des résultats du congrès de leur parti, qui se réunissait également pendant le week-end.

LASZLO LISZKAI

POLOGNE

La Diète accepte la démission du gouvernement de M. Mazowiecki

La Diète a accepté, vendredi 14 décembre, la démission du gouvernement de M. Tadeusz Mazowiecki. Le gouvernement a cependant été chargé d'expédier les affaires courantes jusqu'à la nomination d'un nouveau premier ministre par M. Lech Walesa. Dans un discours-bilan, M. Mazowiecki a appelé la nation à serrer les rangs. *« Des temps difficiles nous attendent, et un nouveau consensus des forces politiques est nécessaire »*, a-t-il déclaré, en invitant les Polonais *« à surmonter les rancunes réciproques »*.

M. Mazowiecki a également lancé une mise en garde implicite au nouveau président : *« Dans une société qui n'est pas riche et qui a tant de difficultés pour sortir du régime communiste, on ne doit pas jeter des paroles en l'air. Tôt ou tard, il faudrait en payer la facture »*. Il a déploré que *« la concorde nationale »* autour des idéaux de Solidarité ait été *« détruite »*. M. Mazowiecki a défendu le bien-fondé de sa politique en affirmant que *« le gouvernement s'en va au milieu de son parcours »*. *« Cependant, tout ce que nous avons promis a été soit réalisé, soit entamé »*, a-t-il affirmé. Il a reconnu qu'*« une grande faiblesse de notre travail a été de n'avoir pas su expliquer nos vérités à la population. »* *« Mais*, a-t-il ajouté, *nous n'avons jamais induit en erreur la société polonaise, nourrie de mensonges et de leurres pendant plusieurs décennies »* de régime communiste. – *(AFP.)*

ASIE

THAÏLANDE

M. Chatichai a formé un gouvernement avec une nouvelle majorité

M. Chatichai Choonhavan a annoncé, vendredi 14 décembre, la formation d'un nouveau gouvernement de coalition qui détient une majorité réduite mais confortable au Parlement. Il s'appuie sur cinq partis, au lieu de sept auparavant. Le principal parti de l'opposition, Solidarité, y est inclus.

En revanche, deux partis disposant d'un poids important à l'intérieur de la Chambre des représentants, le Parti de l'action sociale et le Parti démocrate, ont quitté le cabinet. M. Chatichai, au pouvoir depuis août 1988 et qui avait demissionné le 8 décembre pour être reconduit le lendemain par le roi à la tête du gouvernement, dispose désormais d'une majorité de 227 députés sur 357, au lieu des 246 qu'il avait dans sa précédente coalition.

Soumis depuis plusieurs mois à des pressions considérables du fait de frictions avec l'armée, de divisions dans les milieux politiques, et d'accusations largement répandues de corruption, il avait dû démissionner pour débloquer la situation. Mais ses difficultés sont loin d'être résolues, du fait de divisions sérieuses tant à l'intérieur de son propre parti, le Parti national thaïlandais, que dans d'autres formations de la nouvelle coalition.

M. Chalerm Yoobamrung, ancien secrétaire d'Etat à l'éducation et bête noire de l'armée, disparaît de l'équipe gouvernementale. Solidarité a reçu dans le nouveau gouvernement le portefeuille des affaires étrangères qui revient à son porte-parole, M. Arthit Uraivat. – *(AFP.)*

□ **CHINE : cinquante mosquées fermées.** – Les autorités ont fermé une cinquantaine de mosquées et interdit la construction d'une centaine d'autres dans le nord-ouest de la Chine. Le quotidien du Xinjiang précise que ces mesures ont été prises *« à la demande des masses »*, une fois tirées *« les leçons de la rébellion contre-révolutionnaire à Baren »*, près de la frontière de l'URSS et du Pakistan, en avril dernier. Cinquante autres centres religieux ont été fermés, ajoute le journal. Le bilan officiel des troubles du printemps avait été de vingt morts – quinze rebelles, six policiers et un responsable. – (*Reuter.*)

CAMBODGE

Le Vietnam rejette certains points du plan de l'ONU

Le fait que le plan de paix proposé par les cinq Grands décide des questions internes du Cambodge *« constitue une violation des objectifs et des principes de la charte des Nations unies »*, a estimé le ministre vietnamien des affaires étrangères, M. Nguyên co Thach, dans une interview au *Nhân Dân*, quotidien du PC. Le plan des Cinq (Chine, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne et Union soviétique) prévoit que les Nations unies disposeront de pouvoirs quasi discrétionnaires dans l'administration du pays jusqu'à la tenue d'élections générales.

Hanoï craint que ces pouvoirs ne mènent au démantèlement du régime de Phnom-Penh, arguant notamment que ce dernier est le seul à pouvoir s'opposer à un retour au pouvoir des Khmers rouges. M. Thach regrette, à propos de ces derniers, que le plan *« n'aborde nullement la liquidation définitive du régime de génocide »*. En revanche, les questions relevant de la souveraineté du Cambodge *« doivent être réglées absolument par les parties cambodgiennes »*, a-t-il dit. – (*AFP.*)

□ **BANGLADESH : élections le 2 mars 1991.** – Les élections législatives auront lieu le 2 mars 1991, a déclaré, vendred 14 décembre, le président intérimaire, M. Shahabuddin Ahmed. – (*Reuter.*)

ALLEMAGNE : la mort du prince Johann von Thurn und Taxis

Albert, sept ans 13 milliards de francs...

Le prince Johann von Thurn und Taxis est décédé, vendredi 14 décembre, à l'âge de soixante-quatre ans, deux jours après une seconde transplantation cardiaque. Son héritier est le prince Albert, âgé de sept ans.

BONN

de notre correspondant

Héritier d'une grande famille aristocratique bavaroise, le prince von Thurn und Taxis était également le détenteur d'une des plus grosses fortunes d'Allemagne, évaluée à environ 4 milliards de deutschemarks (plus de 13 milliards de francs). Son nom est attaché à des brasseries à Ratisbonne et Schierling, mais surtout à un immense domaine forestier en Europe, au Canada et au Brésil.

L'homme n'appartenait pas à l'espèce des discrets rejetons des grandes familles qui cultivent le souvenir de leurs glorieux ancêtres derrière les murs de leurs châteaux séculaires. Bien au contraire, le nom des Thurn und Taxis apparaissait plus souvent qu'à son tour dans la « presse arc-en-ciel » d'outre-Rhin, disputant aux Grimaldi de Monaco l'honneur de faire rêver ou pleurer Gretchen. Jusqu'à son tardif mariage en 1980, il passait pour *« le célibataire le plus convoité d'Allemagne »*, à qui l'on prêtait les aventures les plus diverses, et qui était célèbre pour faire rougir les vieilles dames de la haute société en racontant des histoires lestes.

Son mariage avec la princesse Gloria von Schönburg-Glochau, de trente ans sa cadette, ne lui fit pas quitter la « une » des magazines spécialisés. La jeune Gloria, qualifiée un jour par Daniel Cohn-Bendit *« d'adorablement vulgaire »* au cours d'une émission de télévision, était une reine des nuits munichoises et de la Costa del Sol, arborant coiffures punks et tenues *destroy* à l'indignation de la corporation au sang bleu.

Ces dernières années elle s'était cependant quelque peu rangée, prenant même des cours pour se préparer à la gestion de la fortune familiale. C'est à elle qu'il appartient maintenant de faire prospérer un patrimoine qui doit revenir à sa majorité au prince héritier Albert, âgé aujourd'hui de sept ans.

LUC ROSENZWEIG

AFRIQUE

MAROC : à l'occasion de la grève générale

Des émeutes ont fait au moins deux morts à Fès

Les affrontements entre manifestants et forces de l'ordre, qui ont marqué, vendredi 14 décembre, à Fès, la journée de grève nationale décidée par deux des trois syndicats, la CDT et l'UGTM, ont fait au moins deux morts et 127 blessés dont 93 blessés légers, selon un bilan provisoire diffusé, samedi matin, par l'agence de presse officielle MAP. D'autre part, une centaine d'arrestations ont été opérées.

Vendredi soir, le gouvernement, dans un communiqué, avait démenti des informations de sources syndicales, selon lesquelles les incidents auraient fait *« plus de vingt-cinq morts »* et avait assuré qu'il n'y avait eu ni mort, ni blessé dans la population civile. Il avait fait état de *soixante et onze* blessés parmi les membres des forces de l'ordre. Selon la MAP, un agent de police est mort après avoir été poignardé et un jeune homme, pris dans une mêlée, est décédé des suites de ses blessures.

La MAP précise que les forces de l'ordre sont intervenues *« pour mettre fin aux actes de vandalisme et de pillage auxquels certains quartiers de la ville étaient livrés de la part de bandes d'agitateurs organisés »*. Selon l'agence, les forces de l'ordre *« ont d'abord recouru aux grenades lacrymogènes, puis aux tirs de sommation pour disperser les émeutiers »*.

Certaines unités, d'après la MAP, *« se sont retrouvées littéralement encerclées, alors que leurs voitures étaient renversées et incendiées »*. Pour se dégager des émeutiers *« nullement impressionnés »*, les forces de l'ordre *« ont donné l'assaut »*. L'agence indique qu'il n'y pas eu de victimes parmi la clientèle des hôtels attaqués par les manifestants.

L'université de Fès avait connu, ces dernières semaines, une certaine agitation en raison de la forte opposition entre des éléments pro-islamistes et des militants de partis progressistes. Le mouvement de grève semble avoir exacerbé les tensions. Vendredi en milieu de matinée, des groupes de jeunes gens, armés de barres de fer et lançant des pierres sur les policiers, avaient commencé à déferler depuis les quartiers populaires de Bensouda et de Bab Ftouh.

Des incidents moins graves dans d'autres villes

Les manifestants ont alors entrepris de piller ou d'incendier des édifices publics ou privés, tels des postes de police, une caserne, des banques, des stations d'essence ou de simples boutiques. L'hôtel de luxe *Les Mérinides* a été détruit par le feu. Un autre hôtel de prestige, *Le Palais Jamai*, a eu des vitres brisées. Des blindés légers ont été déployés. Plusieurs témoins ont affirmé avoir entendu à plusieurs reprises le tir d'armes automatiques. L'ancienne cité impériale semblait avoir retrouvé son calme, vendredi soir.

D'autres incidents de moindre gravité ont eu lieu dans d'autres villes, notamment à Agadir, à Kenitra et à Tanger où il y aurait eu, selon des sources hospitalières, plus de soixante-dix blessés, après que des jeunes gens eurent érigé des barricades. En revanche, Rabat, la capitale politique, et Casablanca, la métropole économique, où la grève de 1981 avait tourné à l'émeute et fait une trentaine de morts, sont restées calmes.

Le gouvernement a annoncé qu'une enquête judicaire avait été ouverte et que le premier ministre, M. Azzeddine Laraki, ferait une communication, lundi, devant le Parlement.

Selon les syndicats, le mouvement de grève a été suivi *« à près de 80 % »* dans les secteurs privé et public, *« malgré les tentatives gouvernementales et patronales de briser la grève »*. Pour sa part, le gouvernement a déclaré qu' *« aucun arrêt de travail n'avait été signalé dans la fonction publique »* et que l'activité avait été *« normale »* dans le secteur tertiaire. – *(AFP.)*

Trois Français seraient détenus au secret depuis 1973

Selon des sources marocaines dignes de foi, trois Français, les frères Bourequat, sont maintenus au secret depuis juillet 1973 au bagne de Tazmamart, près du djebel Ayachi, région reculée de l'Atlas.

René-Midhat, Bajazet-Jacques et Ali-Auguste, nés d'un père franco-tunisien et d'une mère marocaine, mais jouissant tous trois, semble-t-il, de la seule nationalité française, vivaient tranquilles dans les cercles très proches du Palais . Enlevés chez eux, ils n'ont, depuis lors, plus jamais reparu, en dépit des démarches faites par leur famille.

Des responsables politiques français et plusieurs organisations humanitaires ont cherché en vain à connaître au moins la raison de ce triple enlèvement, attribué par certains Marocains *« à la volonté du roi Hassan II d'empêcher les frères Bourequat de témoigner sur des faits graves dont ils ont été témoins »*.

Le bagne de Tazmamart compterait aussi, selon nos sources, vingt-huit militaires marocains, tous jugés en 1972, après la tentative de destruction en vol du Boeing royal, et condamnés à des peines inférieures à dix ans d'incarcération mais qui ont été maintenus au secret après la date théorique de leur libération. Vingt-neuf autres militaires sont morts au long des années dans ce pénitencier où *« les prisonniers ne voient jamais la lumière du jour »*.

Un seul détenu, le lieutenant Mebarek Touil, de l'armée de l'air, condamné à vingt ans de prison, jouit, depuis quelque temps, d'un régime de « faveur », c'est-à-dire qu'il peut notamment se promener dans la cour de la prison et recevoir des médicaments.

Pour obtenir ce statut, il a fallu plusieurs années d'efforts à Mme Nancy Touil, citoyenne américaine. Ses démarches permirent, il y a environ cinq ans, à l'ambassadeur américain à Rabat, qui était intervenu fermement auprès du gouvernement chérifien, de recevoir une brève visite du lieutenant Touil, amené par ses geôliers. Il fut ensuite reconduit à Tazmamart, où sa situation s'est améliorée après de nouvelles démarches diplomatiques.

JEAN-PIERRE PÉRONCEL-HUGOZ

De Rabat à Tunis, drôles de démocraties

Quelle attitude les oppositions doivent-elles adopter : manifester dans la rue ou siéger au Parlement ?

« J'aimerais apprendre parfois que mon gouvernement se trouve peu ou prou dans une situation critique », feignait de regretter Hassan II, en octobre, lors de l'ouverture de la session parlementaire. A en croire son entourage, le président tunisien Ben Ali est, quant à lui, *« très embêté »* d'avoir à gouverner avec une Assemblée monocolore et serait prêt à en modifier la composition si ses adversaires politiques consentaient à ne pas ignorer ses avances.

Tous comptes faits, les partis d'opposition marocains, qui occupent à l'assemblée 85 sièges sur 300, et contrôlent plusieurs grandes villes comme Fès et Marrakech, jugent que le jeu en vaut la chandelle. *« Nous sommes le seul parti communiste du monde arabe à avoir une représentation parlementaire, à disposer d'une presse quotidienne et d'une cinquantaine de permanences à travers le pays, en clair, à exercer une activité au grand jour »*, explique M. Nadir Yata, rédacteur en chef du journal *Al Bayane*. *« On a toujours contesté le résultat des élections »*, renchérit M. Fathallah Oualalou, chef du groupe parlementaire de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), *mais il faut être présent partout, militer sur tous les fronts pour faire avancer la démocratie. »*

Les partis d'opposition tunisiens refusent, quant à eux, de cautionner le truquage des urnes. *« Il faudrait, pour le moins, mettre à jour les listes électorales*, insiste M. Mohamed Mouadda, secrétaire général du Mouvement des démocraties socialistes (MDS). *1,3 million de nouveaux votants, surtout des jeunes, n'y figurent pas, soit environ 30 % du corps électoral. »*

Les difficultés qu'éprouvent les caciques du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), l'ancien parti unique, à ne plus se considérer en terrain conquis, à ne plus confondre leurs intérêts avec ceux de l'Etat, incitent aussi les adversaires du pouvoir à se tenir à distance.

Reste que ces attitudes différentes face au pouvoir trouvent aussi leur justification dans l'histoire récente. Il y a, au Maroc, une tradition de pluralisme politique qui remonte aux années 60 lorsque l'Istiqlal, qui avait mené avec le roi la lutte pour l'indépendance, connut des dissidences. Les partis d'opposition participèrent au gouvernement puis s'en retirèrent. Il y eut des périodes avec Parlement et des périodes sans. Le tout selon les nécessités du moment et le bon vouloir du souverain.

En Tunisie, au contraire, la lutte pour l'indépendance s'est incarnée dans un homme, Habib Bourguiba, qui n'a pas eu de mal, le régime du bey aboli, à confisquer le pouvoir à son profit. Le pluralisme politique est donc une idée neuve qui remonte à la destitution, il y a trois ans, du Combattant suprême. Faute de mieux, le vin nouveau de la démocratie est servi dans des outres destouriennes sous étiquette RCD.

En quête d'un consensus

Le personnel politique, qui se recrute dans les rangs de l'ancien parti unique, n'a pas toujours ce *« comportement hautement civilisé »* dont on se réclame en haut lieu. Et du coup, les mouvements d'opposition se sentent trop jeunes et trop faibles pour *« se jeter à l'eau »*.

Quoi qu'il en soit, le processus démocratique est en panne aux deux bouts du Maghreb. Au Maroc, Hassan II utilise avec machiavélisme tous les archaïsmes pour exercer un pouvoir sans partage. L'opposition réclame, par le biais d'une réforme constitutionnelle, un vrai gouvernement qui ne soit pas composé de courtisans et un vrai Parlement qui ne soit pas une simple chambre d'enregistrement. Mais quel dialogue espérer dans un système politico-religieux, bâti sur des allégeances ? A son *« cher peuple »*, le roi ne déclarait-il pas récemment : *« Tu fais partie de moi et je fais partie de toi. Tu es à moi et je suis à toi »* ?

« Hassan II pourrait s'offrir, sans craindre de devenir un roi potiche, le luxe de la démocratie car, en tout état de cause, il demeurerait le gardien de la religion et de la nation, déclare un universitaire sur un ton désolé. *Mais il refuse d'ouvrir un vrai dialogue »*. *« Il est difficile d'imaginer avant longtemps un roi qui règne sans gouverner »*, réplique-t-on en haut lieu, tout en admettant que *« cette confusion entre le souverain et son peuple ne sera pas indéfiniment viable »*. Et d'ajouter : *« Nous sommes décidés à aller de l'avant, mais il faut procéder par étapes car nous avons à prendre en charge douze siècles d'histoire. »*

Depuis 1976, l'affaire du Sahara occidental bloque le processus démocratique. Elle sert à rassembler toute la classe politique derrière le roi, qui joue de ce consensus pour gagner du temps. Certains milieux autorisés invoquent même la crise du Golfe pour renvoyer à des jours meilleurs l'ouverture du dialogue. Les partis d'opposition n'ont donc d'autre terrain de jeu que celui de l'économie et du social. Et quel terrain, lorsque l'on sait les inégalités criantes sur lesquelles se bâtit le pays !

Pour sa part, le président Ben Ali, qui se présente comme l'homme du changement, a bien du mal à convaincre de ses bonnes intentions. Lui aussi cherche à dégager un consensus pour gouverner plus à l'aise. La crise du Golfe lui en a offert l'occasion mais le dialogue a tourné court. Il n'a pas encore réussi à rassembler l'ensemble de la classe politique autour d'un *« Pacte national »* sur des objectifs communs.

Les partis d'opposition souhaiteraient que le pouvoir donne au préalable des gages concrets de ses convictions démocratiques. Ils *attendent* ainsi de lui qu'il s'emploie à *« briser le monopole du RCD »*, par exemple en desserrant son contrôle sur les médias,

La menace islamiste

Les quelques initiatives du président Ben Ali sont restées sans réponse. Les partis d'opposition ont boycotté en juin les élections municipales, alors que le mode de scrutin majoritaire avait été à dessein mâtiné de proportionnelle.

Pour leur assurer une présence au moins symbolique au Parlement, le chef de l'Etat avait même imaginé sans succès de laisser se présenter seuls, à des élections partielles, des candidats de l'opposition. *« Nous ne sommes pas motivés pour travailler*, se plaint-on en haut-lieu. *Personne ne nous combat. »*

A vrai dire, le modèle démocratique que les gens au pouvoir appellent de leurs vœux à mots couverts serait un système de parti dominant au sein duquel le droit à la contestation des partis d'opposition serait d'autant plus volontiers reconnu qu'il n'aurait aucune chance de déboucher sur un changement de majorité. Pour l'heure, tout continue de se traiter, de se tramer, au palais de Carthage. Sécurité oblige ? *« Le président Ben Ali se montre peu, voyage peu »*, constatent les observateurs locaux.

Au deux bouts du Maghreb, les islamistes cherchent à profiter des contradictions qui minent le pouvoir et attendent, plus ou moins bruyamment, leur heure. Commandeur des croyants, Hassan II est, à cet égard, en meilleure position que le président Ben Ali pour maîtriser le discours intégriste. Il n'en a pas moins commencé à sévir durement contre les « fous d'Allah » qui – même, sans disposer, comme tribunes, des mosquées, fermées en dehors des heures de prière, – savent se faire entendre.

Les islamistes tunisiens, qui, par candidats « indépendants » interposés, ont recueilli environ 13 % des suffrages, lors des élections législatives d'avril 1989, se présentent comme la *« deuxième force du pays »*. Pas question, dit-on en haut lieu, de reconnaître le mouvement Ennahdha, *« qui se sert de la religion pour arriver au pouvoir »*. *« C'est une vraie guerre que nous livre le gouvernement*, assure Me Abdelfattah Mourou, l'un des responsables islamistes. *On est un parti politique, pas un parti religieux. On veut tenir compte des trente ans de bourguibisme. »* Dialogue de sourds.

« Il y a un créneau à occuper entre le parti-Etat et le mouvement Ennahdha », note M. Mouadda. Mais les partis d'opposition ne peuvent que regretter cette *« bipolarisation »* de la vie politique. Ils n'ont pas les moyens d'aller au-delà. *« Ils traînent dans les salons tunisois au lieu d'aller sur le terrain »*, se gausse-t-on dans les milieux gouvernementaux.

Qu'ils en conviennent ou non, les dirigeants marocains ou tunisiens savent que la démocratie ne pourra plus, chez eux, demeurer très longtemps inachevée tant sont fortes les pressions intérieures et extérieures. Quel rôle doivent jouer les partis d'opposition pour hâter le changement ? Entrer dans le système ou s'en tenir à l'écart ? *« En faisant semblant d'être démocrate, on a plus de chances de le devenir »*, affirme un diplomate occidental. Les paris sont ouverts.

JACQUES DE BARRIN

PROCHE-ORIENT

ISRAËL : après l'assassinat de trois juifs

Mouvement de colère antiarabe

Le groupe palestinien intégriste Hamas a marqué, vendredi 14 décembre, le troisième anniversaire de sa création en revendiquant l'assassinat de trois Israéliens près de Tel-Aviv. Ce triple assassinat, commis dans une usine de Jaffa, a provoqué une violente manifestation de représailles du mouvement d'extrême-droite Kach aux abords de l'entreprise et une foule en colère a, par ailleurs, pris à partie un Arabe qui a été blessé à coups de couteau, selon la radio nationale israélienne.

Le chef de la police a précisé que ses services recherchaient deux frères habitant la bande de Gaza, dont l'un travaillait dans la même usine que les trois victimes – deux hommes et une femme âgés de vingt-deux, trente et quarante ans, dont les corps ont été découverts vendredi matin.

Le premier ministre Itzhak Shamir, de retour d'une visite à Washington, s'est dit *« horrifié »* et s'est prononcé en faveur d'une consultation nationale sur *« les mesures à prendre pour empêcher une répétition de tels actes »*. Pour sa part, M. Ronnie Milo, ministre israélien de la police, s'est déclaré en faveur de la peine de mort pour les auteurs d'attentats anti-israéliens. *« Jusqu'à présent, j'étais opposé à une telle mesure, mais après le cruel attentat de Jaffa, j'ai changé d'avis et je soutiendrai l'application de la peine de mort, si cette proposition est avancée »*, a-t-il déclaré à la télévision.

M. Milo a enfin annoncé que la police allait procéder à des *« contrôles sans précédent »* pour empêcher les Palestiniens de séjourner illégalement en territoire israélien. Les habitants de Cisjordanie et de la bande de Gaza n'ont, en principe, pas le droit de passer la nuit en Israël, sauf autorisation spéciale.

Le mouvement Kach et la droite israélienne avaient demandé des restrictions sur la présence en Israël de travailleurs des territoires occupés depuis les violences qui ont suivi la fusillade sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem, le 8 octobre. Depuis cette date, cinq Israéliens ont été tués à l'arme blanche par des Palestiniens désirant venger les vingt et un morts de Jérusalem. – *(AFP, Reuter.)*

LIBAN

Cinq officiers partisans du général Aoun se rallient au régime du président Hraoui

Cinq officiers qui s'étaient réfugiés avec le général Michel Aoun à l'ambassade de France ont été remis au commandant de l'armée libanaise, le général Emile Lahoud, après avoir exprimé le souhait de réintégrer l'armée. Selon une source autorisée du ministère de la défense, ils sont libres de leurs mouvements et ne sont passibles d'aucune poursuite juidiciaire.

Il s'agit des colonels Adel Sassine (ancien chef de la police militaire) et Michel Lahoud (aide de camp du général Aoun), ainsi que des capitaines Antoine Abi Samra, Nicolas Aramouni et Habib Pharès. Ces officiers avaient accompagné le général Aoun à l'ambassade de France après l'offensive libano-syrienne qui avait abouti à l'éviction de ce dernier, le 13 octobre.

Le général Aoun, ainsi que les deux ministres du gouvernement qu'il dirigeait, les généraux Issam Abou Jamra et Edgard Maalouf, demeurent à l'ambassade. Le gouvernement libanais veut les poursuivre en justice et refuse de les autoriser à quitter le territoire libanais pour la France qui leur a accordé l'asile politique. – *(AFP.)*

M. Bush de plus en plus menaçant envers l'Irak

Suite de la première page

Mais déjà l'administration américaine avait donné des signes de nervosité et, dès que l'Irak rendit publiques ses propositions, le général Scowcroft, chef du Conseil national de sécurité, fit savoir que cela témoignait du *« manque de sérieux »* de M. Saddam Hussein. Les Etats-Unis exigeaient désormais qu'il reçoive M. Baker au plus tard le 3 janvier .

Vendredi, peu avant de quitter Washington pour Camp David, M. Bush est apparu sur la pelouse de la Maison Blanche pour rappeler cette exigence, tout en regrettant en passant de ne *« s'être pas exprimé de manière plus explicite »* (lors de son offre initiale) ... Il a déclaré que l'Irak devrait, selon les termes fixés par l'ONU, avoir *« totalement évacué le Koweït »* avant le 15 janvier, et il a ajouté qu'il ne permettrait pas à M. Saddam Hussein de *« manipuler ou de diluer la date limite »*. Pour mettre en évidence la mauvaise foi du président irakien (qui fait valoir qu'il n'est disponible que le 12 janvier), M. Bush a cité une longue liste de visiteurs qu'il a reçus récemment, de Willy Brandt à Edward Heath en passant par Mohammed Ali et l'ancien gouverneur du Texas John Connally... M. Bush n'est pas allé jusqu'à exclure catégoriquement tout compromis, mais il a laissé entendre qu'il préférait renoncer aux entretiens plutôt que d'accepter la date proposée par Saddam Hussein.

La stratégie du bord du gouffre

L'intransigeance sur les dates surprend moins quand on la replace dans son contexte : celui d'une attitude délibérément menaçante, manifeste dans toutes les déclarations faites par les responsables depuis quinze jours. On a ainsi vu M. Bush réagir à la libération des otages en expliquant que désormais bombarder les positions irakiennes poserait moins de problèmes, on l'a entendu dire qu'il ne se souciait absolument pas de permettre à M. Saddam Hussein de *« sauver la face »*.

Vendredi encore, il l'a qualifié de *« dictateur pervers et capricieux »*. Quelques jours plus tôt, le secrétaire à la défense Dick Cheney déclarait qu'il devrait *« quitter le Koweït la queue entre les jambes »*. En même temps, les responsables répètent jour après jour, en particulier devant les membres du Congrès, qu'il n'est plus question d'attendre indéfiniment que les sanctions fassent leur effet. La rhétorique se fait de plus en plus guerrière, et il ne s'agit plus seulement de libérer le Koweït, mais aussi de trouver le moyen de mettre l'Irak hors d'état de nuire. Vendredi, M. Bush a de nouveau insisté sur le danger présenté par les *« armes non conventionnelles »* dont dispose ou pourrait disposer un jour l'Irak.

Tout se passe comme si le président américain craignait par-dessus tout que son offre de *« discussion »* ne soit interprétée comme un signe de faiblesse, l'amorce de concessions. Du coup, les Etats-Unis se montrent inflexibles à l'ONU, s'arrangent, avec la complicité soviétique, pour repousser indéfiniment une résolution évoquant, en termes pourtant très prudents et très vagues, l'utilité d'une conférence internationale sur le conflit israélo-palestinien, au risque de créer des tiraillements avec leurs partenaires d'Europe occidentale. Mais pour M. Bush, le risque est ailleurs, il est de laisser supposer que les Etats-Unis aient pu esquisser l'ombre d'une concession à M. Saddam Hussein.

En un mot, après l'ouverture psychologique, l'heure est à la fermeture, à la stratégie de la tension, la « stratégie du bord du gouffre ». Bon nombre d'observateurs continuent pourtant à penser que M. Bush ne souhaite pas la guerre et compte bien toujours l'éviter. Mais pour l'heure, il s'applique à suggérer le contraire, et, selon des indications données à la Maison Blanche, a pris note avec satisfaction d'un récent sondage NBC-*Wall Street Journal* d'après lequel une majorité d'Américains pencheraient en faveur d'un recours à la force si l'Irak refuse d'évacuer le Koweït. En fait il suffit de poser la question un peu différemment, comme cela a été fait dans un sondage réalisé pour CBS et le *New York Times*, pour obtenir des résultats sensiblement différents. Quand on demande aux « sondés » si, dans le même cas, il serait préférable d'attendre que les sanctions fassent leur effet ou de passer à l'attaque, 48 % optent pour la première solution, 45 % seulement pour la seconde.

Les sondages sont ambigus, l'opinion est divisée. Le Congrès s'inquiète de voir M. Bush s'engager sur le sentier de la guerre, mais pas au point de s'y opposer expressément, et l'armée dans le désert est partagée entre le désir de rentrer à la maison et celui d'en finir. C'est sans doute assez pour donner au président américain l'impression qu'il est en position de force, et qu'il peut pousser son avantage et remporter une victoire totale sur M. Saddam Hussein. Et, pour commencer, gagner la bataille de la date.

JAN KRAUZE

POLITIQUE

A l'Assemblée nationale

M. Rocard engage de nouveau la responsabilité du gouvernement sur le projet de budget

Pour la cinquième fois depuis le début de la session d'automne du Parlement, M. Michel Rocard a engagé, vendredi 14 décembre, la responsabilité de son gouvernement, au titre de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution, cette fois sur le projet de loi de finances de 1991, examiné en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale. Ce texte devait être considéré comme adopté si aucune motion de censure n'était déposée avant samedi 15 décembre à 19 h 55.

M. Gilbert Gantier (UDF, Paris) a observé, vendredi 14 décembre, que le premier ministre recourait pour la cinquième fois en un mois à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution. M. Rocard a répliqué que ce « *filet de sécurité* » avait été posé pour trois projets de loi seulement sur les quarante et un examinés au cours de la session qui s'achève : le collectif budgétaire pour 1990, le texte portant diverses mesures d'ordre social et le projet de loi de finances pour 1991. En fait, tous deux avaient raison, puisque l'institution de la contribution sociale généralisée, qui avait entraîné le premier engagement de responsabilité du gouvernement, fait partie du projet de loi de finances, lequel, faute de majorité, a déjà nécessité l'emploi à deux reprises du 49-3. Un nouvel engagement de responsabilité est prévu d'ailleurs la semaine prochaine, pour la troisième et dernière lecture du budget 1991 par les députés.

L'emploi de cette procédure exceptionnelle n'a cependant pas fait frémir outre mesure les rangs de l'Assemblée puisque, pour cette nouvelle lecture du projet de loi de finances pour 1991, il n'y a jamais eu plus de cinq députés en séance. Au lendemain de leur « nuit du 13 décembre » et de l'adoption de principe de la remise en cause des privilèges fiscaux dont ils disposent, afin de mieux combattre l'antiparlementarisme, les députés sont revenus sans ambages à de plus durables traditions, selon lesquelles seuls de rares spécialistes prennent la peine de participer aux débats en séance publique. Pour l'adoption de l'article d'équilibre du budget et de l'ensemble des recettes, on a même vu « le » député de l'opposition et « le » député communiste quitter complaisamment l'hémicycle, afin de laisser les deux députés socialistes présents adopter les propositions présentées par le ministre délégué au budget, M. Michel Charasse.

Il est vrai que la nouvelle lecture du projet de loi a donné lieu à peu de modifications susbstantielles. Parmi celles-ci, une déduction forfaitaire de 5 % a été instituée sur le montant brut des revenus salariaux soumis à la contribution sociale généralisée. Les stagiaires de la formation professionnelle et les jeunes effectuant un stage d'initiation à la vie professionnelle seront exonérés de la CSG. Le taux de la réduction d'impôt sur le revenu à laquelle ouvrent droit les cotisations versées aux organisations syndicales est relevé de 20 % à 30 %. Un prélèvement supplémentaire sur le produit brut des jeux et, notamment, sur les machines à sous a été institué pour les casinos. Le taux de la taxe forfaitaire sur les cessions de métaux précieux, les bijoux et objets d'arts a été légèrement majoré.

Au total, le déficit budgétaire est accru de 452 millions de francs par rapport au premier examen du texte pour s'établir à 80,691 milliards de francs.

J.-L. S.

Le prix d'un ministre

Le gouvernement s'étant engagé, le 13 décembre, devant les députés, à faire rentrer la situation fiscale des élus dans le droit commun, au plus tard le 1er janvier 1992, le ministre délégué au budget, M. Michel Charasse, a indiqué, vendredi 14 décembre, à l'Assemblée nationale, qu'en réponse à *« des réflexions entendues dans les couloirs »*, il allait rendre publics les nouveaux taux de rémunération des membres du gouvernement.

Selon la fiche communiquée peu après par ses services, le traitement net d'un ministre s'établit donc, en décembre 1990, à 45 887,68 F pour un membre du gouvernement relevant de la fonction publique et à 42 779,19 F pour un ministre non fonctionnaire. Sur ces sommes, seule une indemnité représentative de frais, d'un montant de 8 016,33 F, n'est pas soumise à l'impôt.

Au total, un ministre pèse moins de *« 500 kilofrancs par an »,* comme on dit désormais dans les annonces classées.

J.-L. S.

□ **Recours contre la loi tabac-alcool.** – A l'iniative de MM. Ladislas Poniatowski (UDF, Eure) et Gérard Longuet (UDF, Meuse, président du Parti républicain), un recours a été déposé par plus de soixante députés devant le Conseil constitutionnel sur le texte du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme. Les signataires estiment notamment, que le projet porte atteinte au droit de propriété et au libre usage du nom patronymique (pour les marques d'alcool).

□ **M. Emmanuelli : cohésion sociale.** – M. Henri Emmanuelli, trésorier (jospiniste) du PS, a estimé, vendredi 14 décembre sur Radio-Monte-Carlo, que les socialistes *« n'ont pas réussi comme il convenait à assurer la cohésion sociale »*, même si le PS, *« en dix ans de pouvoir, a réussi à faire la démonstration qu'il savait gérer les affaires de ce pays plutôt mieux que la droite »*. *« Le mouvement qui se produit en ce moment dans la France des banlieues est le symptôme d'une France à deux vitesses, qui ne nous satisfait pas »*, a ajouté le député des Landes.

□ **Rejet du budget régional de Franche-Comté.** – Le conseil régional de Franche-Comté a rejeté, vendredi 14 décembre, par 22 voix contre 21, le projet de budget qui lui était présenté par son président, M. Pierre Chantelat (RPR). La faible majorité dont ce dernier disposait jusqu'à présent, face au groupe des socialistes, démocrates et radicaux de gauche et aux communistes, n'a pas résisté à la défaillance du seul représentant du Front national.

□ **Mme Barzach : un candidat aux « primaires ».** – Mme Michèle Barzach, démissionnaire, en compagnie de M. Michel Noir, de son mandat de député et de son appartenance au RPR, a affirmé, vendredi 14 décembre, lors de l'émission « Objections » sur France-Inter, qu'elle souhaite que *« quelqu'un qui représente la rénovation puisse accéder à la candidature à la présidence de la République »*. *« Nous présenterons un candidat aux « primaires »*

Au palais du Luxembourg

Rejet de diverses mesures d'ordre social présentées par M. Evin

Les sénateurs ont opposé, vendredi 14 décembre, une question préalable (qui dispose qu'il n'y a pas lieu de délibérer) au projet de loi portant diverses dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, présenté par M. Claude Evin, ministre des affaires sociales et de la solidarité (*le Monde* du 15 décembre).

Après avoir critiqué certaines dispositions du projet de loi concernant le financement des cliniques privées, ainsi que l'instauration d'une cotisation d'assurance-vieillesse déplafonnée, le rapporteur de la commission des affaires sociales, M. Claude Huriet (Un. cent., Meurthe-et-Moselle), a indiqué que le dépôt de cette question préalable s'expliquait avant tout par l'introduction par le gouvernement de deux articles revenant sur certaines dispositions de la toute récente loi (promulguée le 28 novembre) sur la fonction publique territoriale.

M. Huriet estime que *« le gouvernement a bafoué la volonté du législateur »* en déposant, sans examen préalable de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale et après que le premier ministre eut engagé sa responsabilité, un amendement vidant de son contenu un article de la loi sur la fonction publique territoriale issu d'un amendement sénatorial. *« Il est inutile de s'engager dans une discussion alors que le gouvernement a d'ores et déjà décidé d'imposer au Parlement les dispositions les plus importantes et les plus contestables »*, a conclu M. Huriet. Seul le groupe socialiste s'est opposé à la question préalable.

G. P.

Les sénateurs ont adopté le troisième plan pour l'emploi

Les sénateurs ont adopté après l'avoir modifié, mercredi 12 décembre, le projet de loi présenté par le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, M. Jean-Pierre Soisson, pour l'application du troisième plan pour l'emploi.

Les sénateurs ont apporté plusieurs modifications au texte issu des travaux de l'Assemblée nationale. Ils ont supprimé les références à l'égalité professionnelle des hommes et des femmes introduites par l'Assemblée nationale. Mme Hélène Missoffe (RPR), rapporteur de la commission des affaires sociales, a indiqué que la commission était favorable au principe, mais que ces références n'avaient pas lieu de figurer dans le texte.

Les sénateurs ont relevé de cinquante à cent salariés le seuil au-delà duquel les entreprises ne bénéficient plus de l'aide au remplacement des salariés des petites et moyennes entreprises partis en formation. Ils ont supprimé, contre l'avis du ministre, l'article créant un conseil national de l'insertion. Ils ont, enfin, adopté un amendement précisant que l'aide aux bénéficiaires du revenu minimum d'insertion créateurs d'entreprises serait servie après avis – et non après simple consultation – de la commission locale d'insertion.

Au cours de la même séance, les sénateurs ont rejeté, en adoptant une question préalable (qui dispose qu'il n'y a pas lieu de délibérer), la proposition de loi sur le conseiller du salarié visant à permettre à un salarié d'être assisté en cas de licenciement.

G. P.

Gare TGV et grand stade

Les projets du maire inquiètent les socialistes de Massy

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture, a présidé, jeudi 13 décembre, à Massy (Essonne), un banquet de son club Priorités aujourd'hui.

Cette réunion marquait l'appui de M. Mermaz à M. Claude Germon, député de l'Essonne, maire de Massy, qui traverse une passe difficile. Critiqué dans son parti par ceux qui lui reprochent de voir trop grand pour le développement de sa ville, il est contesté au sein même de sa majorité municipale par les militants de la Nouvelle École socialiste (NES), emmenés par M. Jean-Luc Mélenchon, sénateur, adjoint au maire.

Pour la première fois depuis dix-sept ans, le maire, qui voulait présenter la candidature de sa ville au projet de grand stade, avait été mis en minorité au sein de la section PS, et, au conseil municipal, il avait dû faire machine arrière face au veto de sa majorité socialiste (*le Monde* daté 21-22 octobre).

Le débat rebondit sur le dossier du « pôle européen » encadrant la gare TGV prévue. L'ampleur des réalisations et leur ambition architecturale – 1,2 million de mètres carrés de bureaux avec une « arche », une « pyramide » et une « sphère » – en ont surpris plus d'un.

Aujourd'hui, plusieurs élus dénoncent l'empressement avec lequel le maire veut réaliser son programme et lui contestent le droit de décider seul. *« Ce qui nous inquiète le plus, c'est le phasage des différentes opérations. La commune aura-t-elle constamment les moyens de faire face à ses engagements financiers ? Le risque est d'autant plus grand que la conjoncture est instable »*, explique un conseiller municipal.

En outre, pour l'opéra-théâtre, dont l'ouverture est prévue pour 1992, la ville devra verser une subvention de fonctionnement de 25 millions de francs, soit le quart du budget communal.

PATRICK DESAVIE

LIVRES POLITIQUES — ANDRÉ LAURENS

Enquête ouverte sur la culture

EN gros, c'est l'histoire d'un marginal en quête de reconnaissance sociale. Classique. En fait, c'est une enquête journalistique sur la carrière de Jack Lang, ministre de la culture, et sur son action à la tête de ce ministère. Elle est menée par un journaliste américain, Mark Hunter, qui est un bon connaisseur de la culture française. Le personnage de Jack Lang – on ne lui contestera pas qu'il en est un – et son itinéraire sont décrits par l'auteur avec sympathie mais sans complaisance particulière, avec cette froideur qu'introduisent, dans la tradition journalistique américaine, la précision des faits cités et des détails donnés et le caractère quasi clinique des observations psychologiques.

Mark Hunter, raconte donc à grands traits et avec acuité la métamorphose du garçon qui montait des spectacles de Guignol, dans le cours d'une enfance secouée, en *« un homme politique avisé »*. La part et l'amour du spectacle ont toujours beaucoup compté chez Jack Lang, dont le premier et indéniable succès fut la création du Festival international de théâtre étudiant de Nancy, auquel on doit de superbes révélations. Aussi ne s'étonnera-t-on pas de voir la place que cette inclination continuera de tenir dans sa manière d'agir en politique. De ce point de vue, l'animateur culturel s'est trouvé en accord avec son temps pour au moins deux raisons : la dimension médiatique y a pris l'importance que l'on sait et se nourrit du spectaculaire ; la politique elle-même a senti tout ce qu'elle pouvait tirer de la culture.

Ce double et complémentaire mouvement de la société n'est pas né avec l'arrivée des socialistes au pouvoir leurs prédécesseurs, le général de Gaulle, André Malraux, Georges Pompidou, n'y avaient pas été insensibles, mais pas au point d'imaginer, comme l'a fait Jack Lang, que l'action en faveur de la culture pouvait être politiquement rentable. *« A cette époque,* note l'auteur, *son idée que la culture peut être payante pour la gauche est plus audacieuse qu'il n'y paraît aujourd'hui. »*

D'autres choix font la différence entre les politiques culturelles suivies avant et après 1981. Pour simplifier, on dira qu'à la volonté de magnifier le patrimoine a succédé celle de privilégier la création ; que la prédilection pour la fête a remplacé celle pour la grand-messe (encore que celle-ci réapparaisse parfois) ; que la conception de l'art s'est popularisée en s'étendant à des activités qui ne bénéficiaient pas de ce noble statut. On l'a vu avec la mode, le rock notamment. Parallèlement, le président de la République, s'il a soutenu ces initiatives, a maintenu dans le domaine réservé la maîtrise de grands projets culturels propres à marquer sa magistrature (l'Opéra Bastille, le Grand Louvre, la Bibliothèque de France), comme l'avaient fait ses devanciers. De son côté, Jack Lang a entretenu, au-delà de l'administration de son ministère, sa popularité de « ministre communicateur », en particulier auprès des jeunes et des « potes » ; il n'en reste pas moins un homme seul sur le plan politique, souligne Mark Hunter, et quoi qu'en pense le ministre de la culture, il cède devant la volonté présidentielle de créer une chaîne de télévision généraliste avec le concours de plusieurs financiers, dont Silvio Berlusconi.

Les contradictions existentielles que l'auteur prête au personnage qu'il dépeint ne sont pas, assure-t-il, sans effet sur son action. Celle-ci suit *« le même mouvement de balancier »* et, après avoir mis en avant les arts mineurs, elle entreprend aujourd'hui un mouvement inverse en faveur des arts nobles. *« Y a-t-il,* demande-t-il, *une réelle vision derrière ces renversements de valeurs ? »* La réponse qu'il propose est d'autant plus intéressante qu'elle émane d'un observateur étranger et compétent, qui juge de l'extérieur, mais avec sympathie, les pulsions et les engouements de la culture nationale. *« En un sens,* note-t-il, *Jack Lang reflète le conflit qui agite la France d'aujourd'hui. Celle-ci est déchirée entre le désir d'être le centre du monde, tout en demeurant à l'écart du monde contemporain, préservée, unique ? Mais comment être au premier rang sans se mêler aux autres ? Les artistes français sont pris dans cette contradiction. »* Selon Mark Hunter, ils n'en sortiront pas en se laissant aller à leurs démons, *« le nationalisme, l'anti-américanisme, qui mènent tout droit à la xénophobie »*.

Sur le fond, le jugement peut paraître excessif, tant il est vrai que la culture française a su s'ouvrir à des créateurs étrangers, en faisant appel à eux, en leur offrant son aide ou, même, en leur conférant chez elle un crédit qu'ils n'avaient pas toujours chez eux. On pourrait en citer maints exemples dont certains seraient pris dans le livre de Mark Hunter et dans le bilan de la gestion culturelle de la gauche. Cependant, le reproche sinon de xénophobie, du moins de nombrilisme, l'agacement que provoque ce mélange typiquement français de crainte et d'arrogance sont trop souvent exprimés par ceux qui nous regardent sans acrimonie pour ne pas avoir un fondement de vérité. Pour s'en tenir à la plus banale modernité, on dira que si la culture française se montre vraiment sous ce look elle est quelque peu ringarde.

Sur les thèmes de la crise culturelle, du bouleversement des valeurs et du changement social, Daniel Mandon, sociologue, expose, analyse et compare, dans une tentative d'approche anthropologique, tout ce qui s'est dit – ou presque – sur le sujet. Son travail permet, sous une forme didactique, de se tracer un chemin, d'éclairer une réflexion, dans un domaine où, trop souvent, règnent la cacophonie et la confusion, signes ultimes peut-être de la crise des valeurs. Au bout du chemin, il n'y a pas une vérité, une conclusion définitive, mais l'invitation à la quête permanente d'une identité et du dépassement. Entre-temps, on aura examiné le discours sur le déclin des valeurs et des idéologies, les acteurs et les mécanismes du changement social, à partir notamment des observatoires privilégiés que sont la famille, la santé et la fête, et, enfin, la question de l'identité culturelle.

A signaler, dans la célèbre collection des « Précis » Dalloz, la publication d'un manuel consacré au droit de la culture. Ses auteurs, Jean-Marie Pontier, Jean-Claude Ricci et Jacques Bourdon, ont eu pour ambition de dégager l'unité des différentes règles de droit public et privé, *« tantôt légiférées et tantôt jurisprudentielles, tantôt institutionnelles et tantôt contractuelles »*, qui régissent le domaine diversifié de la culture et de proposer une réflexion juridique à leur sujet.

► ***Les Jours les plus Lang,*** **de Mark Hunter. Editions Odile Jacob, 316 pages, 130 F. *Culture et changement social,* de Daniel Mandon. Chronique sociale, 7, rue du Plat, 69288 Lyon Cedex 02, 200 pages, 120 F. *Droit de la culture,* de Jean-Marie Pontier, Jean-Claude Ricci et Jacques Bourdon. « Précis » Dalloz, 594 pages, 188 F.**

Selon un sondage

M. Lalonde serait considéré par les Français comme le meilleur porte-parole de l'écologie

Les assises nationales de Génération Ecologie, le mouvement lancé au printemps dernier par M. Brice Lalonde, ministre délégué à l'environnement, sont organisées samedi 15 et dimanche 16 décembre à Paris. Elles ont pour but de vérifier que des écologistes peuvent exister indépendamment des Verts et au sein de l'actuelle majorité présidentielle, ou, si l'on préfère ce raccourci, que M. Lalonde et ses amis peuvent toujours tailler des croupières au parti « ultra-autonomiste » de M. Antoine Waechter.

C'est là, en tout cas, le sens d'un sondage de CSA réalisé pour le compte de Génération Ecologie, qui devait être rendu public à l'occasion de ces assises (1). Selon cette enquête, M. Lalonde arrive en tête des *« dirigeants politiques qui se préoccupent vraiment des problèmes écologiques »* avec 86 % d'opinions positives, devant MM. Waechter (68 %), François Mitterrand (36 %) et Valéry Giscard d'Estaing (25 %). Le ministre de l'envrionnement est encore jugé comme *« le meilleur porte-parole pour l'écologie »* par 40 % des personnes interrogées, contre 22 % à M. Waechter. Cependant, si le lancement de Génération Ecologie est jugé comme étant *« une bonne initiative »* par 66 % de l'échantillon, c'est à la condition que ces *« mouvements différents s'unissent dans l'action »* (80 %).

Quant aux intentions de vote, en cas d'élections législatives, les candidats de Génération Ecologie obtiendraient 10 % des suffrages contre 5 % pour les représentants des Verts. M. Waechter ferait légèrement mieux (9 %) que M. Lalonde (8 %) dans une élection présidentielle, mais l'électorat de ce dernier se reporterait plus facilement au second tour (50 %) que celui du chef de file des Verts (40 %) sur le nom de M. Michel Rocard, le seul dirigeant socialiste – et c'est sans doute là un autre enseignement de ce sondage – à figurer dans cette étude d'opinions parmi les présidentiables.

J.-L. S.

(1) Sondage réalisé du 23 au 30 novembre 1990, selon la méthode des quotas, auprès d'un échantillon national représentatif de 1 013 personnes âgées de dix-huit ans et plus.

POLITIQUE

La gauche européenne cherche ses marques

VI. – Entre gauche unie et France unie

Après l'Allemagne, la Suède et les Pays-Bas, l'Italie, l'Espagne, la Grande-Bretagne et le Portugal (*le Monde* des 11, 12, 13, 14 et 15 décembre), nous terminons notre enquête sur les principaux partis socialistes et communistes d'Europe de l'Ouest. Aujourd'hui la France.

« Aux alentours de 1983, le Parti socialiste a connu une sorte de Bad Godesberg silencieux. Il a abandonné sa culture d'opposition, contractée au long de décennies de traversée du désert. Il a accédé à une culture de gouvernement. Cette évolution s'est effectuée par glissements successifs, souvent même en la niant : on parlait de « parenthèse de la rigueur », on assurait que c'était surtout le monde qui avait changé, on ne précisait pas ce qui, dans l'ancien discours, l'ancien programme, demeurait valide et ce qui se trouvait dépassé. » Ce constat, dressé par M. Laurent Fabius dans les premières pages du livre-manifeste qu'il vient de publier (1), est devenu depuis longtemps le lot commun des socialistes et, au-delà, celui de toute la gauche. Venus au pouvoir en 1981, les socialistes, accompagnés par les communistes jusqu'en 1984, n'ont pas fait ce qu'ils prévoyaient de faire. L'histoire leur a joué un de ses tours favoris en leur donnant un rôle de modernisateurs du capitalisme qui n'avait rien à voir avec celui auquel ils s'étaient préparés et avaient préparé leurs électeurs lorsqu'ils annonçaient la *« rupture en cent jours »* avec l'ordre économique et social existant.

Avant, la boussole des socialistes avait été, sous la direction de M. François Mitterrand, le rassemblement de la gauche sur des objectifs hérités des souvenirs du Front populaire et de la Libération, objectifs que le poids électoral du Parti communiste et l'influence idéologique du marxisme maintenaient en vigueur. Après, leur repère, toujours indiqué par M. Mitterrand, est devenu le rassemblement des « Français » autour des éléments d'un équilibre social difficile à définir, mais empiriquement mis au jour par les réactions négatives auxquelles s'étaient heurtés le gouvernement de M. Pierre Mauroy, dans un sens, celui de M. Jacques Chirac, dans l'autre, quand ils y avaient porté atteinte. Les débats actuels du PS se trouvent, ainsi, orientés autour de deux axes dont la combinaison demeure aléatoire : la gauche unie et la France unie.

La crise d'identité, diagnostiquée par certains dès 1985, était devenue aiguë aussitôt après la réélection de M. Mitterrand en mai 1988 et la formation du gouvernement de M. Michel Rocard. Les socialistes avaient compris, alors, que le rassemblement prenait le pas sur l'union de la gauche et que leur place s'en trouvait diminuée. Leur premier secrétaire, M. Pierre Mauroy, avait alors lancé l'idée d'un « congrès idéologique », destiné à résoudre la crise en redéfinissant l'identité du PS. Il aura fallu deux ans pour qu'un processus de débat externe, puis interne, inspiré en partie de la méthode suivie par les socialistes espagnols, puisse être mis en place afin d'élaborer un nouveau « projet ». Encore la démarche engagée par M. Michel Charzat, membre du secrétariat national, n'a-t-elle pas encore réussi à mobiliser les socialistes, comme l'a montré la convention nationale de lancement, au début de ce mois.

« Larguer les amarres »

Critiqué par certains jospinistes et, aussi, au sein du courant Socialisme et République de M. Jean-Pierre Chevènement, dont M. Charzat est membre, le texte que ce dernier a rédigé est cependant considéré, par la majorité des responsables socialistes, comme un état des lieux qui offre une bonne base de départ au débat. Pour M. Mauroy, il s'agit, tout simplement, de *« larguer les amarres »* rattachant encore le PS, intellectuellement, à l'histoire d'une gauche qui intériorisait son exclusion du pouvoir. M. Pierre Guidoni, l'un des dirigeants de Socialisme et République, a mis en garde contre le risque d'une *« fuite en avant »* et la tentation de ce qu'il a appelé plaisamment la *« faiblesse fébrile »*, par opposition à la *« force tranquille »* qui était le slogan de M. Mitterrand en 1981.

En fait, la question qu'ont en tête tous les socialistes est celle de l'articulation entre l'élaboration de leur projet et leur stratégie. La convention des 1er et 2 décembre a été l'occasion de quelques escarmouches sur cette question. Alors que M. Jean Poperen réclame à cor et à cri un progrès vers les états généraux de la gauche, dont l'objet est de rassembler autour du PS les ex-communistes et les écologistes déçus par les Verts, d'autres, tel M. Gérard Le Gall, rappellent que ces états généraux étaient conçus, au congrès de Rennes, comme devant être aussi ceux des *« forces de progrès »*, c'est-à-dire que le centre gauche de M. Jean-Pierre Soisson devrait y avoir sa place. M. Mauroy observe, sur ce point, que France unie, le mouvement animé par le ministre du travail, n'a aucune intention de participer à cette opération.

M. Soisson verrait bien le PS se cantonner dans les relations avec les communistes ou ex-communistes, tandis que ses amis et lui-même occuperaient le flanc droit du principal parti de la majorité. Cette répartition des tâches garantirait à France unie un rôle charnière au rendement politique maximum. C'est, précisément, ce que refusent une partie des socialistes, qui dénoncent dans cette vision une stratégie de « troisième force » inavouée. Pour les jospinistes, notamment, le PS a vocation à rassembler aussi bien sur sa gauche que sur sa droite et à faire la synthèse du parti du « mouvement », face à la droite et, le cas échéant, contre une direction du PC qui se figerait dans l'immobilisme.

Intégrer les communistes

M. Laurent Fabius et ses amis, qui proposent un renouvellement de la doctrine du PS intégrant, notamment, la dimension écologique, insistent, dans le même temps, sur les relations avec le PCF. Certains rocardiens les suivent sur ce point, considérant que, aussitôt après le congrès communiste de la semaine prochaine, le temps viendra de la reprise du débat avec les dirigeants du parti dans la perspective des échéances électorales de 1992 et 1993. Tous sont d'accord, en tout cas, pour considérer que l'évolution de la portion du champ politique occupée par les communistes sera décisive pour la gauche dans les années à venir. Les uns imaginent que M. Georges Marchais sera disposé, une fois consolidé son pouvoir à la tête de son parti, à infléchir l'orientation de celui-ci dans le sens souhaité par M. Charles Fiterman. Les autres pensent, au contraire, qu'un tel retournement est exclu et que les contestataires du PCF, parmi lesquels les élus sont aujourd'hui nombreux, n'auront d'autre ressource que de se tourner vers le PS.

Faute de parvenir, cependant, à maîtriser son propre débat stratégique, le PS court le risque de le laisser mener et trancher ailleurs. Les amis de M. Jean-Pierre Chevènement ont entrepris, en marge du Parti socialiste, que ce soit à l'Assemblée nationale ou dans les clubs, comme République moderne ou Rassembler à gauche, de former un pôle de refus du « consensus » sur lequel s'appuie encore M. Michel Rocard et de dessiner une alternative autour de l'anti- « européisme », de la critique du dépérissement de l'Etat et de la revendication d'une politique sociale plus reconnaissable. M. Fabius et ses partisans produisent, pour leur propre compte, des idées dont ils se soucient peu, pour le moment, qu'elles soient reprises par le PS. Les rocardiens s'efforcent d'être, à la fois, présents dans le fonctionnement du parti et perçus comme distincts de celui-ci. Le discours du premier ministre au « séminaire » de la direction du PS, en septembre dernier, à Joué-lès-Tours, avait marqué le point extrême de la distance que ses amis et lui-même entendent conserver.

A sa manière, M. Rocard a formalisé, alors, la pratique gouvernementale imposée par les conditions de la réélection de M. Mitterrand il y a deux ans : être à l'écoute des Français (à travers les sondages, notamment), ne rien faire qui heurte leurs souhaits ou leurs habitudes, désarmer les oppositions. L'avertissement a été entendu par les socialistes, qui ont compris que, à ce compte-là, leur rôle, en tant que parti, risque de se réduire comme peau de chagrin. C'est alors qu'ils se sont souvenus des communistes : voilà un problème que la « méthode Rocard » ne peut résoudre et dont la solution passe par le PS.

PATRICK JARREAU

(1) *C'est en allant vers la mer*. Editions du Seuil.

FIN

A quoi sert un parlementaire ?

Suite de la première page

Quoi qu'il en soit on ne reviendra pas sur l'élection présidentielle au suffrage universel. Mais alors, s'il n'est pas parlementaire, qu'il soit présidentiel !

Si les institutions étaient seules responsables de l'atonie ambiante, on comprendrait difficilement que ce malaise ait mis trente ans à émerger. En effet, pour produire la crise de la vie politique à laquelle nous assistons, il faut un mélange fait des institutions de la Ve République et d'un consensus doux engendrant la torpeur. De celle-ci découle le désintérêt pour la chose publique, la décrédibilisation du discours politique et l'incapacité de se projeter dans l'avenir. Si rechercher le consensus signifie que les hommes de bonne volonté doivent pouvoir travailler ensemble, chacun y sera favorable. Mais pour pouvoir dégager des majorités d'idées, faut-il encore qu'il y ait des idées. Pour parler aux autres, il faut savoir ce que l'on pense, faute de quoi l'on bredouille. La recherche du consensus doit être postérieure à l'affirmation des convictions et non s'y substituer.

Parmi ces convictions, il en est une, très forte à gauche, selon laquelle l'action politique ne peut se limiter à la gestion. Gérer est aujourd'hui le minimum exigible de tout gouvernement compétent. Mais de la même manière qu'il a fallu aux socialistes du courage en 1983 pour prendre un virage difficile, il faut aujourd'hui accepter l'idée d'un renouveau de l'ambition. Loin de toute politique aventureuse, affirmons simplement des positions politiques.

Assurément, nos marges de manœuvre économiques ne sont pas grandes, qui ne le voit ? Doit-on pour autant considérer qu'elles sont nulles ? Ainsi, nous devons appuyer plus vigoureusement notre industrie. Pour avoir compris plus tard que d'autres que l'environnement fiscal et réglementaire de l'entreprise était primordial, nous nous limitons aujourd'hui à aménager cet environnement sans armer notre industrie à l'égal de ses concurrentes. Quant à la fiscalité des personnes, nombreuses sont les réformes, qui touchent notamment au patrimoine, qu'il faudra mettre en œuvre à l'orée du vingt et unième siècle, quand les inégalités de fortune et la concentration de ces dernières au sein des générations les plus âgées vont devenir un point majeur de crispation sociale. Croit-on vraiment que l'on pourra mettre à plat l'avenir des retraites sans revoir notre fiscalité patrimoniale ?

Aussi étroites soient-elles, nos marges de manœuvre ne nous contraignent pas à accepter l'exclusion, la marginalisation, la mort sociale d'une fraction croissante de la population. Il n'y a pas de fatalité sociale qui ferait que la gauche ne puisse plus être la gauche. Ce qui s'est passé à Vaulx-en-Velin n'est malheureusement que la première éclosion d'un désespoir profondément enraciné dans la jeunesse et les banlieues. Quand la liberté formelle masque l'absence de liberté réelle, quand il faut être soit très pauvre soit très riche pour avoir accès à la justice, quand l'Etat de droit ne se traduit pas par une société de droit, pourrons-nous, gouvernants, élus et militants, invoquer la rigueur budgétaire comme seule absolution ?

Faisant suite au discours du président de la République, d'intéressantes mesures sur la ville viennent d'être annoncées par le gouvernement. Mais ne doit-on pas reconnaître que c'est la conception même de nos villes, et surtout de nos banlieues, qui est en cause ? Nous ne vivons pas seulement une crise urbaine mais aussi une crise du travail. Nos banlieues ont été bâties à une époque où l'organisation du travail imposait le regroupement d'importantes quantités de salariés en un même lieu pour servir de grandes usines. D'ici dix ans, le travail aura beaucoup changé de nature. Il ne s'agira plus d'amener les travailleurs vers leur emploi, avec des durées de transport qui atteignent parfois trois heures par jour, il faudra créer les emplois là où les gens vivent. Pour changer la ville, la péréquation des ressources entre les communes et l'intercommunalité doivent aller beaucoup plus loin que ce qui est prévu. Mais la crise du travail frappe aussi de façon plus urgente. Un pays qui accepte – quelles que soient les raisons de cette résignation collective – un taux de chômage comme le nôtre peut-il espérer voir ses banlieues apaisées et sa jeunesse sereine ?

Il est un grand projet qui pendant un temps a su séduire les Français : il s'agit de la construction européenne. Maintenant que les premiers grains pointent à l'horizon, épousant ce qu'ils croient être la sensibilité populaire, nombre d'hommes politiques tiédissent. Assurément, les intérêts de la France doivent être défendus. Mais, à un moment où les progrès vont être plus difficiles en raison d'une Allemagne plus volontiers attirée par la Pologne et la Tchécoslovaquie que par les Asturies ou les Pouilles, devons-nous être pusillanimesj ? La France a un rôle majeur à jouer dans la fédération des pays de l'Europe du Sud comme dans l'avènement de l'Europe sociale, qu'on néglige volontiers.

L'homme politique de gauche est un architecte et un maçon. Il ne peut être seulement un comptable. Pour faire œuvre positive et répondre à l'invitation à la réflexion faite par leur premier secrétaire, un certain nombre d'élus et de militants sont au travail. Au début du printemps, il faudra que tous les participants à cette élaboration collective se réunissent pour proposer leur contribution au projet du PS.

D'ici là, d'autres nous auront rejoints : tous ceux qui, comme nous, pensent que le débat de fond est celui de la primauté des ambitions collectives sur les préférences individuelles. Il nous reste maintenant à inventer un nouveau mode de régulation qui structurera les quarante ou cinquante prochaines années.

Pour le moment, nous sommes dans l'entre-deux immanquablement dominé par ce qu'on appelle aujourd'hui le libéralisme et qui n'est rien d'autre qu'un tourbillon de désorganisation sociale qui triomphe entre deux phases d'organisation.

DOMINIQUE STRAUSS-KAHN

Statut de la Corse et situation dans le Golfe

Les rocardiens répondent aux amis de M. Chevènement

Le bulletin *Convaincre* des amis de M. Michel Rocard publie, dans sa dernière livraison, une violente charge contre l'attitude des membres du courant de M. Jean-Pierre Chevènement à l'intérieur du PS. *Convaincre* fait allusion à l'attitude des députés de ce courant dans le débat parlementaire sur le nouveau statut de la Corse et à la signature par M. Max Gallo, député européen, d'une pétition pour le retrait des troupes françaises du Golfe, et affirme : *« M. Carraz n'était pas d'accord avec la notion de peuple corse, composante du peuple français. M. Gallo, en revanche, acceptait trop bien l'idée de peuple koweïti, composante du peuple irakien. »*

L'éditorialiste rocardien ajoute : *« Le CERES* [ancien sigle du courant de M. Chevènement] *confirme que c'est un courant à la dérive dans un parti qui part en courants. Car on peut se demander si M. Chevènement et ses amis ne sont pas entrés dans une logique de rupture avec le PS. C'est en tout cas une réelle opposition interne qui se développe (...). Les troupes de Chevènement dirigent leurs salves suivant deux directions : la crise du Golfe, et la politique européenne. Mais tous les missiles arrivent à l'Elysée. »*

SOCIÉTÉ

SOLIDARITÉ

Une charte signée entre des maires et les professionnels de l'immobilier

Tous les bâtiments neufs de l'agglomération lyonnaise seront désormais accessibles aux handicapés

Immeubles privés, universités, lieux de culture, services municipaux, on ne devrait plus rien construire dans l'agglomération lyonnaise qui ne soit désormais accessible aux handicapés. C'est l'engagement public qu'ont pris les promoteurs, les architectes et une centaine de maires du département du Rhône en signant, mercredi 12 décembre, dans les salons de la préfecture de Lyon une « charte de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ».

LYON

de notre envoyé spécial

La promesse faite par les constructeurs privés et publics de l'agglomération lyonnaise est la première traduction opérationnelle et décentralisée des décisions prises par le conseil des ministres du 21 novembre dernier (*le Monde* du 23 novembre) facilitant l'accès des bureaux et des logements. En réalité, il y a concordance de deux volontés : celle de l'Etat, qui veut faire appliquer enfin une loi datant de 1975, et celle des Lyonnais, qui, depuis bientôt quatre ans, réfléchissent aux moyens concrets de faciliter l'existence quotidienne des personnes à mobilité réduite.

« Un combat quotidien »

Handicapés physiques et sensoriels, personnes âgées, accidentés en convalescence, femmes enceintes ou mères de famille ayant des enfants en bas âge, ces personnes sont au moins 150 000 dans le département du Rhône, soit 10 % de la population. Le manque d'ascenseur ou de rampe dans les lieux publics, l'étroitesse des portes et l'exiguïté des toilettes dans les appartements rendent leur vie très difficile et réduisent leur autonomie.

Après avoir longuement tourné en rond dans des commissions administratives, on s'est aperçu que la seule façon d'en sortir était de mobiliser tous ceux qui construisent ou font construire. Sur les 293 maires du département sollicités, 99 ont accepté de s'engager par écrit à ne plus accorder de permis de construire pour des bâtiments ne respectant pas les règles d'accessibilité. Ces élus représentent 90 % de la population de l'agglomération. Le conseil général et les services de l'Etat s'engagent, de leur côté, à ne plus accorder de subventions pour des logements ou des bâtiments publics non conformes à la loi. Les professionnels de la construction se sont joints au mouvement.

Il est vrai que la ville de Lyon avait montré l'exemple. M. Michel Noir a pris comme conseiller un ancien professeur d'éducation physique qu'un accident de la circulation a condamné au fauteuil roulant, M. Dominique Rongione. Résultat : au prix de 500 000 F de travaux, les handicapés peuvent aujourd'hui avoir accès aux services municipaux. L'opéra en cours de rénovation, le musée Saint-Pierre, qui sera bientôt modernisé, la ligne D du métro, une école au moins par quartier, et les universités seront demain accessibles à leur tour.

La charte est signée pour deux ans et elle ne concerne que les constructions neuves. La mise aux normes du bâti ancien aurait demandé un effort démesuré. Mais les signataires sont convenus de dresser le bilan de leur action en 1993 et de le publier. Si l'opération a produit ses effets – en d'autres termes, si les constructeurs ont pris la bonne habitude d'appliquer la loi, – on s'attaquera alors aux moyens de transport. Comme l'a dit l'un des élus lyonnais : *« A l'instar de la démocratie, l'accessibilité est un combat quotidien. Et, dans ce domaine, le Rhône veut devenir un département de référence. »*

MARC AMBROISE-RENDU

Indésirables

LYON

de notre bureau régional

La veille de la signature de la charte sur « l'accessibilité », le tribunal de Lyon examinait la plainte d'une habitante d'Ecully, dans la banlieue lyonnaise, contre l'Association régionale pour les infirmes moteurs cérébraux (ARIMC). La plaignante, propriétaire d'un appartement dans une résidence de standing, ne supportait plus la cohabitation avec six jeunes handicapés, de dix-huit à vingt-cinq ans, placés, en septembre 1989, dans deux appartements voisins par l'association, pour une expérience d'insertion.

Grincements des roues des petites voitures, rayures dans l'ascenseur, début d'inondation provoqué par une pomme de douche, casserole oubliée sur une plaque chauffante, va-et-vient des éducateurs, etc., autant de « nuisances » devenues insupportables pour cette dame qui se réfère au « règlement de copropriété » pour demander le départ des jeunes gens vers des *logements conçus pour eux*. Le jugement sera rendu le 6 février 1991.

R. B.

SPORTS

Les athlètes étrangers interdits de finales aux championnats de France

Champions contre la discrimination

Un profond malaise a saisi l'athlétisme français. *« Indignation », « stupéfaction », « discrimination »* ou même *« racisme »*, les champions ne cachent pas la colère qu'a déclenchée, chez eux, la décision prise mardi 11 décembre par le comité directeur de la Fédération française d'athlétisme (FFA) d'interdire aux athlètes étrangers de participer aux finales des championnats de France.

Un moyen, pour M. André Bord, directeur technique national, de permettre au maximum de Français d'accéder aux finales et d'obtenir en conséquence le statut d'*« athlètes de haut niveau sur le plan régional »*. M. Bord a eu beau rectifier un peu le tir et déclarer, jeudi 13 décembre, qu'il ne s'agissait que d'un *« vote d'orientation »* et que *« l'assemblée générale de la FFA, prévue à la mi-mars, devrait trancher »*, l'heure est aujourd'hui à la mobilisation.

Jeudi déjà, les quatre recordmen du monde du relais 4 × 100 mètres avaient jugé cette décision *« indigne »*. Vendredi 14 décembre, une quinzaine d'athlètes ont convoqué la presse à l'Institut national des sports (INSEP) pour expliquer *« l'absurdité d'une telle mesure »*. *« Les étrangers ont toujours tiré l'athlétisme vers le haut sans prendre la place de qui que ce soit puisqu'ils n'étaient pas classés »*, explique David Niaré, champion de France 1989 du 400 mètres haies.

« Quand j'ai décroché le titre, Saïd Aberkan [Marocain] *avait gagné la course, Amadou M'Baye* [Sénégalais] *était troisième. Mais c'est aussi grâce à eux que j'ai réussi le temps que j'ai réussi. » « Ils vivent avec nous, s'entraînent avec nous,* renchérit Nathalie Thoumas, championne de France du 800 mètres. *En 1990, sur les deux cent soixante-quatre finalistes, dix-sept seulement n'étaient pas de nationalité française. Et lorsqu'ils participent à la Coupe d'Europe des clubs, ça ne gêne personne, bien entendu. »*

Plus bouleversé encore que les coureurs, l'entraîneur des sprinters Fernand Urtebise parle la gorge nouée : *« Les réglementations, ça passe quand même après l'idéal sinon ; qu'est-ce qu'on fait là ? »*

Olivier Roy, champion de France du 400 mètres haies en 1985 et 1988, dénonce une décision qui *« dépasse le seul cadre sportif. On parle d'intégration dans les banlieues, du sport comme un moyen d'y arriver, et on prend des mesures pareilles. C'est insensé ! J'ai entraîné un club à Noisy-le-Grand. Le seul Blanc, il était Italien. Un Africain en finale des championnats, c'était un exemple pour eux. Ces mômes, si on leur dit qu'ils n'y ont plus droit, tout s'écroule. Alors je commence à me demander si à la fédé aussi il n'y a pas une majorité de racistes. »*

Des actions de représailles ? Un boycottage ? *« On a les moyens d'agir très vite et très fort,* assure la spécialiste de saut en hauteur Maryse Ewange-Epée. *Mais on veut leur laisser la possibilité de faire marche arrière et, à la limite, d'en sortir grandis. »* Des mots que le président de la fédération, M. Philippe Bobin, a peut-être entendus.

Vendredi soir, il a précisé que l'accès des étrangers aux finales ne serait pas interdit mais seulement *« réglementé »*. Une concession sans doute bien maigre pour des athlètes qui *« espèrent pouvoir encore avoir confiance »*.

NATHANIEL HERZBERG

MÉDECINE

Publiés dans la revue « Nature »

Des travaux sur le poisson-torpille pourraient faire progresser la recherche sur la mucoviscidose

Une équipe de chercheurs allemands publie dans le dernier numéro de l'hebdomadaire *Nature* les conclusions d'une observation scientifique qui pourrait constituer un progrès important dans la compréhension des mécanismes physiopathologiques – et donc dans le traitement – de la mucoviscidose (1).

Cette affection, identifiée il y a plus d'un demi-siècle, est une maladie héréditaire grave, particulièrement fréquente dans les populations blanches d'origine européenne, où elle touche encore un enfant (garçon ou fille) sur 2 500 naissances. La mucoviscidose est due à une série d'anomalies du métabolisme touchant le pancréas ou les glandes de la muqueuse bronchique. En dépit des progrès réalisés ces dernières années (grâce notamment aux greffes pulmonaires), la majorité des jeunes malades sont condamnés à court ou moyen terme.

Il y a un an et demi (*le Monde* du 26 août 1989), un groupe de chercheurs canadiens et américains annonçaient avoir identifié sur le bras long du chromosome numéro 7 le gène directement impliqué dans cette maladie héréditaire. Cette étape essentielle est aujourd'hui complétée par la découverte d'une équipe de l'université de Hambourg. Ces chercheurs annoncent le clonage d'un gène isolé chez le poisson-torpille (ou *Torpedo Marmorata*) qui dirige la synthèse d'une protéine faite de 805 acides aminés, jouant un rôle essentiel dans le passage des ions chlore au travers des membranes cellulaires. *Torpedo Marmorata* constitue en effet un modèle remarquable, ce poisson comportant un nombre considérable de canaux chlorhydriques nécessaires à l'accumulation de ses réserves d'énergie électrique.

Le lien avec la mucoviscidose tient au fait que l'anomalie principale de cette maladie concerne une protéine directement impliquée dans les mouvements cellulaires des ions chlore. L'espérance nourrie par plusieurs chercheurs est désormais basée sur l'hypothèse que la protéine qui vient d'être identifiée pourrait être la pièce manquante dans le puzzle que constitue, à l'échelon moléculaire, la physiopathologie de la mucoviscidose.

Ce travail, dont il est difficile de dire s'il permettra de réaliser à court terme un progrès dans le traitement de la mucoviscidose, vient fort opportunément rappeler, à l'heure du « Téléthon 1990 », que les myopathies ne sont pas – loin s'en faut – les seules maladies héréditaires touchant l'enfant, et que l'effort exemplaire de la collectivité nationale pourrait – et devrait – être mieux réparti.

JEAN-YVES NAU

(1) Ce travail, publié dans le numéro de *Nature* daté du 6 décembre, est signé Thomas J. Jentsch, Klaus Steinmeyer et Gisela Schwartz (université de Hambourg).

SCIENCES

Pour la première fois en France

Une installation nucléaire est interdite de fonctionnement pour manquement aux règles de sûreté

Les ministres de l'industrie et de l'environnement ont décidé de faire un exemple en infligeant la sanction maximum pour manquement aux règles de la sûreté nucléaire. Ils ont suspendu, à dater de jeudi 13 décembre, l'autorisation de fonctionnement de l'Office des rayonnements ionisants (ORIS), une filiale du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), qui fabrique des sources radioactives pour l'industrie et la médecine. L'ORIS ne pourra reprendre ses activités qu'après feu vert des deux ministres.

C'est la première fois que cette arme « absolue » est utilisée en France. L'effervescence actuelle autour des problèmes du nucléaire, après les affaires des dépôts de déchets du CEA de Saint-Aubin et du Bouchet, et la publication récente de deux rapports parlementaires, n'est sans doute pas étrangère à cette sévérité. Il faut dire, cependant, que la faute de l'ORIS n'était pas mince, puisque les responsables de cette installation ont tout bonnement passé outre aux injonctions du Service central de sûreté des installations nucléaires (SCSIN).

L'ORIS avait, selon les règles, sollicité l'autorisation du SCSIN avant d'importer des Etats-Unis une importante quantité de chlorure de césium devant servir à la fabrication des sources radioactives. Le SCSIN avait posé, comme préalable à toute autorisation, la présentation d'un dossier décrivant les dispositions techniques prises pour éviter que le chlorure de césium, très soluble dans l'eau, ne se répande dans la piscine de stockage en cas de chute et de bris du « château » de protection lors de sa manutention. Mais, quand, le 7 décembre dernier, des inspecteurs du SCSIN allèrent vérifier sur place la réalité des dispositions exposées sur le rapport que l'ORIS venait de remettre, ils constatèrent que trois châteaux contenant 50 000 curies de chlorure de césium avaient déjà été déchargés et entreposés dans la piscine !

« Certes, il n'y a pas eu d'incident. Mais ces gens ont refusé les règles du jeu, s'insurge un responsable du SCSIN. *C'est un peu comme si un conducteur, même adroit, prenait le volant sans permis. »* La direction du CEA, qui a lancé une campagne interne pour la transparence et la sûreté, après les remous de ces dernières semaines, ne s'est pas mépris sur la gravité de cette faute.

D'autant plus que l'ORIS, déjà « épinglé » dans le passé pour négligences portant sur la sûreté (*le Monde* du 9 décembre 1989), est situé sur le site de Saclay (Essonne), dont dépend aussi le dépôt de déchets de Saint-Aubin. Alerté quelques jours avant la décision des deux ministres, M. Philippe Rouvillois, administrateur général au CEA, a chargé une mission d'enquête de faire la lumière sur cette nouvelle affaire. Cela devrait amener le Commissariat à accélérer la réforme des Services de protection contre les rayonnements de ses centres nucléaires engagée après les polémiques autour du Bouchet et de Saint-Aubin.

JEAN-PAUL DUFOUR

EN BREF

□ **Flambée de violence dans la Voie lactée.** – La puissante source de rayonnement gamma, que le télescope spatial français Sigma avait localisé en mars dans la Voie lactée, vient d'être l'objet d'une éruption très intense pendant une quinzaine d'heures. Cette source, qui se trouve à environ 300 années-lumière du centre géométrique de la Voie lactée, pourrait être un système stellaire associé à un trou noir, ce mystérieux objet céleste qui absorbe toute la matière qui l'entoure et dont rien ne s'échappe, pas même la lumière.

□ **Les étudiants bisontins évacués de l'ancien commissariat qu'ils occupaient.** – Les forces de l'ordre ont procédé, vendredi 14 décembre, à l'évacuation de l'ancien hôtel de police de Besançon, occupé depuis le 13 novembre par des étudiants en lettres. Les vingt-trois personnes qui se trouvaient dans l'immeuble ont été remises en liberté après vérification d'identité, à l'exception d'un ressortissant marocain, en situation irrégulière en France. Une table-ronde est prévue par le recteur, le 18 décembre, pour examiner les problèmes de locaux, qui sont à l'origine du mouvement de mécontentement des étudiants. – (*Corresp.*)

□ **Assises des Bouches-du-Rhône : Henri Canovas condamné à seize ans de réclusion.** – La cour d'assises des Bouches-du-Rhône a condamné, vendredi 14 décembre Henri Canovas, soixante-cinq ans, retraité de l'éducation nationale, à seize ans de réclusion criminelle. L'avocat général avait requis vingt ans contre ce grand-père qui avait assassiné son ex-belle-fille, le 4 octobre 1988, à la sortie de l'école où elle enseignait, pour ne pas être séparé de son petit-fils (*le Monde* du 14 et du 15 décembre).

POLICE

Devant la première promotion de l'IHESI

M. Joxe plaide pour la « concorde civique » sur les questions de sécurité

Devant la première promotion de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI), le ministre de l'intérieur, M. Pierre Joxe, a estimé jeudi 13 décembre que *« le consensus sur les questions liées à la sécurité reste fragile »*. Aussi s'est-il satisfait que l'IHESI, lancé par ses soins en novembre 1989, ait œuvré pour *« la concorde civique »* en étudiant, de façon dépassionnée, des sujets propices à la polémique.

Qu'ils soient commissaires de police, élus, magistrats, journalistes ou responsables des secteurs économiques, les soixante stagiaires de l'IHESI ont réussi à *« dépasser les* a priori *idéologiques »*, selon M. Jean-Marc Erbes, le directeur de l'institut. Ils ont établi des « diagnostics de sécurité » sur des thèmes aussi divers que le tunnel sous la Manche, les jeux olympiques d'Albertville ou encore les banlieues des Yvelines. Leurs travaux sont publiés dans la revue trimestrielle de l'IHESI, *les Cahiers de la sécurité intérieure*, dont la dernière livraison traite du marché de la sécurité privée.

E. In.

JUSTICE

L'instruction concernant M. Claude Bez

La Ville de Bordeaux se porte partie civile dans l'affaire des Girondins

BORDEAUX

de notre correspondante

Le conseil municipal de Bordeaux a autorisé la ville vendredi 14 décembre à l'unanimité à se constituer partie civile dans l'instruction judiciaire concernant M. Claude Bez, l'ancien président des Girondins de Bordeaux FC, inculpé le 22 novembre pour escroquerie et abus de confiance. *« Ce n'est ni forcée, ni pressée le dos au mur que notre administration se constitue partie civile »*, a affirmé M. Jacques Chaban-Delmas. *« Nous avions fait procéder à un contrôle des comptes. Les comptes sont exacts. Le chiffre moyen qu'aura coûté aux contribuables bordelais ce grand club avec tous ses titres est inférieur à celui d'autres villes de France »*, a ajouté le maire de Bordeaux.

Son opposant socialiste, M. François-Xavier Bordeaux, a de son côté révélé que le club, *« depuis plus d'un an, ne paie plus d'impôts locaux. Il doit 1,5 million de francs de taxe professionnelle, et 5,6 millions de francs d'impôts sur les spectacles »*. Il a chiffré le montant des avances de trésorerie consenties par la municipalité à 11 millions de francs et aligné d'autres chiffres, extraits des derniers bilans : 11 millions de francs de frais de déplacement en 1989, 6,3 millions de francs en 1990 ; près de 2 millions de francs de *« frais de bouche »* ; 11,8 millions de francs de *« charges pour matches »*.

Grâce à la constitution de partie civile, la ville de Bordeaux devrait avoir accès au dossier pénal qu'instruit Mme Bernadette Pragout. Le juge a récemment inculpé une quatrième personne dans l'affaire des Girondins, pour faux et usage de faux. Il s'agit de M. André Pinsan, directeur de la société Aquitaine Environnement, l'une des deux entreprises qui ont effectué les travaux du centre sportif international du Haillan.

GINETTE DE MATHA

HEURES LOCALES

Les maires atteints du « syndrome Chaban »

Délit d'ingérence, gestion de fait ? A l'occasion des « affaires » récentes, les élus locaux ont découvert avec effroi qu'ils étaient sous la menace des incertitudes du droit

COMBIEN de maires seront aussi soulagés que M. Jacques Chaban-Delmas en apprenant que la chambre régionale des comptes a décidé, dans un « jugement définitif » en cours de notification de suspendre la procédure d'inéligibilité qui menaçait le maire de Bordeaux ? Celui-ci était sous le coup d'un arrêt du 12 juillet dernier par lequel la juridiction d'Aquitaine dénonçait sa *« gestion de fait »*. A l'occasion d'un contrôle des comptes de la ville, les juges avaient en effet découvert que la comptabilité de l'association du Mai musical de Bordeaux, présidée par M. Chaban-Delmas, laissait apparaître un certain nombre d'anomalies depuis 1983. Or cette association, dissoute le 27 septembre dernier, détenait la quasi-totalité de ses moyens de la ville de Bordeaux. Celle-ci avait été mise en demeure de régulariser la situation, faute de quoi M. Chaban-Delmas, considéré comme *« comptable de fait »*, pouvait être déclaré démissionnaire en vertu des articles 231 et 236 du code électoral.

Même si, aujourd'hui, la justification des dépenses du Mai bordelais a donné satisfaction (à 150 000 francs près) à la Cour des comptes, cette affaire eut un effet quasi immédiat dans la plupart des grandes villes de France, provoquant un véritable « syndrome de Chaban ». M. Jacques Chirac, maire de Paris, a démissionné d'une douzaine d'associations pour ne garder que la présidence de celle des maires francophones. A l'Hôtel de Ville, on ne cache pas que la décision de M. Chirac a été précipitée par l'actualité et qu'elle a permis de *« mettre de l'ordre »*. *« Depuis treize ans, on trouvait naturel de mettre le maire à la présidence de la plupart des associations qui se créaient »*, dit-on à la mairie de Paris, précisant que *« les associations entièrement subventionnées par la Ville de Paris sont contrôlées par les services de tutelle. »*



La « chasse aux élus »

A Montpellier, où M. Georges Frêche n'a conservé que les présidences de l'Orchestre philharmonique de la ville et du Festival international de Radio-France, M. François Delacroix, directeur de cabinet du maire, reconnaît avoir *« fait preuve d'une extrême prudence »*. *« Nous avons pris contact avec la chambre régionale des comptes de Bordeaux*, explique-t-il, *et nous avons appliqué à la lettre ses recommandations. La régularité du fonctionnement des associations liées à la ville a été vérifiée. Nous voulons être en règle. »*

M. Roland Nadaus, maire (PS) de Guyancourt, dans les Yvelines, dénonce le *« climat désagréable »* qui s'est installé à la suite des affaires de Nice et d'Angoulême. M. Jacques Drapier, maire (PS) de Neufchâteau, dans les Vosges, s'inquiète aussi de ce qui se passe à Toul où le maire, M. Jacques Gossot (RPR), a été remis en liberté après avoir passé plus de six mois en prison, mais reste inculpé dans l'affaire des fausses factures de Nancy.

« Fausses factures, gestion de fait, délit d'ingérence, il est à craindre que l'opinion publique ne fasse l'amalgame », regrette M. Guy Boissi, maire-adjoint (PR) de La Ciotat (Bouches-du-Rhône). Tous ces élus ne pouvaient manquer le récent colloque de la Fondation pour la gestion des villes et des collectivités territoriales intitulé *« Protéger les maires contre les incertitudes du droit »*. Pour la deuxième fois le 4 décembre – un colloque sur le même thème avait eu lieu le 12 juin dernier, – ils sont venus nombreux s'informer sur ce qu'ils considèrent tous comme une véritable *« chasse aux élus »*.

M. Frank Terrier, directeur général des affaires criminelles et des grâces à la chancellerie, a voulu d'abord les rassurer sur le délit d'ingérence. Souvent engagée, cette procédure débouche rarement sur des condamnations : deux en 1986, six en 1987. Les tribunaux n'abusent donc pas de la possibilité que leur donnent les trois premiers alinéas de l'article 175 du code pénal *(voir encadré)*. Ceux-ci indiquent qu'il suffit qu'un élu ait pris conscience de l'intérêt qu'il pouvait tirer d'une affaire dont il a l'administration, sans en tirer directement profit, pour être poursuivi.

La rançon de la décentralisation

La plupart des élus regrettent la publicité faite autour de l'instruction de ce genre d'affaires qui, même si elles aboutissent très rarement à une condamnation, jettent l'opprobre sur l'inculpé. Sans les rassurer tout à fait, M. Frank Terrier a annoncé que le futur Code pénal, en cours de préparation, prendrait en compte un certain nombre de critiques du texte actuel, qui date il est vrai de 1810. Les élus pourraient, par exemple, acquérir une parcelle d'habitation sur le territoire communal, ce qui leur est aujourd'hui interdit.

Il n'est pas certain non plus que M. Jean Raynaud, procureur général auprès de la Cour des comptes, ait réussi à convaincre ses auditeurs lorsqu'il a déclaré qu'il voulait protéger les élus contre deux idées fausses : *« On ne peut être maire sans être gestionnaire de fait. Etre gestionnaire de fait, c'est être une canaille. »* Car tout jugement sur la *« gestion de fait »* ne repose pas sur un texte de loi bien précis, mais sur une jurisprudence, donc sur une interprétation.

Si la procédure qui conduit à déclarer un élu *« comptable de fait »* reste trop floue, son objectif, selon M. Christian Descheemaker, avocat général à la Cour des comptes, reste clair : *« Aucun agent public ne doit manier des fonds publics. »* Et le recours de plus en plus fréquent des collectivités locales à des associations dont elles sont le seul commanditaire ne peut qu'augmenter les risques de voir les élus directement mêlés à leur gestion.

Certains, comme M. Jacques Drapier, pensent qu'ils paient aujourd'hui la rançon de la décentralisation : *« On exige de nous de plus en plus de compétences, et nos petites communes n'ont pas les moyens d'avoir les structures juridiques des grandes villes. »* A La Rochelle, par exemple, sept personnes vérifient en permanence la bonne conformité des procédures engagées par la muncipalité. Dans la plupart des communes rurales, les maires continuent à demander conseil à la préfecture ou à l'association départementale des maires. Désirant jouer dans ce domaine le rôle de conseiller et de relais d'information, l'Association des maires de France met son service juridique à la disposition de tous.

CHRISTOPHE DE CHENAY



Six mois à deux ans de prison

« TOUT fonctionnaire, tout officier public, tout agent du gouvernement qui, soit ouvertement, soit par actes simulés, soit par interpositions de personnes, aura pris ou reçu quelque intérêt que ce soit, dans les actes, adjudications, entreprises ou règnes dont il a ou avait, au temps de l'acte, en tout ou en partie, l'administration ou la surveillance sera puni d'un emprisonnement de six mois au moins et de deux ans au plus et sera condamné à une amende qui ne pourra excéder le quart des restitutions et des indemnités, ni être au-dessous du douzième. Il sera de plus déclaré à jamais incapable d'exercer aucune fonction publique (...). » *(Chap. IV, sec. 2, par. 3, art. 175 du code pénal.)*

Carte orange pour tous ?

POUR son quinzième anniversaire, la Carte orange s'étend enfin à l'ensemble de la région Ile-de-France et à Paris (*le Monde* du 14 décembre). A partir du 1er janvier 1991, les 630 000 personnes qui résident dans les 749 communes encore exclues de son bénéfice pourront profiter, pour pas très cher, de ce sésame. Qu'il voyage sur de courtes distances (180 francs par mois) ou qu'il traverse la région de long en large (501 francs), le titulaire de la Carte orange peut en effet emprunter, pour un nombre de voyages illimités, tous les bus, tous les métros, tous les RER et tous les trains desservant les zones qu'il a choisies.

La dimension « multimodale »

Il manque toutefois à cette carte d'être vraiment « multimodale » afin de dissuader les automobilistes de se rendre en centre-ville avec leur véhicule. Pourquoi la Carte orange ne leur permettrait-elle pas de garer, pour le même prix, leur automobile dans les parkings proches des gares et des stations ? Le syndicat des transports parisiens y songe.

Pour étendre les bienfaits de la Carte orange aux grandes agglomérations de province, la difficulté est d'ordre financier, car il faut équilibrer les dépenses du système. En région parisienne, où celles-ci s'élèvent à 25 milliards de francs, l'usager paie un tiers, les employeurs un tiers et les collectivités publiques un autre tiers. Une loi serait nécessaire pour obliger les entreprises de province à supporter la moitié du prix de la Carte orange de leurs salariés, comme c'est le cas en Ile-de-France. Les collectivités locales rechignent à payer, mais les embarras croissants de la circulation urbaine les persuaderont peut-être de se lancer dans une politique plus active de transports qui comporterait inévitablement la mise en place d'un système forfaitaire, de type Carte orange.

AL. F

Midi-Pyrénées veut doper ses villes

Pour corriger le déséquilibre créé par Toulouse, le conseil régional propose des conventions de développement aux villes satellites

AUCH

de notre correspondant

« TOULOUSE et le désert de Midi-Pyrénées. » Voilà une expression qui sent le cliché. Elle serre pourtant la réalité de suffisamment près pour que Max Censi, président du conseil régional (CDS), propose un plan d'aménagement concerté du territoire régional. Peut-être parce que ce président aveyronnais, qui succède à deux élus issus de l'agglomération toulousaine, sait bien qu'en croquant goulûment le gâteau du développement la métropole régionale ne laisse que des miettes aux départements satellites : *« Il ne faut pas que la région Midi-Pyrénées soit une région à trois vitesses*, explique-t-il. *La surmultipliée pour Toulouse, le point mort pour les villes moyennes et la marche arrière pour les petites villes. »*

Durant l'été 1989, il rédige un avant-projet, celui-là même qui servira de base théorique au texte des trois conventions signées le 23 novembre dernier entre, d'une part, la région et, d'autre part, les villes d'Auch (Gers), de Rodez (Aveyron) et de Castres-Mazamet (Tarn). Trois villes moyennes de Midi-Pyrénées ainsi appelées à devenir, selon le texte de la convention, *« des villes relais complémentaires et des pôles d'excellence cultivant leur propre spécificité technologique, dans le cadre d'une communauté de développement avec Toulouse »*.

C'est peu de dire que sept des huit départements qui composent la région cultivent, à l'égard de la boulimique Toulouse, un sentiment mêlé de fascination et d'irritation. L'agglomération toulousaine, sur laquelle se sont penchées toutes les bonnes fées technologiques (aéronautique, espace, informatique, recherche...), forte de ses 608 000 habitants et surtout de ses 12,4 % de croissance, est aujourd'hui la métropole de France qui connaît la plus forte expansion démographique (1). Revers de la médaille, elle joue trop souvent les aspirateurs, au détriment des villes moyennes et des espaces ruraux d'une région marquée par l'enclavement et son corollaire, la dépopulation. *« Alors que la mégapole sature*, confirme Jean Laborde, maire (PS) d'Auch, *les départements se vident. »*

DANIEL HOURQUEBIE

Lire la suite page 10

(1) *Le Monde* des 28 et 29 novembre.

Aménagement pagaille

Le foisonnement des niveaux de décisions inquiète les acteurs locaux de la décentralisation

SUR la scène du théâtre de l'aménagement du territoire, ce n'est pas le vide que contemple le « spectateur-citoyen-contribuable » mais, pour paraphraser de Gaulle, le trop-plein d'acteurs. Commission européenne, Etat, régions, départements, villes, DATAR, commissariats, chambres consulaires, comités d'expansion, agences de développement, etc. Tout le monde se bouscule, se chevauche, s'empile, partage les compétences dans une belle pagaille. Un même projet est parfois financé par cinq partenaires à la fois. Impécunieux, l'Etat se tourne systématiquement vers les collectivités lorsqu'il les sent impatientes de décrocher un équipement.

Telles étaient les questions principales soulevées au congrès du CNERP (Conseil national des économies régionales et de la productivité), les 6 et 7 décembre à Lille, sous la présidence de Maurice Ligot, maire UDF de Cholet. Une réunion placée sous le signe d'un certain désenchantement. Bernard Derosier, président PS du conseil général du Nord, a suggéré que dans les prochains contrats de plan (1994-1998), la région ne soit plus systématiquement l'interlocuteur privilégié de l'Etat. On pourrait imaginer des contrats avec les départements pour les routes ou les collèges, avec les villes pour réhabiliter les banlieues déshéritées.

FRANÇOIS GROSRICHARD

Lire la suite page 10

LIRE ÉGALEMENT

Dossier :

Tirs de barrage sur la Loire

L'aménagement de la Loire entre Le Puy et Tours attise la polémique entre élus, écologistes et agriculteurs. A l'issue de l'enquête d'utilité publique sur le barrage de Serre de la Fare, qui s'achève dimanche 16 décembre, un référendum sera organisé le mois prochain. Ce sera alors au gouvernement de trancher.

■ Terrils à tout faire ■ La dernière bataille du Chemin des Dames ■ Les policiers municipaux en colère ■ Débat : Pour des services publics locaux transparents.

Pages 10 à12

DÉBAT

Pour des services publics locaux transparents

par Jacques Nodin

LA discussion prochaine au Parlement d'une loi sur l'administration territoriale doit être l'occasion de mettre au point un dispositif renforçant la transparence de gestion des services publics locaux.

Trop nombreuses, en effet, sont les collectivités locales à afficher aujourd'hui un constat de faillite ou de graves difficultés financières (Béziers, Saint-Etienne, Nîmes, Angoulême). Trop risquées sont pour les usagers contribuables les décisions de privatisations prises ici ou là : une véritable démarche exigerait un minimum d'association des usagers aux engagements qui les concernent.

C'est pourquoi le recours au référendum devrait être obligatoire pour toute proposition de privatisation d'un service public. Il est anormal en effet que les conseillers municipaux confient sans contrôle la gestion d'un de leurs services à des entreprises privées pour des durées dépassant leur mandat électif. Il est injuste que les usagers subissent une augmentation croissante des tarifs dans des domaines où la concurrence ne joue pas, comme dans celui de l'eau.

Par ailleurs, le mode de gestion de ces services devrait aussi être rénové. Ainsi pourraient être créées, au niveau des agences de bassin, pour reprendre l'exemple de l'eau, des entreprises publiques locales, composées à 100 % de fonds publics et associant des représentants des usagers. Ce type de gestion pourrait être étendu à d'autres secteurs : pompes funèbres, voirie, nettoiement.

Ensuite, la création d'un Fonds national de protection de la nature et de défense de l'environnement, alimenté par un prélèvement sur les bénéfices des entreprises gestionnaires d'un service public, permettrait aux collectivités territoriales de mener à bien différents projets concernant la protection de la nature, le reboisement et l'entretien des forêts, l'irrigation, la qualité de l'eau. Enfin, la publicité pour des entreprises privées de gestion des services publics locaux devrait être interdite dans les bulletins municipaux, dans les revues des partis politiques ou des associations d'élus : cette disposition permettrait déjà une première clarification dans la question du financement des campagnes électorales.

S'il est vrai que le prochain texte législatif vise à parachever la décentralisation, gageons que ces propositions soient entendues pour ancrer durablement dans les faits la démocratie locale. Mais, au-delà de ces améliorations, le statut des personnels territoriaux devra reconnaître toute la spécificité des emplois des collectivités locales, et être remodelé dans le sens d'une plus grande attractivité. Faute de quoi la modernisation des services publics locaux restera un vain mot.

► Jacques Nodin est secrétaire général de la Fédération Interco CFDT.

L'INDICATEUR DE LA SEMAINE

« LE MONDE »/UNEDIC

Emploi régional

ON connaît l'évolution de l'emploi salarié par région, comme on connaît l'évolution nationale. Mais on ne sait pas mesurer ce qui appartient à l'un ou à l'autre, pas plus qu'on ne peut établir, pour une région donnée, ce qui est dû mécaniquement à la structure de ses emplois ou ce qui est corrigé par le dynamisme local.

L'UNEDIC a créé un indicateur qui permet d'isoler l'influence de ces différents facteurs dans le mouvement de création ou de perte d'emploi. L'effet d' « entraînement national » correspond à la tendance qui aurait été enregistrée si la région considérée avait présenté une structure et des variations d'effectifs, selon les secteurs d'activité, identiques à la moyenne nationale. Ensuite, il comptabilise l'incidence de la « structure régionale » des emplois, qui traduit la spécificité de la région, comparée à la structure nationale par secteur.

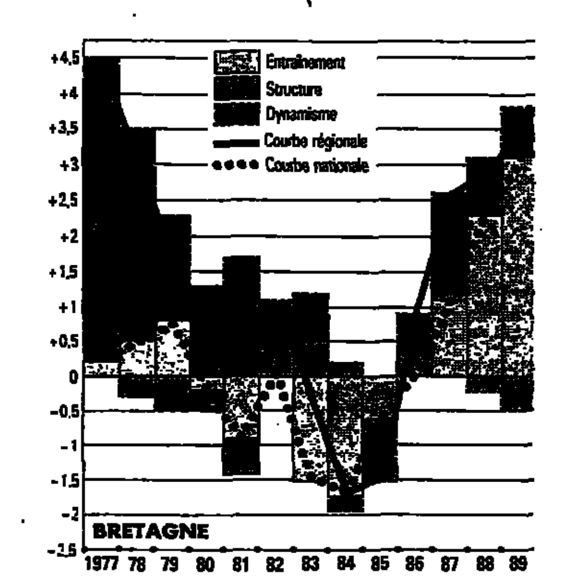
Enfin, il calcule le phénomène de « dynamisme régional » d'emploi, c'est-à-dire l'ampleur des rythmes locaux, pour l'ensemble des secteurs d'activité, comparés aux évolutions nationales, également par secteur. La courbe régionale (tiret noir plein) exprime le point d'équilibre ainsi atteint, supérieur ou inférieur à la tendance nationale.

BRETAGNE

Un solide appétit

Un cliché de moins : la Bretagne fait bonne figure en matière de créations d'emplois. Hormis l'année 1985, elle en crée plus ou en perd moins que la moyenne nationale. Mieux, son score se situe largement au-dessus de la moyenne nationale, et de façon insolente, à la fin de la décennie 70.

Le constat est clair. Cette région a su entretenir sur une longue période un dynamisme qui surpasse largement tout ce qui a pu être obtenu ailleurs. Les Bretons montrent un solide appétit pour la croissance autonome, même si une brutale baisse de régime est survenue en 1984-1985, un peu en décalage avec la récession générale.



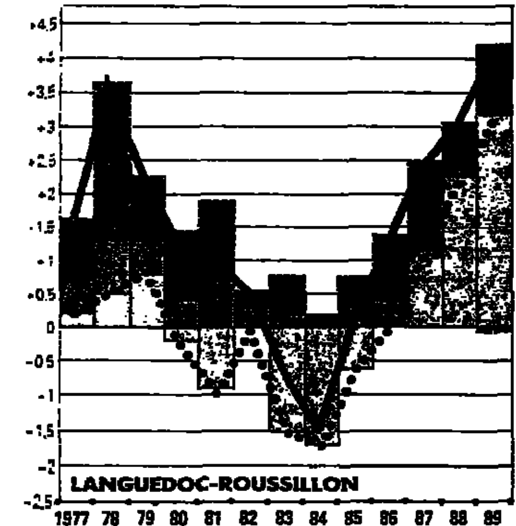
Cette vitalité exceptionnelle a été à peine contrariée par une structure défavorable des secteurs d'activité, qui ne constituent pas un vrai handicap. Il faut y voir l'effet de l'industrie agroalimentaire, qui n'a pas cessé de se développer, et sans aucun doute le rôle joué par le tourisme.

Mais, pour nuancer, il faut admettre que cette réussite incontestable s'appuie sur des volumes qui demeurent faibles.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

La surdouée

Tout réussit en Languedoc-Roussillon, région propulsée par Montpellier, « la surdouée », et Nîmes, la ville du taureau. Non seulement le dynamisme régional ne s'est jamais démenti, y compris quand la France sombrait de 1983 à 1985 dans la déprime, mais la structure de ses activités a toujours été – sauf en 1989 – plus avantageusement orientée que celle de la moyenne nationale. Un exploit que de rares régions n'ont pas été en mesure d'égaler sur une douzaine d'années ! Cela tient à l'addition vertueuse de la présence de bons secteurs en développement et d'une agressivité économique exceptionnelle.



Bien sûr, on objectera que toute cette zone bénéficie de l'attrait du soleil, qui séduit les entreprises high-tech, et l'on n'oubliera pas qu'elle se distingue aussi par un taux de chômage parmi les plus élevés du territoire national. Il n'empêche, entre le tourisme, les rêves de grandeur réalisés, elle joue de tous ses atouts pour convaincre. Et ses chances pour l'avenir sont encore plus fortes : les nouvelles technologies n'ont plus besoin de matières premières que la région ne possède pas ; les chemins d'une Europe du Sud suivent la côte de la Méditerranée, de la Catalogne à l'Italie.

BLOC-NOTES

AGENDA

□ *Préservation et mise en valeur des espaces naturels littoraux.* – L'Association nationale des élus du littoral, qui regroupe six cents adhérents de métropole et d'outre-mer, organise le 20 décembre au Sénat une journée d'études sur la gestion des espaces naturels littoraux afin de définir la meilleure politique pour préserver ces zones sensibles.
► Association nationale des élus du littoral, 120, avenue des Champs-Elysées. Tél. : 45-62-00-95.

□ **« La ville entre la civilité européenne et la dérive américaine ».** – Le dernier des six débats « Citoyenneté et urbanité » de la délégation interministérielle de la ville aura lieu le 19 décembre au palais de Chaillot, à Paris. Il sera l'occasion, pour des architectes, des urbanistes, des travailleurs sociaux et des chercheurs, de participer à la réflexion sur une nouvelle politique de la ville.
► Délégation interministérielle de la ville, 10-12, rue du Capitaine-Ménard, 75015 Paris. Tél. : 45-78-65-92.

PUBLICATIONS

□ **Droit des collectivités.** – De quand date la marche vers la décentralisation ? Quelles sont les caractéristiques du pouvoir local ? Comment définir les fonctions des collectivités ? Quels sont leurs moyens d'action et leurs rapports avec l'Etat ? Deux juristes, MM. Jean-Bernard et Jean-François Auby, répondent à ces questions dans un ouvrage pédagogique essentiellement destiné aux étudiants amenés à passer des concours administratifs.
► PUF, collection « Thémis », 311 pages, 148 francs.

□ **« Terres de Gironde ».** – Le conseil général de la Gironde vient d'éditer *Terres de Gironde*, un ouvrage qui invite à la *« découverte intime »* du département. Des écrivains célèbres issus du terroir girondin, Claude Mauriac, Jean Lacouture, Michèle Perrein, Philippe Sollers... ont collaboré à cet ouvrage, placé sous la responsabilité éditoriale d'une maison bordelaise, Vivisques. L'iconographie est signée Alain Danvers. Tiré à 5 000 exemplaires, *Terres de Gironde* est distribué en librairie par Flammarion. Prix : 290 francs.

CONTACTS

□ **Des cartes au service des collectivités.** – L'Institut géographique national (IGN) commercialise plusieurs bases de données numériques destinées à répondre aux besoins des élus locaux. Notamment, une base cartographique qui représente au 1/100 000 les réseaux routier, ferré et hydrographique de la moitié du territoire français, ainsi que ses limites administratives ou l'occupation des sols. Le Var et la Meurthe-et-Moselle l'ont déjà acquise pour mieux lutter contre les incendies et gérer le réseau autoroutier.
► Renseignements au (1) 43-65-69-65.

NOMINATIONS

□ **Paul Bernard, président de l'Association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'intérieur.** – C'est Paul Bernard, préfet de la région Centre et préfet du Loiret qui a été élu, à l'unanimité, président de l'Association du corps préfectoral. Il succède à Olivier Philip, qui était préfet de la région Ile-de-France jusqu'au 5 décembre.

[Né en 1934, Paul Bernard est docteur en droit. Il a écrit plusieurs ouvrages, et notamment *l'Etat républicain au service de la France*, aux éditions Economica, en 1988.]

□ **Bernard Carton, président de la Fédération nationale des SEM.** – Bernard Carton, député (PS) du Nord, succède à la présidence de la Fédération nationale des sociétés d'économie mixte à André Santini, député (UDF) et maire d'Issy-les-Moulineaux dont le mandat de trois ans arrivait à expiration.

[Né le 14 janvier 1948 à Roubaix, Bernard Carton est économiste, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Il est député de la 7e circonscription du Nord depuis 1988, vice-président du conseil général du Nord depuis 1982, maire adjoint chargé de l'urbanisme à Roubaix entre 1977 et 1983. Il a présidé la Société roubaisienne immobilière d'économie mixte, préside la Société d'aménagement et d'équipement du Nord et était vice-président de la Fédération nationale des SEM depuis 1984.]

Aménagement pagaille

Suite de la page 9

Approuvé par Maurice Ligot, Bernard Derosier a demandé un effort beaucoup plus vigoureux à l'Etat pour redistribuer les ressources de taxe professionnelle et la dotation globale de fonctionnement. Jacques Barrot (CDS, Haute-Loire) et Charles Josselin (PS, Côtes-d'Armor) leur ont emboîté le pas consensuel. Mais le Breton a prophétisé une explosion des dépenses d'aide sociale dans les années prochaines, ce qui restreindra les moyens que les départements pourront accorder à l'aménagement de leur territoire. L'Auvergnat s'est offusqué du fait que dans le Massif Central, pour distribuer quelques millions de francs, il faille réunir des dizaines de personnalités importantes et perdre un temps précieux. Inutile pour lui de parler d'aménagement du territoire et de rattrapage tant que ne seront pas corrigées des inégalités fiscales flagrantes : dans les Hauts-de-Seine la base de taxe professionnelle par habitant est de 16 615 F, et de 3 201 F dans le Gers.

Parmi les idées-forces énoncées à Lille, on retiendra les suivantes :

– Les départements sont le cadre géographique et institutionnel adéquat pour organiser la coopération des communes rurales.

– L'entente des partenaires politiques locaux et régionaux devrait être un préalable avant toute subvention européenne.

– Les élus locaux, « gagnants » de la décentralisation doivent veiller à ne pas se laisser subtiliser les pouvoirs par leurs propres technostructures (Maurice Ligot).

– La spirale ascendante et incontrolée de la région parisienne doit être enrayée (Jean-Pierre Balligand, député PS de l'Aisne, rapporteur du budget de l'aménagement du territoire).

– Avant de chercher à aider les collectivités locales, l'Etat ferait bien de ne pas leur nuire, notamment sur le plan fiscal (Pierre Méhaignerie, CDS, Ille-et-Vilaine).

– Valorisons nos « success stories », comme le japonais Canon en Bretagne ou Sophia Antipolis, au lieu de rejoindre le chœur des pleureuses et de réclamer toujours plus (Jean-Pierre Duport, patron de la DATAR).

A l'exception de M. Jacques Mellick, ministre de la mer venu en voisin du Pas-de-Calais, la totalité des ministres invités au congrès ont déclaré forfait pour des raisons diverses (discussion budgétaire, séminaire sur la ville, brouillard, etc). L'absence de Jacques Chérèque, qui est pourtant en charge de l'aménagement du territoire, a été vivement critiquée.

FRANÇOIS GROSRICHARD

Les policiers municipaux en colère

TOULON

de notre correspondant

RÉUNIS en congrès les 7 et 8 décembre au Pradet (Var), les policiers municipaux de la Fédération nationale de la police municipale (FNPM) ont réclamé une revalorisation de leur grille indiciaire, *« bloquée depuis 1975 »*. Pour Francis Elie, secrétaire général du principal syndicat de la profession (70 % des 30 000 policiers municipaux français), *« cette situation entraîne une perte de 25 à 30 points d'indice, soit 500 à 600 francs par mois sur notre salaire. Et, comme l'accord Durafour sur les fonctionnaires exclut notre profession, nous allons perdre autant de points d'ici à 1996 »*. Moyennant quoi les policiers municipaux se considèrent *« en logique de guerre »*. Ils *« exigent que des négociations s'engagent et aboutissent avant la fin du mois de janvier 1991 avec un rattrapage pour 1990. Quand on respecte l'ordre, ça ne fonctionne pas. Alors, s'il ne nous est pas permis légalement de revenir dans la grille de la fonction territoriale, nous descendrons dans la rue et, s'il le faut, nous casserons des vitrines »*.

Les policiers municipaux réclament également l'établissement d'un *« véritable statut juridique en discussion depuis vingt ans en vue de reconnaître leurs compétences »*, notamment en matière de circulation (avec possibilité de relever l'identité des contrevenants), leur octroyant une tenue unique au plan national et distincte de celle de la police nationale. Enfin, ils souhaitent bénéficier du port d'armes sous le contrôle et à discrétion des maires sous les ordres desquels ils sont placés.

JOSÉ LENZINI

Midi-Pyrénées veut doper ses villes

Suite de la page 9

Bon exemple que celui d'Auch, ville où il fait bon vivre, mais seulement peuplée de 25 000 habitants dans un département enclavé qui n'en compte que 175 000. D'un côté, il y a ceux qui considèrent que la signature de la convention est la première expression politique cohérente d'un développement plus équilibré entre la « tête » toulousaine en pleine expansion et les « membres » départementaux, fortement ankylosés. D'un autre côté, on retient surtout le décalage entre des propositions jugées timides et le caractère spectaculaire du show mis en place par la région à cette occasion. Les trois villes signataires étaient reliées par satellite : *« Si l'on a choisi la multivision,* explique-t-on dans l'entourage de M. Censi, *c'est pour ne pas donner la priorité à une ville, le président n'a pas le don d'ubiquité. »* Il n'empêche la campagne des régionales est bien lancée. Et le challenger s'appelle Lionel Jospin.

Le maire d'Auch porte un jugement modéré sur la convention : *« Elle ne finance pas de nouvelles actions mais elle va nous permettre de faire mieux et plus vite que ce que nous avions programmé. »* Les 3,6 millions de francs apportés en cadeau de noces par la région viendront s'ajouter aux 5,3 millions budgétisés par la municipalité pour financer en 1991 quatre grands types d'actions. D'abord *« formaliser »* ce fameux pôle d'excellence technologique qui (les décideurs n'avaient guère le choix) sera concentré sur la gastronomie et l'agroalimentaire, notamment autour de l'IUT de biologie appliquée ouvert à Auch à la rentrée. Cette première structure universitaire de toute l'histoire du Gers pourrait faire des petits si Toulouse joue le jeu de la délocalisation universitaire prônée par le ministre de l'éducation. D'où le second projet de la convention : la création d'un pôle universitaire avec construction de bâtiments, mais aussi création d'une salle multispectacles et d'un centre culturel, innovations susceptibles de satisfaire les 18-24 ans qui pensent, à 91 %, que les distractions ne sont pas suffisantes à Auch (2). Troisième piste de travail : on essaiera de centrer la promotion de la ville autour du plus célèbre des Gascons, l'incontournable d'Artagnan, avec notamment la création d'une maison de tourisme portant son nom.

Mais c'est sur le chapitre du désenclavement que le contenu de la convention déçoit le plus les Auscitains. L'indispensable rocade, jugée *« prioritaire »* par la population, continue de jouer l'Arlésienne dans les budgets de la convention. En revanche, 10 millions de francs seront investis pour permettre un allongement de la piste de l'aérodrome ou l'amélioration de l'unique voie ferrée Auch-Toulouse. Les routes, le rail, l'aérodrome ! Dans un département souvent oublié par l'Etat, quand il n'était pas paralysé par ses propres querelles internes, il ne faut pas s'étonner que les décideurs en soient encore à bétonner le « socle primaire du développement » c'est-à-dire les moyens de communication classiques.

DANIEL HOURQUEBIE

(2) Sondage Citymétrie-*la Dépêche du Midi*.

Terrils à tout faire

Jadis indésirables, ils sont aujourd'hui convoités par les élus locaux, les écolos et les industriels

LE dernier puits du bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais arrêtera ses ascenseurs le 20 décembre prochain à Oignies, à 20 kilomètres au sud de Lille. Ce jour-là, tous les retraités de la mine tireront un trait sur leur passé. De leur immense labeur, il ne restera plus, dressés sur l'horizon, que les trois cents crassiers qui, sur 110 kilomètres, forment comme une « chaîne des puits », modèle réduit de celle des puys auvergnats. Des montagnes de cailloux sortis des entrailles de la terre mélangés à la houille; 700 millions de tonnes de matériaux symbolisant l'incapacité séculaire des hommes à séparer dans le tréfond le « stérile » du « flambant ».

Des collines élevées à force de sueur et de sang, que certains détestent et voudraient voir disparaître à jamais. Des monuments symboliques marquant l'identité du plat pays, que d'autres, de plus en plus nombreux, veulent conserver. Un comité de défense s'est même constitué pour défendre un terril proche de Denain dont on voulait tirer des matériaux d'autoroute. Au premier rang des manifestants, une veuve s'écriait : *« Ce terril, c'est la sueur de mon mineur. Pas question qu'on y touche. »*

Jadis jugés indésirables, ces tas de détritus, qui occupent 2 500 hectares, sont aujourd'hui revendiqués par de multiples utilisateurs potentiels. Les ingénieurs des Houillères, qui en possèdent encore deux cents, veulent en tirer un dernier parti ; les municipalités, qui en ont acheté une centaine, y voient autant d'espaces à conquérir ; les écologistes rêvent de les transformer en réserves. Et comme le problème est international (260 terrils dans la Ruhr, 350 en Belgique, des centaines aux Pays-Bas et au pays de Galles), un récent colloque européen (1) a permis d'ébaucher une sorte de typologie des crassiers.

• ***Le terril-énergie.*** Comme il recèle toujours des parcelles de charbon, le tas de stérile constitue un gisement secondaire à ciel ouvert. La meilleure preuve : il entre parfois en combustion et peut se consumer durant des décennies. Equipés de gigantesques lavoirs automatiques, des spécialistes de la récupération exploitent ces restes et les vendent aux centrales thermiques (25 millions de tonnes en quinze ans).

• ***Le terril-carrière.*** Noirs ou rouges (après combustion) les shistes composant l'essentiel des crassiers sont d'excellents matériaux de soubassement pour les autoroutes, les terrains de sport et les zones industrielles. Une soixantaine de terrils sont ainsi rongés par les pelles mécaniques. Ils livrent chaque année 4 millions de tonnes de granulats, qui rapportent 20 millions de francs à une filiale des Houillères et épargnent à la région autant de carrières en plein champ. A Hulluch, près de Lens, on vient même d'inaugurer, au pied du terril 18, une usine qui va transformer le shiste en briques. Réserve : soixante années de production. Enfin les cendres et les boues (les schlamms) entassés jadis sur certains terrils sont d'excellents ingrédients pour les cimentiers et les fabricants de béton.

• ***Le terril écolo.*** Les dépotoirs miniers ne sont pas stériles du tout. En quelques décennies, ils sont reconquis par des bouleaux grimpeurs et des plantes pionnières comme la vipérine, le millepertuis et le mélilot. Ensuite viennent la pelouse, les épineux comme l'aubépine et le prunellier, enfin la forêt. Là-dessous, prolifèrent lichens, mousses et champignons.

Secs car exposés aux ardeurs du soleil et parfois chauffés de l'intérieur, les terrils sont colonisés par des variétés exotiques venus du Mexique, de Sumatra ou d'Australie. Ils recèlent quantité d'insectes, de batraciens, de reptiles et de rongeurs. Ils sont un refuge pour les oiseaux... et le paradis des ornithologues. Il suffit de grimper sur le terril de Pinchonvalles, qui culmine à 100 mètres et couvre 75 hectares, pour s'en convaincre. Le maire de la commune d'Avion, sur lequel se trouve ce morceau de jungle nordiste, demande au préfet de le protéger par un arrêté dit de biotope, et au département de l'acheter. Objectif : y aménager des sentiers d'initiation et une maison de la nature. Une trentaine de crassiers sont aujourd'hui répertoriés dans l'inventaire du patrimoine naturel français. Leur protection est évidemment demandée par les écologistes.

• ***Le terril-espace vert.*** La plupart des collectivités locales ayant obtenu des Houillères un crassier (parfois pour le franc symbolique) veulent les transformer en espace vert. Voilà dix-sept ans déjà, la municipalité de Wingles, associée à deux communes voisines, a acheté les 70 hectares d'un vaste dépotoir qui encombrait son horizon. Au prix de nombreuses tranches de travaux (coût total : 100 millions de francs 1990), ce chaos noirâtre est devenu un parc de loisirs et de sport qui attire 20 000 pratiquants réguliers et 1 million de visiteurs par an. On peut y voir évoluer, sur un étang de 12 hectares, les unités d'une école de voile !

• ***Le terril épurateur.*** L'une des utilisations les plus imaginatives. La commune de Lallaing n'avait pas de station d'épuration, mais était encombrée par une quinzaine d'anciens bassins de décantation des boues minières, les fameux schlamms. Le maire a eu l'idée de résoudre les deux problèmes en même temps. Il déverse les eaux usées dans les étangs, transformés, au prix de pas mal de travaux et de 25 millions de francs, en bassins de lagunage. Algues, joncs, iris et aulnes plantés dans des plans d'eau successifs se chargent de digérer la pollution et d'en faire de la matière végétale qui, une fois séchée, sera brûlée dans les chaudières des écoles.



• ***Le terril sportif.*** C'est celui que Jacques Villedary, maire de Nœux-les-Mines, rêve depuis dix ans d'aménager aux abords de sa ville. Les travaux démarrent bientôt. De la montagnette haute de 100 mètres, deux pistes de ski en tissu plastique constamment humidifié (pour éviter les brûlures lors des chutes) vont permettre aux ch'timis de s'initier au ski en plein mois d'août. Ce type d'équipement – courant en Grande-Bretagne et en Belgique – fera de Nœux-les-Mines la première station de ski française toutes saisons. On y trouvera aussi un golf, un plan d'eau, un mur d'escalade, un centre de vol en parapente, une école de conduite sportive et, naturellement, un centre commercial. Ce fabuleux projet qui porte le nom de Loisinord demande 300 millions de francs d'investissements dont 85 % sont attendus de firmes privées.

• ***Le terril-totem.*** Marcel Caron, maire de Loos-en-Gohelle, possède sur son territoire le plus imposant crassier d'Europe. Coiffé de deux cônes parfaits, culminant à 130 mètres, situé au centre de la chaîne des puits, il est visible de Lille autant que d'Arras. M. Caron a obtenu des Houillères qu'on le mette à sa disposition pour dix ans. Depuis, il s'efforce d'y créer sans cesse des événements : on a vu là-haut un gigantesque miroir aux alouettes, des embrasements nocturnes, les armoiries régionales dessinées sur le schiste, un envol de montgolfières, des descentes de champions en parapente. En le coiffant d'une calotte blanche, on a même grimé le terril en Fuji-Yama. Bref, le maire veut en faire le symbole historique et même la montagne magique du Nord-Pas-de-Calais. Il compte pour cela sur la complicité de Jack Lang, le ministre de la culture.

Face aux terrils, ce n'est donc pas l'imagination qui manque, ni les utilisateurs, mais – à l'instar de ce qu'ont fait nos voisins belges et allemands – un plan régional de gestion à long terme permettant d'arbitrer les conflits et d'assurer une exploitation rationnelle sans destruction inconsidérée. Les Houillères, le préfet, la région y sont prêts. Reste à mettre d'accord les cent soixante-dix communes minières. Mais cela c'est aussi difficile que d'escalader le plus abrupt de ces sacrés terrils.

MARC AMBROISE-RENDU

(1) Colloque terrils, organisé les 16 et 17 octobre 1990 par l'association La Chaîne des terrils, centre culturel Les Marichelles, 62800 Liévin. Tél : 21-22-99-46.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Le coquillage de Thau redore son image

LA fermeture de l'étang de Thau pour cause de salmonelles le 13 décembre 1989, en pleine période de Noël, s'était soldée par une catastrophe économique pour près de 2 000 personnes. Un an après, l'étang retrouve un second souffle. Le « contrat de baie », signé le 23 novembre, a permis à l'Etat et à plusieurs collectivités territoriales d'injecter 187 millions de francs pour l'assainir définitivement (*le Monde* daté 25-26 novembre).

Pour redorer l'image du coquillage de Thau, le conseil régional du Languedoc-Roussillon et le fonds d'intervention et d'organisation des produits de la mer ont ainsi investi 4 millions de francs dans des opérations de promotion. Manifestations publicitaires, achats d'espaces sur FR 3 ou dans la presse écrite, tout a été tenté pour essayer de relancer l'appellation « huître de Bouzigues ». Les communes de l'étang s'étaient également associées le 10 octobre dernier à la campagne nationale de promotion de l' « huître nouvelle », dans le style des campagnes pour le vin nouveau. Localement, la commune de Bouzigues a elle-même investi 1,2 million de francs dans la création d'une Maison des gens de l'étang.

Un bar sans alcool pour les lycéens de Mende

A Mende (Lozère), où sont scolarisés 3 000 élèves, il n'existe pas de Maison des jeunes et de la culture. Pour accueillir ceux qui déambulent, inactifs et désœuvrés, le mercredi après-midi dans les rues de la cité, un pasteur et un abbé ont eu l'idée d'ouvrir un bar sans alcool. Plusieurs organismes ayant accepté d'apporter une aide financière pour boucler le budget annuel de 203 000 francs, le préfet, l'évêque et la présidente du conseil général viennent d'inaugurer cet établissement ouvert le 5 décembre en plein centre-ville à l'enseigne *Il n'y a pas de lézard*. On y trouve des boissons chaudes et des jus de fruits, mais aussi, au premier étage, des BD, des flippers et des jeux vidéo. Dans l'arrière-salle, six jeunes rockers répètent chaque mercredi.

La dernière bataille du Chemin des Dames

Le conseil général de l'Aisne veut faire de ce site une place forte du tourisme départemental. La mobilisation n'est pas générale

LAON

de notre correspondant

SUR une carte routière de l'Aisne, la départementale 18, droite sur la ligne de crête des monts du Laonnois, ressemble à toutes les départementales de France. Pourtant, cette voie anodine, ouverte à tous les vents, le fut aussi à tous les courants de l'Histoire. Et le moindre des paradoxes n'est pas de constater qu'elle doit son nom, « Chemin des Dames », aux femmes des familles royales qui, revenant de Reims, l'empruntaient par sécurité alors qu'elle connut les massacres les plus sanglants.

C'est ici, en effet, que César décida de l'issue de la guerre des Gaules. C'est ici que Clovis battit Syagrius. C'est sur ses flancs encore que Clothaire écrasa les Austrasiens, et c'est là que Napoléon remporta à Craonne sa dernière victoire. C'est pour sa conquête enfin que des centaines de milliers de pauvres bougres périrent quatre années durant sous un déluge de feu, entre 1914 et 1918.

Aujourd'hui, le Chemin des Dames n'est plus guère parcouru que par les betteravières. Dans quelques villages au nom double parce qu'on n'en a reconstruit qu'un sur deux, la vie d'avant 14 n'a jamais vraiment repris, malgré la création récente d'un plan d'eau et d'un golf. Les visiteurs sont une cinquantaine de milliers, bon an mal an. Mais, entre deux monuments aux morts, une carrière-musée et une cabane à frites, rien n'est véritablement fait pour les accueillir.

Le grand mémorial tant attendu n'a jamais vu le jour, et on peut fort bien passer sur le Chemin des Dames sans rien soupçonner des étrangetés qui s'y vécurent. Il aura fallu l'initiative personnelle d'un écrivain, Yves Gibeau, pour qu'une stèle à Apollinaire soit dressée. *« C'est un peu comme si cette histoire était trop lourde à porter pour les habitants »*, regrette M. Maurice Bruaux, directeur du comité du tourisme de l'Aisne et maire d'une commune du Chemin.

Graffitis et sculptures

Pourtant, les projets ne manquent pas. M. Paul Girod, le président du conseil général, est décidé à faire du Chemin des Dames l'un des axes touristiques d'un département qui, au hit-parade des monuments classés, ne manque pas de richesses en tous genres.

L'idée de son directeur du tourisme est séduisante : *« Entre la Somme et Verdun, les nostalgiques n'ont que l'embarras du choix, entre les nombreux monuments commémoratifs et les non moins nombreux musées militaires. En proposer un de plus n'ajouterait rien. En revanche, les carrières où se réfugièrent les soldats de toutes les armées sont riches de graffitis et de sculptures qui constituent un patrimoine véritablement universel. Beaucoup d'écrivains ont travaillé sur cette période et il existe un art des tranchées non négligeable. Il serait des plus important pour nous de montrer l'esprit culturel et philosophique de la grande guerre et comment, dans sa tranchée ou sa carrière, le soldat a pu représenter ses visions de la guerre et de la mort. »*

Vœux pieux. Car chacune des parties concernées (commune, département, anciens combattants, associations ou propriétaires des terrains) tient à sa propre idée du Chemin des Dames et défend son propre plan d'exploitation touristique.

« Découverte en 4x4 »

Déjà, dans un petit village de deux cents habitants, Braye-en-Laonnois, une association lassée autant par l'indécision institutionnelle que par les pillages de vandales qui n'ont pas hésité à découper des sculptures à la tronçonneuse, a fermé d'une grille l'entrée de sa carrière et noué ses propres contacts avec l'Etat du Massachusetts afin d'obenir des subsides américains.

Son président, M. Gilles Chauvin, *« ne veut pas entendre parler du projet qui consisterait à rassembler sur un seul site les réalisations rupestres les plus remarquables. Cela reviendrait à vider la mémoire des villages »*.

A quelques kilomètres de là, à Cerny-en-Laonnois, le Souvenir Français s'enorgueillit jalousement du seul site exploité, « la caverne du dragon », tandis que le conseil général s'est lancé dans une opération *« découverte du Chemin des Dames en 4 × 4 »* tout ce qu'il y a de plus confidentiel.

On en est là. Visiblement décidés à participer financièrement à la mise en valeur de cette voie historique, les anciens combattants américains n'en peuvent plus des querelles locales et de la multiplicité des interlocuteurs. De toute évidence, les bonnes volontés de l'Aisne devront se rassembler si elles ne veulent pas perdre la dernière bataille du Chemin des Dames.

J.-P. BIARROTTE-SORIN

Ce supplément a été réalisé avec la collaboration de Rafaële Rivais et de nos correspondants : Ginette de Matha (Bordeaux), Francis Gouge (Val de Marne), Jean-Marc Gilly (Mende), Gérard Del Rio (Annecy), Jacques Monin (Montpellier).

ILE-DE-FRANCE

Fonctionnaire à quatre pattes

IL y avait Lassie-la-fidèle, Rintintin-le-valeureux. A Villiers-sur-Marne, on connaît Black-le-fonctionnaire. Ce superbe berger belge, âgé de treize ans, avait été recueilli en 1978, blessé, à l'âge de six mois, par neuf agents du service municipal d'entretien alors qu'il avait été abandonné sur un chantier de cette ville du Val-de-Marne. Le plus tenace de ces sauveurs, M. Marcel Beauvais, un magasinier, deviendra son maître. Depuis, Black est le gardien en titre du service de la maintenance.

Mais le simple remboursement par la ville des frais engagés par son maître représentant un véritable casse-tête administratif, le maire de la commune, M. Serge Delaporte (PS), décidait, il y a trois ans, de faire de Black un *« agent municipal titulaire »*. La mairie créa alors une ligne budgétaire spéciale, acceptée par le préfet du Val-de-Marne. Aujourd'hui, « Blaco », comme l'appelle M. Beauvais, est devenu un fonctionnaire exemplaire. En éveil vingt-quatre heures sur vingt-quatre, il ne connaît ni les jours fériés, ni les week-ends, ni les grèves et ne prend pas de vacances. Economique, il ne coûte que 1 500 francs par an : nourri par la cantine pendant l'année scolaire, il se contente de boîtes lors des congés.

Il est enfin d'une totale efficacité, puisque depuis son arrivée, alors que la plupart des bâtiments communaux ont été cambriolés une nuit ou l'autre, celui de la maintenance n'a jamais reçu de mauvaises visites.

AQUITAINE

Deux ponts supplémentaires à Bordeaux

DEUX nouveaux ponts routiers devraient être jetés sur la Garonne à Bordeaux avant 1995. Le premier, le pont d'Arcins, à proximité de l'île du même nom, permettra de faire la jonction entre les rocades rive droite et rive gauche, en amont de l'agglomération bordelaise. Long de 240 mètres, doté de trois voies dans chaque sens, il coûtera 150 millions de francs, financés par l'Etat. Les travaux doivent commencer en 1991 et s'achever deux ans plus tard. La décision de bâtir le second a été prise par la communauté urbaine de Bordeaux le 29 octobre. Il s'agit d'un pont urbain à quatre voies, équipé de trottoirs et d'une piste cyclable, qui enjambera le fleuve entre le quartier des Chartrons (le quartier des négociants) rive gauche, et le secteur de la Bastide, rive droite. Long de 400 mètres, ce pont disposera d'une travée mobile tournante de 200 mètres qui permettra aux bateaux d'accéder aux quais du Bordeaux historique. La communauté urbaine souhaite « un monument de qualité » dont le coût total est évalué à 300 millions de francs.

RHONE-ALPES

Satolas et Cointrin misent ensemble sur l'avenir

LES aéroports de Lyon-Satolas et de Genève-Cointrin ont décidé de jouer la carte de leur complémentarité dans le respect de leur concurrence. Distants l'un de l'autre de 180 kilomètres – moins de deux heures par autoroute, – ils tirent tous deux l'essentiel de leurs activités du trafic européen. Une étude de complémentarité réalisée par un cabinet bruxellois a mis en évidence de nombreuses synergies et collaborations possibles entre les deux plates-formes. Comme l'ouverture de liaisons triangulaires associant les deux aéroports (par exemple une ligne Lyon-Genève-Singapour-Lyon-Genève) ; comme l'amélioration des liaisons de surfaces routières et ferroviaires et la mise en commun de certains services d'information et de communication. Cet accord envisage également une collaboration accrue entre les deux aéroports dans le domaine du trafic charters, hivernal pour l'essentiel, et une coopération suivie dans le cadre des Jeux olympiques.

DOSSIER

Tirs de barrage sur la Loire

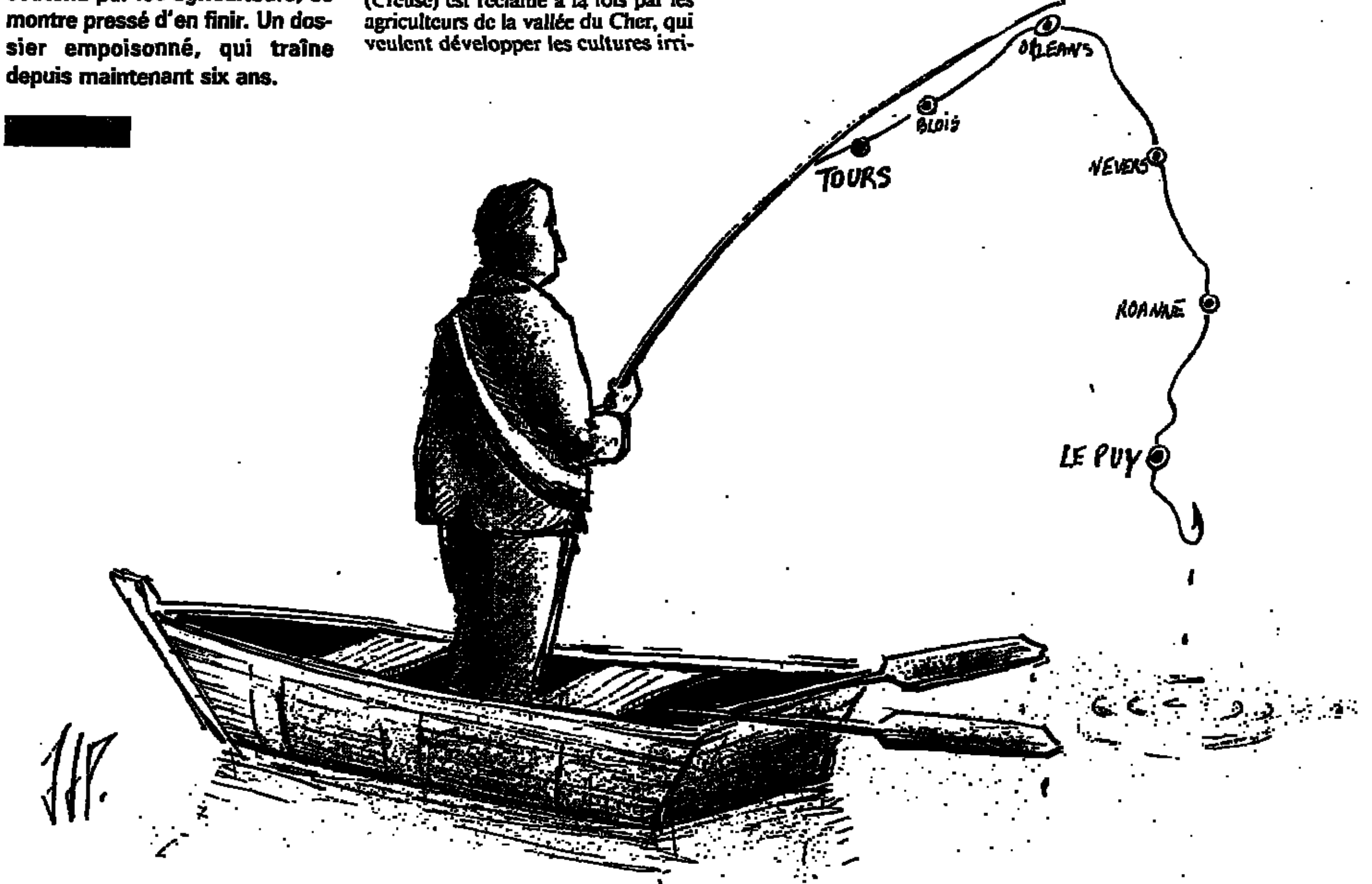
L'aménagement du fleuve est l'occasion d'une épreuve de force entre le gouvernement, le maire de Tours, les agriculteurs et les écologistes

La consultation publique organisée dans les mairies de la Haute-Loire pour le barrage de Serre de la Fare s'achève le dimanche 16 décembre. Cette consultation, de procédure courante, devait être couronnée par un vote des populations – ce qui est plus rare, – à l'initiative du gouvernement qui doit en principe trancher en janvier prochain. Mais le référendum du 16 décembre a été repoussé au mois prochain à la demande des maires. Seul le président de l'EPALA (Etablissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents), M. Jean Royer, soutenu par les agriculteurs, se montre pressé d'en finir. Un dossier empoisonné, qui traîne depuis maintenant six ans.

IL y a plusieurs façons d'envisager l'épineuse question des barrages de la Loire. Ou bien, comme M. Royer, on se félicite que, grâce à l'EPALA, toutes les collectivités territoriales du bassin de la Loire se soient mises d'accord sur un programme d'aménagement concerté. Ou bien, comme le comité Loire vivante, on se désole que le maire de Tours ait enrôlé tout le monde pour le seul bénéfice de sa commune, qui ne peut s'agrandir qu'en zone inondable. Enfin, comme le gouvernement de M. Michel Rocard, on peut estimer que le programme d'aménagement conçu par l'EPALA se justifie, pourvu que de sérieuses retouches soient apportées ici ou là.

Des quatre barrages prévus par l'EPALA, deux font actuellement problème. Celui de Chambonchard (Creuse) est réclamé à la fois par les agriculteurs de la vallée du Cher, qui veulent développer les cultures irriguées, par le maire de Montluçon, qui veut assurer l'approvisionnement en eau potable de sa ville... et par le maire de Tours, qui a de vastes projets pour développer sa ville en zone inondable.

M. Royer veut en effet installer son technopôle le long du Cher, qui se jette dans la Loire au niveau de Tours. Il vient en outre de demander à un atelier d'urbanisme de concevoir un nouveau quartier en prolongement de son technopôle, ce qui nécessitera la mise hors d'eau de 18 hectares le long de la vallée du Cher. On imagine l'intérêt qui pousse le maire de Tours à faire construire à l'amont les barrages qui protégeront sa ville. *« Non seulement je construis en zone inondable, mais j'en suis fier ! »*, répond-il si on a le malheur de soulever la moindre objection. M. Royer n'est pas homme à se laisser intimider par les caprices de la nature.



L'autre projet contesté, le barrage de Serre de la Fare, se situe en Haute-Loire, à quelques kilomètres en amont du Puy-en-Velay. A la suite de la crue dévastatrice de 1980 *(voir encadré ci-contre)*, les élus de la région, à commencer par M. Jacques Barrot, le président du conseil général, poussent à la construction d'un ouvrage capable d'arrêter une crue centennale, voire trentennale. Dans ce secteur, les agriculteurs ne demandent rien, et les pêcheurs de truites préféreraient qu'on ne noie pas les 14 kilomètres de vallée comme il est prévu. Mais les arguments de la sécurité portent.

Les électeurs devant quatre options

Alerté par le comité Loire vivante – des écolos qui campent depuis deux ans sur le site pour en interdire l'accès aux pelleteuses, – le ministère de l'environnement de M. Brice Lalonde a demandé des études complémentaires afin d'asseoir sa décision finale sur des données actualisées. Le premier ministre, pris entre son équipier Brice Lalonde et le puissant maire de Tours, est dans l'embarras. Accédant à la demande de son ministre de l'environnement, il a enjoint au préfet de Haute-Loire d'organiser une consultation des populations locales.

Dans le « référendum » proposé aux maires, quatre propositions étaient offertes au choix des électeurs :

1) Le barrage « multifonctions » prévu par l'EPALA, avec une retenue permanente pouvant atteindre 14 kilomètres de long.

2) Un barrage écrêteur de crues dit « à pertuis ouvert », qui ne serait fermé qu'en cas de risque d'inondation.

3) L'endiguement des zones inondables.

4) Des travaux d'aménagement légers pour protéger les seules zones à risque, étant entendu que le réseau d'annonce des crues serait alors activé et constamment tenu en alerte.

Lors d'une réunion au Puy-en-Velay le 29 novembre, trente-deux maires sur les trente-trois concernés par le référendum ont demandé son report à la mi-janvier, afin d'avoir le temps de l'organiser. Mais, surtout, ils refusent de proposer la quatrième option à leurs administrés, sous prétexte qu'elle émane des seuls « écolos », alors même qu'ils sont à l'origine des variantes 2 et 3.

En fait, le comité Loire vivante n'apprécie pas du tout qu'on ne consulte que les communes directement concernées par le barrage de Serre de la Fare. *« L'EPALA a mobilisé l'argent de tout le bassin pour lancer ses aménagements, il est donc normal que l'on consulte démocratiquement tous ceux qui paient »*, observe Christine Jean, la coordinatrice de Loire vivante. S'il y a une question de trop, pour elle, c'est bien la proposition d'endiguement : *« On ne construit pas 10 kilomètres de digues pour protéger trois maisons d'une crue centennale ! »*

Bras de fer avec le maire de Tours

Référendum ou pas, il faudra bien que le gouvernement tranche. A Chambonchard, la solution Lalonde pourrait l'emporter avec le rehaussement du barrage EDF de Rochebut. Mais, dans ce cas, le gouvernement s'attirerait les foudres de M. Royer s'il n'autorisait pas en compensation le barrage de Serre de la Fare selon l'option numéro un, c'est-à-dire le grand jeu. Car M. Royer, toujours fidèle à lui-même, n'entend pas céder. Il est prêt à mener la vie dure au gouvernement Rocard-Lalonde s'il n'obtient pas satisfaction après tant d'années d'attente.

Pour Brice Lalonde, promu ministre de plein exercice et parrain du fameux « plan Vert », ce bras de fer avec le maire de Tours pourrait être l'occasion de montrer qu'il « fait le poids » contre des intérêts locaux puissants... et qu'il a le soutien du premier ministre. Ce dernier, s'il est prêt à heurter de front les cultivateurs du Gard pour l'abandon du barrage de la Borie, sera peut-être moins enclin à mécontenter d'un même élan les agriculteurs berrichons et l'homme fort de la Touraine.

ROGER CANS

Grandes manœuvres à Coubon

LE PUY-EN-VELAY

de notre envoyé spécial

BRANLE-BAS de combat l'autre jour à la mairie de Coubon, un bourg rural à cheval sur la Haute-Loire, en amont du Puy-en-Velay. La brigade de gendarmerie du Monastier a coupé tous les accès au village, supposé menacé d'une crue « centennale », comme celle de 1980 qui avait tué huit personnes à Brives-Charensac, la commune voisine, et emporté le pont de Coubon.

Exercice d'alerte

L'ingénieur de Radiocom a déployé son écran parabolique de transmission par satellite, pour garantir la continuité des liaisons radio. Retranché dans sa superbe mairie du dix-huitième, qui vient d'être restaurée, le premier magistrat de Coubon, M. Claude Salgues, passe d'un téléphone à l'autre pour rester en contact avec les pluviomètres et limnimètres (indicateurs de niveau d'eau dans le fleuve) et bien sûr aussi avec le PC du plan ORSEC installé dans les sous-sols de la préfecture.

Sur instruction du ministère de l'environnement, qui est aussi chargé des risques naturels, la préfecture de Haute-Loire a été chargée d'organiser un exercice d'alerte aux crues sur un site sensible : la Loire en aval du projet de barrage de Serre-de-la-Fare. Il s'agissait, dix ans après la catastrophe de Brives-Charensac, de tester la vigilance du SAC (service d'annonce des crues) et de mettre à l'épreuve le réseau de capteurs « Cristal » disposés tout au long du fleuve.

« Avec ce réseau, nous avons gagné trois ou quatre heures par rapport à 1980 », constate le préfet, M. José Inizan, satisfait du résultat de l'exercice. Pour le comité Loire vivante, qui avait demandé au ministère de l'environnement d'organiser l'exercice, il s'agissait de prouver qu'il existe d'autres moyens qu'un barrage pour préserver la population des crues de la Loire.

La population était à un enterrement...

« Avec les moyens modernes de prévention, explique Christine Jean, l'animatrice de Loire vivante, *les inondations, même centennales, ne sont plus forcément catastrophiques. Les gens ont désormais plusieurs heures pour se mettre en lieu sûr. »*

Un inconvénient, pour cette fois : la population de Coubon, curieusement, n'a pas été associée à l'exercice. Les habitants n'ont même pas eu le loisir d'y assister en badauds. A l'appel des cloches du village, ils s'étaient rassemblés à l'église pour l'enterrement d'un ancien maire...

R. C.

Les agriculteurs « votent » Royer

TOURS

de notre correspondant

C'EST une véritable lune de miel qu'entretiennent les agriculteurs et Jean Royer, le président de l'EPALA. Lors d'une réunion récente à Tours avec les représentants des quinze chambres d'agriculture, tous les interlocuteurs de M. Royer ont renchéri en faveur des projets de barrage. *« Toute action d'aménagement qui permet aux agriculteurs l'utilisation de l'eau aide à la compétitivité »*, a constaté Pierre Cormorèche, président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture.

Le président de l'EPALA, ravi de cet appui massif de la profession agricole, a rappelé que les divers usagers de l'eau de la Loire ne consomment que 500 millions de mètres cubes par an, alors que le fleuve en déverse 30 milliards à la mer. Pour lui, il est donc impératif que la répartition de la ressource en eau se fasse sur une base contractuelle entre tous les intéressés.

Il a donc été décidé que la politique contractuelle de gestion de l'eau de la Loire serait désormais discutée au sein d'un groupe mixte composé de huit représentants de l'EPALA et de huit représentants du monde agricole. M. Royer voudrait que ce groupe aboutisse très vite à un premier contrat d'objectifs, si possible avant le débat de la loi sur l'eau, au printemps prochain.

L'objectif est que, en échange de l'eau fournie par l'EPALA, les agriculteurs s'engagent à moins polluer. Pour cela, ils mettraient en œuvre toute une série de mesures depuis longtemps recommandées par l'administration mais encore très peu pratiquées : cultures intercalaires pour piéger les nitrates entre deux récoltes, pilotage fin de l'irrigation, limitation des engrais chimiques et des pesticides, adaptation des assolements, etc.

Manque d'eau potable

En échange de ces pratiques douces pour l'environnement, les agriculteurs de la vallée du Cher réclament 50 millions de mètres cubes pour les besoins de l'irrigation. C'est dire s'ils poussent à la construction du barrage de Chambonchard (Creuse), tout autant que le maire de Montluçon, M. Pierre Goldberg, qui se plaint de manquer d'eau potable pour sa ville. Reste à savoir si les agriculteurs sont prêts à payer le coût de cette ressource, qu'ils ont toujours tendance à considérer comme un bienfait gratuit de la nature.

ALEXIS BODDAERT

Bibliographie

Mort d'un fleuve sauvage

ECRIT par trois journalistes du *Berry républicain* formés à l'école de l'objectivité, l'ouvrage intitulé *la Loire en sursis* se présente pourtant comme un livre engagé. Engagé dans « une *croisade pour le dernier fleuve sauvage d'Europe* ». Mais cette croisade, menée par des hommes de terrain, est en fait une méticuleuse enquête sur la longue histoire des projets de domestication de la Loire, qui débouche sur une conclusion implacable : *« On a parlé tourisme des hauts pays, il fallait comprendre irrigation ; on a parlé équipements dans les villages du haut Allier, il fallait comprendre pied au sec pour les métropoles du « Nord » ; on a parlé soutien d'étiage dans le Cher, il fallait comprendre surproduction de maïs en Champagne berrichonne : on a parlé soutien d'étiage en Loire, il fallait comprendre refroidissement des centrales nucléaires ; on a parlé gîtes ruraux dans le Vivarais, il fallait comprendre Center-Park en Sologne et deux millions de touristes dans la vallée des Rois ; on a parlé aménagement de la Loire, il fallait comprendre mort du fleuve sauvage. »*

► *La Loire en sursis*, de Laurent Courtet, Pascal Gateaud et Bernard Stéphan. Editions Sang de la terre/La Manufacture, 300 p., 120 francs.

THÉATRE

Thierry Hancisse dans le rôle de Figaro

Le sombre attrait des causes perdues

Pour les fêtes, Jean-Luc Boutté met en scène un « Barbier de Séville » de Beaumarchais, drôle et un peu vain

Une jeune fille est mise sous clef par un vieil homme. Par la fenêtre ouverte, elle jette à son amoureux un billet doux. C'est l'*Ecole des femmes*, c'est Agnès, Arnolphe et Horace. Beaumarchais reprend le dispositif, accessible à tous, et il y ajoute un joyeux Filochard, un manitou-courant-d'air, qui, en bas sur la chaussée, chauffe Horace à la guitare, et qui, en haut, dans la chambre, passe blaireau et savon sur le menton d'Arnolphe : c'est Figaro, c'est *le Barbier de Séville*.

Différence : Molière est plutôt attentif aux flux de conscience des partenaires, Beaumarchais éprouve attirance pour les va-et-vient de l'intrigue, ses tours, ses embrouillamini. Beaumarchais est l'as de la combinatoire. Recoupements et discordances des combinaisons possibles. Au théâtre comme hors du théâtre. Il est l'inconditionnel du mic-mac. Pour ça, il a, mais vraiment, le diable au corps. Pour ça il prend tous les risques, galope des milliers de kilomètres, plonge à pieds joints en prison.

A force d'ajouter l'intrigue à l'intrigue, *le Barbier de Séville* devient du tournis presque pur. Du théâtre abstrait, non figuratif. Des arabesques dramaturgiques. Un mécanisme survolté de lettres cachées par méprise ou livrées par provocation, et les gens se retrouvent dépassés par les circonstances, ils restent derrière, comme des mirages. De même que les pauvres bêtes de maître Jacques, dans *l'Avare*, *« ne sont plus rien que des idées ou des fantômes, des façons de chevaux »*, les protagonistes du *Barbier de Séville* sont des idées, des fantômes, des façons d'êtres humains.

Jean-Luc Boutté, donnant aujourd'hui une présentation nouvelle de la pièce, met donc dans le mille en situant action et acteurs dans les nuages. Dans le vide. Et en faisant jouer les comédiens, à coups de mines naïves, de regards complices au public, de voix de pandores, comme les automates-stentors d'une parade de pure forme, d'un exercice pur d'échanges de manifestations, presque d'une danse d'illusions, d'une chanson d'idées en l'air. Et aussi bien, ce faisant, rejoint-il la toute première version du *Barbier*, située entre opéra comique et commedia dell'arte, que Beaumarchais avait proposée aux acteurs du Théâtre italien, qui la refusèrent.

Dans de grandes toiles peintes de ciels bleus et de nimbus blancs (décors de Louis Bercut), les acteurs, joliment costumés en soies abricot ou pistache – de vrais sorbets – Thierry Hancisse (Figaro), Jean-Pierre Michaël (Almaviva), Anne Kessler (Rosine), animent cette farandole, tout sourire et simplicité.

Et cela est presque tragique, en même temps, parce que les spectateurs se retrouvent tout sourire aussi. Sourire privé de sens. Sourire d'une assistance comme portée à un comble de béatitude par des remue-ménage et des éclats de voix sans queue ni tête, par un vent de «jeunesse» conçu comme un vent de niaiserie, comme si le théâtre c'était devenu cela, avant d'aller dormir, du vent et du bruit, relevés quand même, de temps à autre, par l'art toujours si sensible et touchant de Roland Bertin (Bartholo), et par l'esprit et l'allure de Marcel Bozonnet qui donne de don Bazile une figure étonnante, un peu satanique, un peu funambule, avec, très étrangement, un grain de métempsycose (et l'art du théâtre, alors, retombe sur ses pattes, en un sens), mais le jeu pourtant si fin, si ailé, de Marcel Bozonnet est, toujours, poignant aussi, parce qu'en catimini il évoque implacablement ce que Montherlant appelait *« le sombre attrait des causes perdues »*. Et il y avait de cela aussi, en Beaumarchais.

MICHEL COURNOT.

► Comédie-Française, en alternance. Tél : 40-15-00-15.

LETTRES

L'inquiétant M. Dürrenmatt

L'écrivain et dramaturge suisse de langue allemande est mort à Neuchâtel des suites d'une crise cardiaque. Il allait avoir soixante-dix ans le 5 janvier

Le voilà donc sorti du labyrinthe *(Le Monde du 15 décembre)*, le vieux Minotaure suisse qui avait construit son œuvre comme un palais baroque, dans le dédale duquel la raison, partout, se heurte à de monstrueux miroirs, où se reflètent les interrogations du temps, figures grimaçantes, ironiques, cruellement débonnaires ou démoniaques, à l'image du monde, qui n'apporte aucune réponse. C'était un très grand écrivain, tout le contraire d'un prophète. Qui donc prétend que l'art servirait de fil à des Arianes éplorées pour découvrir une issue au conflit de la matière et de l'esprit ? Il n'y en a pas d'autre que la mort.

Et la littérature de Friedrich Dürrenmatt n'avait pas pour objet la mort – ce fils de pasteur bernois était athée, et seuls les croyants se préoccupent de la mort, – mais bien le monde, *ce* monde, le nôtre, le vingtième siècle occidental, où se creuse le gouffre infini, l'énigme du Mal. Il n'a pas prétendu y apporter la lumière, mais l'ouvrir plus profondément, par un jeu de paraboles où le mystère s'enroule dans des formes de plus en plus inquiétantes, entre farce et tragédie.

Dans *le Soupçon*, l'un de ses romans vertigineux, écrit en 1951 à l'âge de trente ans, comme une suite à un premier roman, apparemment policier, qui s'appelle *le Juge et son bourreau*, le commissaire de police Barlach tombe entre les mains d'un médecin criminel nazi qu'il poursuit en Suisse dans les années sombres de l'après-guerre, se voit sommé par son bourreau, pour prix de sa vie, de lui confesser sa foi puisqu'il l'accuse de nihilisme : *« A quoi croyez-vous ? La question elle-même a quelque chose d'indécent (...). L'important, ce ne sont pas les étiquettes, mais bien ce qu'on met dessous ; l'important, c'est de vivre convenablement et selon le meilleur de sa conscience. »*

Un émigré de l'intérieur

Devant le silence obstiné de sa victime, l'ancien expérimentateur nazi proclame sa foi à lui, sa foi en la matière, en cette existence qui lui donne le droit de faire ce qu'il veut, de commettre le crime, puisque la liberté elle-même est un crime et que la justice n'existe pas. C'est aussi la conviction cynique d'un autre personnage dürrenmattien, devenu un des mythes de la modernité littéraire, Claire Zachanassian, l'inquiétante vieille dame qui vient demander, en échange de ses millions, la vie de son ancien amant, à la ville aujourd'hui ruinée, dont elle fut jadis chassée par le scandale et l'iniquité. Et la ville entière de protester vertueusement avant de lui livrer finalement, en toute bonne conscience, son lâche et vil ex-bien-aimé, exécuté sous les yeux du pasteur, des autorités et avec le concours approbateur de la presse et de la radio.

La Visite de la vieille dame rendit célèbre Friedrich Dürrenmatt dans le monde entier, avant même que la pièce ne fût portée à l'écran (avec Ingrid Bergman). On voulut lire dans cette parabole sans leçon une dénonciation du pouvoir de l'argent, du conformisme social, de la lâcheté bourgeoise. Ce fut au prix de simplifications qui effarèrent son auteur au point qu'il en donna une nouvelle version qui brouillait les pistes morales, de façon que la pièce ne pût être «récupérée» par personne.

En effet, si Dürrenmatt fut un dissident permanent dans son propre pays, la Suisse, où il vivait comme un émigré de l'intérieur qui préfère le confort à l'ascétisme parce qu'il le jugeait pour lui-même plus propice à sa créativité (il était peintre, aussi, et penseur autant qu'écrivain), il fit en sorte de ne pouvoir être assimilé à aucune idéologie et fut donc accusé par les uns de conservatisme, par les autres de gauchisme, respecté par les gens de culture qu'il considérait d'un oeil ironique, craint par les autorités que sa propre autorité intellectuelle renvoyait à leur nullité dans l'ordre de l'esprit.

« Une forteresse assiégée »

Il ne pouvait qu'être suspect pour les gens d'affaires et les patriotes verticaux, l'écrivain, qui avait parlé en ces termes de l'attitude de son pays pendant la guerre : *« La Suisse resta au-dehors de la catastrophe. Sans qu'on sache bien si elle était une prison, une forteresse assiégée ou une usine fonctionnant pour Hitler, si elle fut épargnée parce qu'elle avait fait preuve de courage ou de lâcheté, ou les deux à la fois. »*

Mais sa préoccupation première n'était pas la Suisse : cette étroite contrée fut seulement le point d'ancrage existentiel d'une inquiétude qui est bien celle de notre civilisation, et qu'il porta aux limites. La petitesse helvétique lui servit surtout à ne jamais se laisser gagner par la grandiloquence et à pratiquer une forme d'ironie proprement soufflante, alliée à une culture et à une finesse d'intelligence, qui en font peut-être le seul écrivain de langue allemande, en cette seconde moitié du siècle, qui puisse être comparé à Joyce et à Beckett.

Avec les trente volumes de ses *Œuvres complètes* (publiées par les éditions Diogene, à Zurich), ses traductions en une trentaine de langues, les innombrables études parues sur son œuvre de dramaturge, de romancier, d'essayiste, le prix Nobel de littérature aurait dû lui revenir depuis longtemps. Des esprits malicieux, et probablement mal informés, affirment que l'Académie suédoise n'osait le lui donner par crainte de vexer son compatriote et ami Max Frisch, qui était son aîné de dix ans, et méritait autant que lui cette consécration. Mais on peut estimer aussi que cette pensée, spontanément imaginative et incurablement tourmentée, où se combattaient sans relâche la tentation nihiliste et celle de l'espérance, et qui avait fini dans une sorte de lucidité hallucinée, parle mieux aux lecteurs fous de littérature qu'aux institutions.

Retranché dans sa vaste et blanche villa des hauteurs de Neuchâtel, où il s'était installé en 1952, il dégustait de grands bordeaux, peignait d'étranges toiles expressionnistes et construisait, comme un musicien savant, des livres où la réflexion morale et politique se donnaient l'espace de la physique et de la métaphysique. Friedrich Dürrenmatt, grand esprit abrité dans un corps malade, semblait, ce qu'on appelle, au village, un *original*. Il vivait, en seigneur, dans la folie et la science comme d'autres vivent à l'asile. Dans un monde qui perd l'esprit, et où la matière s'achève en marchandise, une telle œuvre, aussi déroutante que drôle, prend la force d'un hurlement de l'intelligence.

MICHEL CONTAT

► Les livres de Friedrich Dürrenmatt ont été traduits en français chez divers éditeurs dont Albin Michel, Gallimard, Julliard-L'Age d'homme et Bernard de Fallois. Plusieurs titres ont été repris en édition de poche.

Un Brecht moraliste

Au théâtre, Friedrich Dürrenmatt connaît la célébrité avec *la Visite de la vieille dame*, créée en France en 1961 dans la mise en scène d'Hubert Gignoux, avec Valentine Tessier. C'est, à travers l'histoire de cette vieille dame enrichie par les hommes, qui, revient dans le village d'où elle a été chassée dans sa jeunesse et où elle est à présent accueillie comme une reine, la satire d'une bourgeoisie peureuse et lâche. *« Le comique, le grotesque, la dérision, conviennent à notre monde sans forme, menacé par la bombe atomique »*, déclare Dürrenmatt.

La Visite de la vieille dame a été adapté pour l'opéra sur une musique de Gottfried von Einem, pour la télévision par Cavalcanti – avec Mary Marquet, qui avait déjà tenu le rôle au théâtre – et au cinéma avec Ingrid Bergman. La plupart des pièces de Dürrenmatt, *Romulus le Grand, Franck V, le Mariage de M. Mississipi, les Anabaptistes, Play Strindberg, les Physiciens*, sont jouées aussi souvent en France qu'en Suisse sinon davantage, ainsi que d'autres moins connues comme *Hercule ou les écuries d'Augias, Portrait d'une planète, le Météore*.

Proche de Bertolt Brecht, mais en plus moraliste, protestant et se réclamant de Kierkegaard, Dürrenmatt se donne pour mission de dénoncer la façon dont les tares de la société corrompent les individus. Il revendique un « théâtre populaire », clair dans son propos et qui éveille les consciences. Pourtant, marqué par son pays où la charité et les banques forment un seul business, par cette ambiance si quiète qu'elle en devient lourde, il est en définitive plus ambigu qu'il ne le souhaiterait.

Depuis la fin des années 70, son théâtre a subi une éclipse – en tout cas en France – comme d'ailleurs celui de Brecht, qui aujourd'hui retrouve la faveur des metteurs en scène. Dürrenmatt suivra peut-être.

C. G.

CINÉMA

Jeux sans frontières

« Step Across the Border »; ou le portrait d'un musicien libre, Fred Frith

En français « Passer la frontière », ou, mieux encore, à l'impératif : « Passe la frontière ». Fred Frith, objet et sujet de ce film de non-fiction, est musicien. Dans l'exercice de sa profession, il se joue des frontières. De formation classique, il joue de la guitare électrique. Les rockers le prennent pour un jazzman et réciproquement, sans parler des contemporains qui ne le reconnaissent plus. Entre John Cage et John Cale, il a choisi une fois pour toute de ne pas choisir, de voyager.

Ce nomadisme musical est le sujet du film de Nicolas Humpert et Werner Penzel, deux jeunes réalisateurs allemands. En noir et blanc à dominante gris sombre (l'exacte antithèse des blancs laiteux et des noirs de jais qui règnent sur l'esthétique clip), les réalisateurs suivent Fred Frith à travers le monde. Sans ordre apparent, le guitariste joue sur scène, improvise à domicile, déambule dans les pays où il tourne, rencontre d'autres musiciens.

En une heure quarante-cinq minutes, des correspondances se nouent, des dialogues s'ébauchent. Entre la fabrique de tambours traditionnels au Japon et les bricolages que Fred Frith inflige à sa guitare. Entre la campagne du sud de la France où Frith va apparemment se ressourcer (souvenir des années 70, *Step Across the Border* est aussi le portrait d'un soixante-huitard qui a vieilli avec grâce) et les brûlis des champs japonais. Et, surtout, entre les musiques, entre les traditions de tous les continents.

Fred Frith communique au film la vigueur de son travail de musicien, faite d'irrespect et d'enthousiasme. Humpert et Penzel en ont trouvé l'équivalent cinématographique : la beauté, le sens, naissent du hasard, des rapprochements inattendus, de l'attente.

T. S.

□ **Jessye Norman fête Noël à Notre-Dame de Paris.** – Jessye Norman donnera le 19 décembre, à 21 h 30, un concert de Noël – diffusé sur grand écran – sur le parvis de Notre-Dame. La cantatrice interprétera des chants sacrés, de Bach à Bizet, et des *negro spirituals*. Elle sera accompagnée par l'organiste Jean-Louis Gil, l'Orchestre de l'Opéra de Lyon dirigé par Lawrence Foster, par la chorale Vittoria d'Ile-de-France et la maîtrise de Radio-France.

□ **Rencontres cinématographiques de Cannes.** – La troisième édition des rencontres cinématographiques de Cannes propose jusqu'au 19 décembre vingt-sept films inédits dans le cadre d'une compétition qui ne décerne aucun bibelot, mais de l'argent aux réalisateurs. Egalement au programme de cette manifestation, plus particulièrement destinée à la jeunesse, vingt et une œuvres sont proposées, des classiques *Visiteurs du soir* ou *Ordet* à l'avant-gardiste *Madame Bovary* d'Alexandre Sokourov.

Au fin fond du Sahara

« Rose des sables », du réalisateur algérien Benhadj, révèle une composition complexe

Comme la jeune femme de son film, le réalisateur algérien Mohammed Rachid Benhadj fait de la tapisserie. Il entremêle ses images, autour du motif principal à l'étrange aspect d'un homme qui n'a guère de jambes et pas du tout de bras. Il crée ainsi moins une histoire qu'une composition complexe, chronique poétique de la vie de quelques personnes dans un village au fin fond du Sahara. Saynettes, légendes et chansons, romances, paysages immémoriaux et notations contemporaines tissent leurs fils.

Tout le talent du cinéaste est dans la manière dont il filme son Quasimodo du désert, avec un naturel chaleureux – qui épargne à la difformité du personnage tout mouvement de recul de la part du spectateur – dans l'art du collage qui fait découvrir des figures changeantes selon l'angle sous lequel on regarde cette broderie colorée.

Il y a du mélo sans doute, et des naïvetés, un côté « Petit Prince » qui fait pousser ses roses *« à mille miles de toute terre habitée »*. Et puis des chocs puissants, émouvants, visionnaires. Benhadj sait à merveille faire pétiller la joie des enfants qui dévalent une dune, faire sourire sans insister d'un téléviseur à dos de chameau, émouvoir d'un seul regard de la jeune femme dévouée à son frère infirme. Un vieux religieux enfoui dans le sable jusqu'au cou, auquel succède un poteau électrique lui aussi ensablé, ce n'est rien, c'est magique.

Rose des sables a collectionné les prix dans les festivals du pourtour méditerranéen et c'est justice : l'originalité de sa forme et les étincelles de beauté qui y crépitent annoncent la naissance d'un vrai cinéaste.

JEAN-MICHEL FRODON

AGENDA

SAMEDI 15 - DIMANCHE 16 DÉCEMBRE

CINÉMAS

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

SAMEDI

Un regard sur le cinéma américain : les années 50 : le Port de la drogue (1952-1953, v.o. s.t.f.), de Samuel Fuller, 15 h ; Un regard sur le cinéma américain : les années 50 : la Marine est dans le lac (1951, v.o.), d'Henry Hathaway, 17 h ; Hommage à Fritz Lang : Die Nibelungen (1924), de Fritz Lang, 19 h.

DIMANCHE

Un regard sur le cinéma américain : les années 50 : les Déchaînés (1959, v.o. s.t.f.), de Raoul Walsh, 15 h ; Un regard sur le cinéma américain : les années 50 : les Frères Rico (1957, v.o. s.t.f.), de Phil Karlson, 17 h ; Florilège Chishu Ryu : le Port en fleurs (1943, v.o. s.t. anglais), de Keisuke Kinoshita, 19 h ; Florilège Chishu Ryu : l'Armée (1944, v.o. s.t. anglais), de Keisuke Kinoshita, 19 h.

PALAIS DE TOKYO
(47-04-24-24)

SAMEDI

Festival d'automne : Out 1 noli me tangere (1971-1974), de Jacques Rivette, 14 h.

DIMANCHE

Hommage à Fritz Lang : Liliom (1934, v.o.), de Fritz Lang, 18 h ; Hommage à Fritz Lang : M le Maudit (1931, v.o. s.t.f.), de Fritz Lang, 20 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Zavattini : la Ciociara (1960, v.o. s.t.f.), de Vittorio de Sica, 14 h 30 ; l'Or de Naples (1954, v.o. s.t.f.), de Vittorio de Sica, 17 h 30 ; Miracle à Milan (1951, v.o. s.t.f.), de Vittorio de Sica, 20 h 30.

DIMANCHE

Zavattini : Ali Baba et les 40 voleurs (1954), de Jacques Becker, 14 h 30 ; Teresa Venerdi (1941, v.o. s.t.f.), de Vittorio De Sica, 17 h 30 ; les Femmes accusent (1961, v.o. s.t.f.), de L. Mazzeti, F. Masselli, P. Nelli, G. Macchi, G.-V. Baldi, G. Questi, M. Ferreri, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

Paris qui chante : Spécial Antilles : Mégamix nº 20 (1990), Megamix nº 32 (1990), 14 h 30 ; Spécial rock et littérature : Mégamix nº 11 (1990), Rita Mitsouko chante Marcia Baila (1987) de Philippe Gautier, Dahomd (1986), 16 h 30 ; Spécial funk : Megamix nº 12 (1990) de George Clinton, Megamix nº 19 (1990), 18 h 30 ; Spécial live : Megamix nº 31 (1990), Mégamix nº 35 (1990), 20 h 30.

DIMANCHE

Paris qui chante : Spécial transmusicales : Mégamix nº 34 (1990), Transmusicales de Rennes 1989 (1989), 14 h 30 ; Spécial Europe centrale : Mégamix nº 33 (1990), Mégamix nº 36 (1990), 16 h 30 ; Spécial rock français : Mégamix nº 7 (1990), Mégamix nº 18 (1990), 18 h 30 ; Spécial psychédélique : Mégamix nº 30 (1990), Megamix nº 4 (1989), 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A LA POURSUITE D'OCTOBRE ROUGE (A., v.f.) : UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94).

LES AFFRANCHIS (**) (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8ᵉ (45-74-93-50) ; Les Montparnos, 14ᵉ (43-27-52-37) ; Studio 28, 18ᵉ (46-06-36-07) ; v.f. : UGC Opéra, 9ᵉ (45-74-95-40).

L'AIGUILLON DE LA MORT (Jap., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6ᵉ (43-26-58-00).

AIR AMERICA (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8ᵉ (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94).

ALBERTO EXPRESS (Fr.) : Cinoches, 6ᵉ (46-33-10-82).

LES ARMES DE L'ESPRIT (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6ᵉ (46-33-97-77).

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6ᵉ (45-44-57-34).

L'AVENTURE DE CATHERINE C. (Fr.) : Epée de Bois, 5ᵉ (43-37-57-47).

LES AVENTURIERS DU TIMBRE PERDU (Can.) : Latina, 4ᵉ (42-78-47-86) ; Epée de Bois, 5ᵉ (43-37-57-47) ; Saint-Lambert, 15ᵉ (45-32-91-68).

BLANCHE-NEIGE ET LE CHATEAU HANTÉ (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11ᵉ (43-57-51-55) ; Saint-Lambert, 15ᵉ (45-32-91-68).

BOUGE PAS, MEURS, RESSUSCITE (Sov., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6ᵉ (43-26-58-00).

LE CERCLE DES POÈTES DISPARUS (A., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6ᵉ (46-33-79-38) ; George V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; Républic Cinémas, 11ᵉ (48-05-51-33) ; Saint-Lambert, 15ᵉ (45-32-91-68).

LE CHATEAU DE MA MÈRE (Fr.) : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2ᵉ (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6ᵉ (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8ᵉ (43-87-35-43) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14ᵉ (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20ᵉ (46-36-10-96).

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (A., v.f.) : Républic Cinémas, 11ᵉ (48-05-51-33) ; Grand Pavois, 15ᵉ (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15ᵉ (45-32-91-68).

LES CHEVALIERS DE LA TABLE RONDE (Fr.) : Panthéon, 5ᵉ (43-54-15-04).

58 MINUTES POUR VIVRE (A., v.f.) : George V, 8ᵉ (45-62-41-46).

LA CITÉ DES DOULEURS (Chin., v.o.) : Républic Cinémas, 11ᵉ (48-05-51-33) ; Denfert, 14ᵉ (43-21-41-01).

CYRANO DE BERGERAC (Fr.) : UGC Triomphe, 8ᵉ (45-74-93-50).

DAMES GALANTES (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (43-35-30-40).

DANCING MACHINE (Fr.) : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57) ; Rex, 2ᵉ (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6ᵉ (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94) ; Pathé Marignan-Concorde, 8ᵉ (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (45-61-94-95) ; Mistral, 14ᵉ (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14ᵉ (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15ᵉ (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20ᵉ (46-36-10-96).

DARKMAN (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (42-33-42-26) ; George V, 8ᵉ (45-62-41-46).

DELTA FORCE 2 (*) (A., v.o.) : George V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9ᵉ (47-70-10-41) ; Paris Ciné I, 10ᵉ (47-70-21-71) ; Pathé Montparnasse, 14ᵉ (43-20-12-06).

LA DÉSENCHANTÉE (Fr.) : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6ᵉ (46-33-79-38) ; George V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9ᵉ (47-70-33-88) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20).

LA DISCRÈTE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1ᵉʳ (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2ᵉ (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6ᵉ (46-33-79-38) ; La Pagode, 7ᵉ (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08) ; La Bastille, 11ᵉ (43-07-48-60) ; Les Nation, 12ᵉ (43-43-04-67) ; Fauvette, 13ᵉ (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18ᵉ (45-22-47-94).

DO THE RIGHT THING (A., v.o.) : Cinoches, 6ᵉ (46-33-10-82).

DOCTEUR PETIOT (Fr.) : Sept Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20).

ECHOS D'UN SOMBRE EMPIRE (Fr.-All.) : Les Trois Luxembourg, 6ᵉ (46-33-97-77) ; La Bastille, 11ᵉ (43-07-48-60).

L'ENFANT MIROIR (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6ᵉ (46-33-79-38) ; Les Trois Balzac, 8ᵉ (45-61-10-60).

EUROPA EUROPA (Fr.-All., v.o.) : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6ᵉ (46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, 8ᵉ (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Français, 9ᵉ (47-70-33-88).

EXTRÊMES LIMITES (A.) : La Géode, 19ᵉ (46-42-13-13).

LA FEMME FARDÉE (Fr.) : Pathé Marignan-Concorde, 8ᵉ (43-59-92-82).

LA FILLE DU MAGICIEN (Fr.) : Utopia Champollion, 5ᵉ (43-26-84-65).

GHOST (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6ᵉ (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8ᵉ (45-63-16-16) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (45-62-20-40) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20) ; UGC Maillot, 17ᵉ (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2ᵉ (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31) ; Les Nation, 12ᵉ (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (43-43-01-59) ; Fauvette, 13ᵉ (43-31-56-86) ; Mistral, 14ᵉ (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15ᵉ (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (45-22-46-01).

LA GLOIRE DE MON PÈRE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2ᵉ (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08) ; Les Montparnos, 14ᵉ (43-27-52-37).

LE GRAND BLEU (Fr., v.f.) : Elysées Lincoln, 8ᵉ (43-59-36-14).

GREMLINS 2 (A., v.f.) : Républic Cinémas, 11ᵉ (48-05-51-33) ; Denfert, 14ᵉ (43-21-41-01).

HALFAOUINE (Fr.-Tun., v.o.) : UGC Opéra, 9ᵉ (45-74-95-40) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20).

HENRY & JUNE (*) (Fr., v.o.) : Cinoches, 6ᵉ (46-33-10-82).

ILS VONT TOUS BIEN (It., v.o.) : Reflet Logos II, 5ᵉ (43-54-42-34) ; George V, 8ᵉ (45-62-41-46).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6ᵉ (46-33-10-82).

JEAN GALMOT AVENTURIER (Fr.) : UGC Normandie, 8ᵉ (45-63-16-16) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (45-61-94-95) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20).

JOURS DE TONNERRE (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31).

LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Cinoches, 6ᵉ (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15ᵉ (45-54-46-85).

LUNG TA (Fr.) : Epée de Bois, 5ᵉ (43-37-57-47).

LE MARI DE LA COIFFEUSE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6ᵉ (45-44-57-34) ; George V, 8ᵉ (45-62-41-46).

MAURICE (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5ᵉ (43-26-19-09).

METROPOLITAN (A., v.o.) : Racine Odéon, 6ᵉ (43-26-19-68) ; Les Trois Balzac, 8ᵉ (45-61-10-60).

MO' BETTER BLUES (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1ᵉʳ (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2ᵉ (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6ᵉ (43-25-59-83) ; Bretagne, 6ᵉ (42-22-57-97) ; Escurial, 13ᵉ (47-07-28-04).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5ᵉ (43-54-72-71) ; Grand Pavois, 15ᵉ (45-54-46-85).

NIKITA (Fr.) : Lucernaire, 6ᵉ (45-44-57-34) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08).

NON OU LA VAINE GLOIRE DE COMMANDER (Por., v.o.) : Epée de Bois, 5ᵉ (43-37-57-47).

PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES DU QUARTIER (Esp., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6ᵉ (46-33-97-77).

LE PETIT DINOSAURE ET LA VALLÉE DES MERVEILLES (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8ᵉ (43-59-31-97) ; Républic Cinémas, 11ᵉ (48-05-51-33).

LA PETITE SIRÈNE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6ᵉ (42-25-10-30) ; George V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; v.f. : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57) ; Rex (le Grand Rex), 2ᵉ (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6ᵉ (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94) ; George V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; UGC Normandie, 8ᵉ (45-63-16-16) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (45-61-94-95) ; Mistral, 14ᵉ (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15ᵉ (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20ᵉ (46-36-10-96).

LA PLAISANTERIE (tchèque, v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6ᵉ (43-26-80-25).

PREMIERS PAS DANS LA MAFIA (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8ᵉ (45-74-93-50).

PRÉSUMÉ INNOCENT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (42-33-42-26) ; UGC Triomphe, 8ᵉ (45-74-93-50) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (43-35-30-40).

PRETTY WOMAN (A., v.o.) : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57) ; Gaumont Les Halles, 1ᵉʳ (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2ᵉ (47-42-72-52) ; UGC Danton, 6ᵉ (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8ᵉ (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8ᵉ (45-63-16-16) ; UGC Normandie, 8ᵉ (45-63-16-16) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17ᵉ (40-68-00-16) ; UGC Maillot, 17ᵉ (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2ᵉ (42-36-83-93) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8ᵉ (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31) ; Les Nation, 12ᵉ (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13ᵉ (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (43-27-84-50) ; Miramar, 14ᵉ (43-20-89-52) ; Pathé Montparnasse, 14ᵉ (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18ᵉ (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20ᵉ (46-36-10-96).

PRINTEMPS PERDU (Fr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6ᵉ (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8ᵉ (45-61-10-60).

PROMOTION CANAPÉ (Fr.) : George V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9ᵉ (47-70-33-88) ; Les Montparnos, 14ᵉ (43-27-52-37).

PUMP UP THE VOLUME (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1ᵉʳ (40-26-12-12) ; Publicis Saint-Germain, 6ᵉ (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11ᵉ (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2ᵉ (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (45-61-94-95) ; Miramar, 14ᵉ (43-20-89-52) ; Mistral, 14ᵉ (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (45-22-46-01).

LA PUTAIN DU ROI (Fr.-It.-Brit., v.o.) : UGC Danton, 6ᵉ (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8ᵉ (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Gobelins, 13ᵉ (45-61-94-95) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31).

QUAND HARRY RENCONTRE SALLY (A., v.o.) : Epée de Bois, 5ᵉ (43-37-57-47).

RÊVES (Jap., v.o.) : Cinoches, 6ᵉ (46-33-10-82).

SAILOR ET LULA (*) (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6ᵉ (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Opéra, 9ᵉ (45-74-95-40).

LE SOLEIL MÊME LA NUIT (It., v.o.) : Lucernaire, 6ᵉ (45-44-57-34).

TANTE JULIA ET LE SCRIBOUILLARD (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1ᵉʳ (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2ᵉ (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6ᵉ (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8ᵉ (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11ᵉ (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Opéra, 9ᵉ (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (45-61-94-95) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18ᵉ (45-22-47-94).

TAXI BLUES (Fr.-Sov., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6ᵉ (43-25-59-83) ; 14 Juillet Bastille, 11ᵉ (43-57-90-81) ; Miramar, 14ᵉ (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79).

THELONIOUS MONK (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (42-33-42-26) ; Images d'ailleurs, 5ᵉ (45-87-18-09) ; Action Christine, 6ᵉ (43-29-11-30).

TILAI (burkinabé, v.o.) : Gaumont Les Halles, 1ᵉʳ (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2ᵉ (47-42-60-33) ; Saint-André-des-Arts I, 6ᵉ (43-26-48-18) ; Publicis Champs-Elysées, 8ᵉ (47-20-76-23) ; La Bastille, 11ᵉ (43-07-48-60) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (43-27-84-50) ; Bienvenüe Montparnasse, 15ᵉ (45-44-25-02) ; Pathé Wepler II, 18ᵉ (45-22-47-94).

TORCH SONG TRILOGY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5ᵉ (43-37-57-47).

TOTAL RECALL (*) (A., v.o.) : George V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2ᵉ (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94) ; Fauvette, 13ᵉ (43-31-56-86).

UN COMPAGNON DE LONGUE DATE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (42-71-52-36).

UN MONDE SANS PITIÉ (Fr.) : UGC Rotonde, 6ᵉ (45-74-94-94) ; Grand Pavois, 15ᵉ (45-54-46-85).

UN THÉ AU SAHARA (Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6ᵉ (42-25-10-30) ; Gaumont Champs-Elysées, 8ᵉ (43-59-04-67) ; Max Linder Panorama, 9ᵉ (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11ᵉ (43-57-90-81) ; Escurial, 13ᵉ (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15ᵉ (45-44-25-02) ; Kinopanorama, 15ᵉ (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2ᵉ (47-42-60-33) ; Fauvette, 13ᵉ (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14ᵉ (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18ᵉ (45-22-47-94).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Cinoches, 6ᵉ (46-33-10-82).

LA VILLE LOUVRE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6ᵉ (46-33-97-77).

LES FILMS NOUVEAUX

MONTALVO ET L'ENFANT. Film français de Claude Mouriéras, v.o. : Latina, 4ᵉ (42-78-47-86) ; Lucernaire, 6ᵉ (45-44-57-34).

RASPAD. Film soviético-américain de Mikhaïl Belikov, v.o. : 14 Juillet Odéon, 6ᵉ (43-25-59-83).

REZ-DE-CHAUSSÉE. Film soviétique d'Igor Minaiev, v.o. : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (42-71-52-36) ; Cosmos, 6ᵉ (45-44-28-80) ; Les Trois Balzac, 8ᵉ (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20).

ROSE DES SABLES. Film algérien de Mohamed Rachid Benhadj, v.o. : Utopia Champollion, 5ᵉ (43-26-84-65).

STEP ACROSS THE BORDER. Film suisse-allemand de Nicolas Humbert et Werner Penzel, v.o. : 14 Juillet Parnasse, 6ᵉ (43-26-58-00).

LES TORTUES NINJA. Film américain de Steve Barron, v.o. : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6ᵉ (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6ᵉ (45-74-94-94) ; Pathé Marignan-Concorde, 8ᵉ (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (45-62-20-40) ; v.f. : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57) ; Rex, 2ᵉ (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6ᵉ (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8ᵉ (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9ᵉ (47-70-33-88) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13ᵉ (43-31-60-74) ; Mistral, 14ᵉ (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14ᵉ (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15ᵉ (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20ᵉ (46-36-10-96).

URANUS. Film français de Claude Berri : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2ᵉ (47-42-72-52) ; Rex, 2ᵉ (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3ᵉ (42-71-52-36) ; Bretagne, 6ᵉ (42-22-57-97) ; UGC Odéon, 6ᵉ (42-25-10-30) ; La Pagode, 7ᵉ (47-05-12-15) ; George V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8ᵉ (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8ᵉ (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9ᵉ (47-70-33-88) ; Les Nation, 12ᵉ (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (43-43-01-59) ; Fauvette, 13ᵉ (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14ᵉ (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17ᵉ (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18ᵉ (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20ᵉ (46-36-10-96).

THÉÂTRES

SPECTACLES NOUVEAUX

(Les jours de première et de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

EXTASE. Théâtre Montorgueil (43-38-43-50), 21 h (12).

LA TOILE ÉCLATÉE. Boulogne-Billancourt (46-03-60-44) (dim. soir, lund.), 20 h 30.

JABOB SEUL. Beaunord-Centre Wallonie-Bruxelles (42-71-26-16) (dim. soir, lun.), 20 h 30.

A KIND OF ALASKA AND VICTORIA STATION. The Sweeny (46-33-28-12), 20 h (16).

LE MISANTHROPE. Comédie-Française (40-15-00-15). Salle Richelieu, 20 h 30 (17).

LE POÈTE DANS LES COULISSES. Fondation Deutsch-de-La-Meurthe (45-88-91-98), 21 h (15).

POLIVKA. Ranelagh (42-88-64-44), 21 h (17).

SPECTACLE GUITRY-FEYDEAU. Théâtre de Nesle (46-34-61-04) (dim.), 19 h 15 (17).

LE VOYAGE DE MOZART A PRAGUE. Orphée-Théâtre (42-76-00-05), 21 h (17).

COMMENT WANG-FO FUT SAUVÉ. Café de la Danse (43-57-05-35), 14 h 30 (18).

PILE OU FACE. Arcane (43-38-19-70), 20 h 30 (18).

POPECK. Olympia (47-42-25-49), 20 h 30 (18).

RHINOCEROS. Neuilly-sur-Seine (46-37-05-50), 20 h 30 (18).

PARIS EN VISITES

LUNDI 17 DÉCEMBRE

« L'hôtel de Bourrienne et son décor d'époque consulaire », 14 h 30 (limité à trente personnes), 58, rue d'Hauteville (Monuments historiques).

« Dans l'attente de Noël : les vierges de Notre-Dame », 14 h 30, Notre-Dame, portail central (E. Romann).

« L'histoire des Halles de Paris, du charnier des Innocents à la Halle au blé », 14 h 30, 8, rue de la Ferronnerie (Paris autrefois).

« Le Palais des sports de Paris-Bercy », 14 heures, sortie du métro POPB (M. Hager).

« L'hôtel de Lauzun et ses boiseries dix-septième siècle », 14 h 30, 17, quai d'Anjou (S. Rojon-Kern).

« Peinture italienne du dix-huitième siècle », 14 h 30, Musée du Louvre, passage Richelieu (M.-G. Leblanc).

« Les victimes célèbres du Père-Lachaise : assassinés, suicidés, accidentés, etc. », 14 h 30, porte principale, boulevard de Ménilmontant (V. de Langlade).

« Histoire de la franc-maçonnerie au Musée du Grand-Orient », 14 h 30, 16, rue Cadet (M. Pohyer).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« La cathédrale russe. Histoire de la religion orthodoxe », 15 heures, 12, rue Daru (P.-Y. Jaslet).

« Les salons rocaille de l'hôtel de Soubise », 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (D. Bouchard).

« Un couvent cistercien inconnu », 15 heures, 24, rue de Poissy (Paris et son histoire).

« Cités d'artistes et jardins secrets de Montmartre », 15 heures, métro Abbesses (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La peinture française, du quatorzième au dix-huitième siècle, au Louvre », 15 heures, devant le Louvre des Antiquaires, place du Palais-Royal (Approche de l'art).

« L'harmonie ou la violence : Matisse et Picasso », 19 heures, Musée national d'art moderne (Centre Georges-Pompidou).

CONFÉRENCES

23, quai de Conti, 14 h 45 : « Quelle morale pour l'an 2000 ? », par J. Guitton (Académie des sciences morales et politiques).

Salle Psyché, 15, rue Jean-Jacques-Rousseau, 15 heures : « Prendre l'habitude d'agir en toutes circonstances », avec A. Dumas et M.-A. Claisse (Usfipes).

Auditorium du Musée du Louvre, 18 h 30 : « L'Italie de Jean-François Champollion : les antiquités, les villes, les personnes », par E. Bresciani (Cycle : hommage à Champollion).

20, rue des Tanneries, 20 h 30 : « Evangile, politique et sociétés (troisième partie) » (Le Saulchoir).

AGENDA

MÉTÉOROLOGIE

Prévisions pour le dimanche 16 décembre

Ensoleillé, froid et sec.

LEGENDE
ENSOLEILLE
ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX
NUAGEUX COURTES ÉCLAIRCIES
TRES NUAGEUX OU COUVERT
PLUIE OU BRUINE
NEIGE
AVERSES
ORAGES
BRUMES ET BROUILLARDS
SENS DE DEPLACEMENT

METEO FRANCE

TEMPS PREVU LE 16.12.90 VERS MIDI

SITUATION LE 15 DÉCEMBRE 1990 A 0 HEURE TU

METEO FRANCE

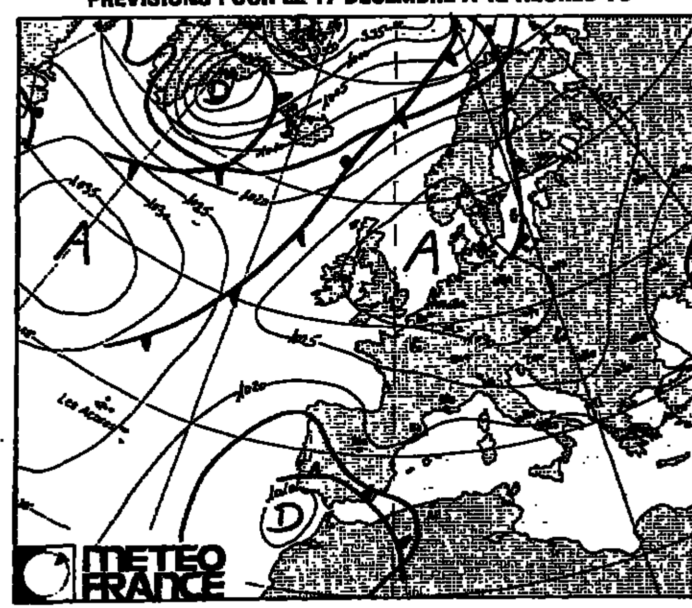
Le temps va rester très froid et sec, mais les nuages bas et les brouillards seront encore nombreux lundi. A partir de mardi la grisaille se dissipera, mais de nouveaux nuages toucheront l'ouest du pays.

Lundi 17 décembre : Froid et nuageux.

Nombreux nuages bas et brouillards le matin sur la plupart des régions, puis des éclaircies se développeront l'après-midi sur la moitié ouest. En revanche, sur l'est la grisaille se maintiendra souvent toute la journée.

Les températures seront comprises au lever du jour entre – 2 et – 7 degrés d'ouest en est. Elles atteindront en général – 2 à 5 degrés dans la journée, mais elles resteront parfois très basses dans l'Est.

PRÉVISIONS POUR LE 17 DÉCEMBRE A 12 HEURES TU



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 15-12-90

Valeurs extrêmes relevées entre le 14-12-90 à 6 heures TU et le 15-12-90 à 6 heures TU

FRANCE

AJACCIO	12	0	D
BIARRITZ	8	-2	B
BORDEAUX	7	-2	D
BOURGES	5	-2	D
BREST	9	-1	D
CAEN	5	-3	D
CHERBOURG	6	1	N
CLERMONT-FER.	2	-1	C
DIJON	3	-1	C
GRENOBLE-SM-H	2	-1	C
LILLE	4	-1	C
LIMOGES	2	-2	D
LYON	1	-4	C
MARSEILLE-MAR.	7	-4	D
NANCY	3	0	C
NANTES	5	-2	D
NICE	10	3	D
PARIS-MONTS	5	0	D
PAU	6	-4	D
PERPIGNAN	8	4	D
RENNES	3	-3	D
ST-ETIENNE	0	-1	C
STRASBOURG	2	0	C
TOURS	5	-1	D
TOULOUSE	5	-2	D
POINTE-A-PITRE	30	21	D

ÉTRANGER

ALGER	8	8	O
AMSTERDAM	4	1	P
ATHÈNES	15	11	D
BANGKOK	32	26	N
BARCELONE	15	3	D
BELGRADE	3	0	*
BERLIN	1	-1	*
BRUXELLES	3	-2	*
LE CAIRE	20	10	D
COPENHAGUE	2	0	D
DAKAR	25	20	D
DELHI	20	10	A
DJERBA	15	5	D
GENÈVE	1	0	N
HONGKONG	-	-	-
ISTANBUL	-	-	-
JÉRUSALEM	15	5	D
LISBONNE	13	6	N
LONDRES	3	-5	D
LOS ANGELES	17	8	D
LUXEMBOURG	2	-2	C
MADRID	9	-5	D
MARRAKECH	18	6	D
MEXICO	25	6	B
MILAN	8	-4	D
MONTRÉAL	-8	-12	D
MOSCOU	-1	-3	*
NAIROBI	23	15	A
NEW-YORK	16	-1	D
OSLO	0	0	C
PALMA-DE-MAJ.	3	-2	D
PÉKIN	3	-8	D
RIO-DE-JANEIRO	-	-	-
ROME	11	2	N
SINGAPOUR	31	25	O
STOCKHOLM	0	-5	B
SYDNEY	33	21	N
TOKYO	17	8	A
TUNIS	12	4	D
VARSOVIE	1	0	*
VENISE	9	0	D
VIENNE	5	0	*

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 15 décembre

TF 1

20.50 Variétés : Sébastien, c'est fou !
22.40 Soirée spéciale : Fondation Ushuaïa.
0.00 Magazine : Formule sport.
0.55 Journal et Météo.

A 2

20.40 ▶ Téléfilm : Les cavaliers aux yeux verts.
22.25 Variétés : Etoile-Palace.
23.40 Journal et Météo.
23.55 Sport : Tennis.

FR 3

De 20.00 à 0.05 la SEPT
0.05 Série rose : La fessée.
0.30 Magazine : L'heure du golf.

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : L'ultime retour.
22.00 Les Nuls... l'émission. Invitée : Gabrielle Lazure.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Epouvante sur New-York. ■
0.30 Cinéma : Voyageur malgré lui. ■

LA 5

20.40 Téléfilm : Nom de code, S.H.E.
22.30 Téléfilm : Défis mortels.
0.15 Journal de minuit.
0.30 Magazine : Désir.
0.50 Téléfilm : Esquisse d'une jeune femme sans dessus-dessous.

M 6

20.30 Magazine : Sport 6.
20.35 Téléfilm : A nous deux Manhattan.
23.35 Six minutes d'informations.
23.40 Musique : Rap line.
0.10 Musique : Boulevard des clips.
2.00 Rediffusions.

LA SEPT

20.50 Cinéma d'animation : Images.
21.00 Téléfilm : A côté de ses pompes.
22.30 Soir 3.
22.55 Débat : Dialogue.

Dimanche 16 décembre

TF 1

16.35 Tiercé à Vincennes.
16.45 Disney parade.
18.05 Magazine : Téléfoot.
19.00 Magazine : 7 sur 7.
19.50 Loto sportif.
20.00 Journal, Météo et Tapis vert.
20.45 Cinéma : Le maestro. □
22.15 Magazine : Ciné Dimanche.
22.25 Cinéma : L'ombre d'un doute. ■■
0.20 Journal et Météo.

A 2

16.35 Sport : Tennis.
18.30 Magazine : Stade 2.
19.30 Série : Maguy.
20.00 Journal et Météo.
20.40 Série : Renseignements généraux.
22.30 Magazine : Musiques au cœur.
23.45 Journal et Météo.
0.05 Série : Le saint.

FR 3

14.50 Sports 3 dimanche.
17.30 Magazine : Montagne.
18.00 Amuse 3.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.10 Série : Benny Hill.
20.40 Théâtre : Le barbier de Séville ou la précaution inutile.
22.30 Magazine : Le divan.
22.55 Journal et Météo.
23.15 Cinéma : Visages d'Orient. ■■
1.25 Magazine : Belles et bielles.
1.55 Musique : Carnet de notes.

CANAL PLUS

17.05 Les Nuls... l'émission.
18.00 Cinéma : Willow. ■■
En clair jusqu'à 20.40
20.00 Flash d'informations.
20.05 Ça cartoon.
20.30 Dis Jérôme « ... ? ».
20.35 Magazine : L'équipe du dimanche.
20.40 Cinéma : Un monde sans pitié. ■
22.05 Flash d'informations.
22.10 Magazine : L'équipe du dimanche.
0.45 Cinéma : Imagine, John Lennon. ■■

LA 5

17.50 Sport : Football. Résultats.
17.55 Série : La loi de Los Angeles.
18.50 Série : L'enfer du devoir.
20.00 Journal.
20.30 Drôles d'histoires.
20.40 Cinéma : Indiana Jones et le temple maudit. ■■
22.45 Cinéma : Une étrange affaire. ■■
0.30 Le journal de minuit.
0.40 Téléfilm : Thanatos palace hôtel.

M 6

16.15 Série : L'île fantastique.
17.10 Série : L'homme de fer.
18.00 Six minutes d'informations.
18.05 Série : Clair de lune.
18.50 Magazine : Culture pub.
19.25 Série : La famille Ramdam.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Magazine : Sport 6.
20.35 Téléfilm : Scoop à la une.
22.15 Six minutes d'informations.
22.20 Capital.
22.30 Cinéma : Histoire d'O 2. □
0.10 Six minutes d'informations.
0.15 Musique : Boulevard des clips.
2.00 Rediffusions.

LA SEPT

15.10 Cinéma d'animation : Images.
15.15 Documentaire : Vivre et tisser.
15.45 Documentaire : De singe en singe.
16.50 Musique : Intermèdes florentins.
18.00 Danse : The Catherine Whell.
19.30 Musique : Franz Schubert, Schwanengesang.
20.00 Spécial cinéma d'animation jeunesse.
20.30 Cinéma : Céleste. ■■
22.15 Court métrage.
22.30 Courts métrages : Hommage à Anatole Dauman (2).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5413

HORIZONTALEMENT

I. Utile pour celui qui veut régler la note. Café où il n'y a pas la crème. – II. Particulière, c'est une liaison. Abréviation. Vit une victoire d'Alexandre le Grand. – III. Avant le bon moment. Font une belle jambe quand elles sont fines. Symbole. – IV. Indien. Permet d'avoir les pieds au chaud. Sans effets. Pas payé. – V. Participe. Possessif. Un chef étranger. Saint normand. VI. Chiffre des unités. Bande d'étoffe. En Allemagne. – VII. Peut rendre plus heureux qu'un roi. Une opération où il faut mettre un peu de soi-même. – VIII. Femme qui est un vrai démon. On y produit beaucoup de lentilles. Préposition. – IX. Transpira. Pas assuré. – X. Touchées du doigt. Utile pour le boucher. – XI. Façons d'agir. Ne sont pas tous longs. Fétide, chez le pharmacien. – XII. Peut être assimilé à un jeu. – XIII. Grand pour les bonnes œuvres. Un oiseau apprécié. Mot qui peut faire venir le berger. – XIV. Faire son apparition. Retour des vagues. – XV. Un vulgaire cheveu. Aller en justice. En France. Fin de participe.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I										■					
II							■			■					
III				■									■		
IV				■						■			■		
V			■		■			■				■			■
VI									■			■			
VII		■			■										
VIII								■					■		
IX	■				■		■								
X								■		■					■
XI						■			■		■	■			
XII		■												■	
XIII				■								■			
XIV							■		■						
XV				■						■			■		

VERTICALEMENT

1. Sur lesquelles on a tiré un trait. Un homme qui est sur les genoux. – 2. Facile à démonter. Détériorai. Passe facilement sous une porte. – 3. Destinataire d'une épître. A prendre ou à laisser. – 4. Conjonction. Des gens qui auraient pu passer. – 5. Ne reconnus pas. Bien exprimé. – 6. Très difficile à encaisser. Maintenant mais autrefois. – 7. Quand on y est, on se fait attendre. Est parfois traité de coquin. – 8. Passe à Munich. Note. Peut assombrir autant que la jalousie. – 9. File sur une nappe. Une mauvaise politique. Pronom. – 10. Chemin qui peut être plein de charmes. Calife. – 11. Peut être assimilée à une bonne correction. Héros d'une épopée. – 12. Solidement bâti. Fee, dans le Valais. Appris. – 13. Règles. Assure une fermeture. Blanchit en hiver. – 14. Des femmes qui doivent bien présenter. Breton, au Canada. – 15. Victime d'une tromperie. Conduit. Relevé comme par un chef.

Solution du problème n° 5412

Horizontalement

I. Parolière. – II. Orateur. – III. Nage. Lège. – IV. Tiercé. En. – V. Or. Au. Est. – VI. Nef. Route. – VII. Averse. – VIII. Io. Ode. Sa. – IX. Epilées. – X. Renan. Ail. – XI. Ostiole.

Verticalement

1. Pontonniers. – 2. Araire. Ope. – 3. Rage. Fa. Ino. – 4. Otera. Volas. – 5. Le. Cure-dent. – 6. Iule. Orée. – 7. Ere. Eus. Sao. – 8. Gestes. Il. – 9. Evente. Aile.

GUY BROUTY

CARNET DU Monde

Décès

– Mme Marie-Christine Davy, son épouse,
Valérie, Nicolas, Christophe, ses enfants,
Mme Jacqueline Fernique, sa mère,
Mme Julie Kerboul, sa belle-mère,
Sa sœur,
Son frère,
Ses belles-sœurs,
Ses beaux-frères,
Ses parents
Et amis,
ont le profond chagrin de faire part du décès de

François Léonce DAVY,
contrôleur général des armées,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu en son domicile, le 13 décembre 1990, à l'âge de cinquante et un ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 17 décembre, à 14 h 15, en l'église Notre-Dame de Chatou.

14, villa Lambert,
78400 Chatou.

– Le conseil d'administration du Groupe CESI,
Le conseil Paris-Ile-de-France du CESI,
Les directions régionales du CESI,
La direction de la COFOR SA, en Espagne,
La direction d'AGENOR SA, en Belgique,
Le conseil du CEFIPA,
Et tous les salariés du Groupe CESI,
ont la douleur de faire part de la disparition, le 12 décembre 1990, de

Guy HASSON,
membre du conseil du Groupe CESI,
ingénieur civil des Mines,
officier de l'ordre du Mérite,
chevalier de la Légion d'honneur.

C'est respect et estime que chacun lui portait.

– La direction générale du Groupe CESI,
Son personnel,
Ses amis,
Le directeur général Jacques Bahry,
Le directeur du développement Marie-Christine Bazex,
s'associent dignement lors de la cruelle disparition de

Guy HASSON,

à la douleur de sa compagne, le docteur Marie-Christine Jacquinet.

La vie de Guy Hasson, à la fois humaniste et innovateur, professionnel et rieur, homme de pensée et homme d'action, a pris fin ce 12 décembre 1990, à l'aube de ses soixante-treize ans.

Si pour celles et ceux qui furent ses amis, c'est une grande douleur qui les frappe, pour les professionnels de la formation, c'est une perte considérable.

Apprécié, estimé pour son œuvre sur l'évolution, la progression et la promotion des femmes et des hommes de notre société, Guy Hasson alliait une pensée personnelle à une action efficace, vouée à sa foi en l'être humain.

Créateur de l'AFREF, du GARF et de l'IEFP, le monde de la formation peut lui rendre hommage tant en France qu'en Europe.

Guy Hasson, nous vous estimions, nous vous apprécions, nous vous aimions.

Obsèques : lundi 17 décembre, à 14 heures, église du centre de Saint-Cloud, place Charles-de-Gaulle, Saint-Cloud.

Domicile personnel :
247, avenue du Maréchal-Juin,
92100 Boulogne.

Soutenances de thèses

– Université Paris-VI (Jussieu), le mardi 18 décembre, à 16 h 30, amphithéâtre 56 A (sous la pyramide). M. Jean-Marc Labat : « Une contribution à l'amélioration des capacités pédagogiques des tuteurs intelligents ».

ÉCONOMIE

ÉTRANGER

Selon M. Karl Otto Pöhl

La Bundesbank maintiendra une politique monétaire « rigoureuse » en 1991

Le conseil d'administration de la Bundesbank a décidé lors de sa réunion bimensuelle jeudi 13 décembre à Francfort – la dernière de l'année – que l'objectif de croissance de la masse monétaire pour 1991 serait compris entre 4 % et 6 %. Cet objectif inclut pour la première fois les cinq nouveaux lander, à l'est du pays.

FRANCFORT

correspondance

Interprétant cette décision comme *« une continuité dans la politique de stabilité de la Bundesbank devant permettre une croissance soutenue en 1991 »*, le président de la Banque fédérale allemande, M. Karl Otto Pöhl, a laissé assez peu d'espoir sur une éventuelle baisse des taux d'intérêt en Allemagne.

Trois raisons, selon lui, expliquent la nécessité pour la Bundesbank de poursuivre, l'année prochaine, une politique monétaire *« rigoureuse »* qui risque d'être interprétée comme *« restrictive »* à l'étranger. D'abord, l'endettement public pour financer le coût de la réunification, qui devrait atteindre 150 milliards de deutschemarks en 1991 contre 100 milliards cette année (508 milliards de francs au lieu de 339), ce qui représentera 5 % du produit national brut allemand. Ensuite, les pressions inflationnistes que des revendications salariales comme celles d'OTV (le syndicat de la fonction publique qui réclame des hausses de 10 %) risquent d'entraîner.

« Le mark doit rester un havre de stabilité »

Enfin, le rôle du deutschemark dans le Système monétaire européen. *« Il est de l'intérêt de l'Allemagne, mais aussi de ses partenaires, que la monnaie allemande reste un havre de stabilité »*, a encore précisé le chef de la Bundesbank, excluant par là même toute baisse des taux d'intérêt.

De son côté, le secrétaire d'Etat aux finances, M. Horst Köhler, qui était présent à la réunion du conseil d'administration de jeudi, a répondu aux critiques de la Bundesbank concernant les déficits publics, en précisant que toutes les discussions actuelles entre les partenaires de la coalition victorieuse aux élections du 2 décembre *« vont dans le sens d'une plus grande économie budgétaire »*.

A propos d'une réunion du « G7 » qui devrait avoir lieu *« au début de l'année »* selon des rumeurs persistantes, M. Köhler a parlé d'une *« réunion de routine »* entre les sept nations les plus industrialisées du monde, qui n'est pas motivée par la faiblesse du dollar ou les tensions actuelles sur les marchés des changes.

Ch. HOLZBAUER – MADISON

La visite de M. Yeutter à Bruxelles

Européens et Américains reprennent leur dialogue sur le dossier agricole

Alors que s'ouvrait le sommet de Rome, la Commission de Bruxelles et le secrétaire américain à l'agriculture, M. Clayton Yeutter, n'ont pas voulu envenimer le contentieux entre les Douze et les Etats-Unis après l'échec des dernières négociations du GATT. La rencontre, vendredi 14 décembre, entre le responsable américain et M. Ray Mac Sharry, commissaire européen à l'agriculture, s'est plutôt mieux passée que prévu.

BRUXELLES
(Communautés européennes)

de notre correspondant

Après une heure et demie d'entretien entre les deux hommes, un porte-parole de la Commission a parlé de rencontre *« utile et constructive »* et de promesse mutuelle de rester *« en contact étroit »* pour la recherche d'une issue heureuse de l'Uruguay Round. C'est vague, mais c'est mieux que la mise en œuvre des représailles dont chaque partie paraissait vouloir menacer l'autre au milieu de la semaine écoulée.

Des pourparlers vont continuer, au niveau des hauts fonctionnaires, au sujet de l'accord signé voici quatre ans, et arrivant à expiration, grâce auquel les Etats-Unis pouvaient exporter d'importantes quantités de céréales fourragères vers l'Espagne et le Portugal. La CEE agitait la menace d'une non-renégociation de cet accord profitable aux producteurs américains de maïs.

En contrepartie, M. Yeutter a donné à M. Mac Sharry des assurances quant au désir de l'administration américaine de trouver une solution à l'interdiction des importations de vins français et italiens pour des motifs sanitaires contestés.

M. Mac Sharry estime que son dialogue avec M. Yeutter a fait reculer le danger d'une guerre commerciale qui se traduirait par la surtaxation des produits comestibles européens aux Etats-Unis. Il en rendra compte à la Commission dès lundi, au cours d'une discussion consacrée à la politique agricole des Douze, peut-être révisée par les responsables supranationaux de Bruxelles dans un sens plus acceptable par Washington. Mais les gouvernements veillent au grain, comme en témoigne l'envoi d'une lettre de M. Louis Mermaz à M. Mac Sharry avant sa rencontre avec l'Américain.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

La nomination des vice-présidents à la Banque européenne

L'ancien premier ministre communiste hongrois M. Nemeth, va rejoindre M. Attali à la BERD

L'ancien premier ministre communiste hongrois (de novembre 1988 à mars 1990), M. Miklos Nemeth, sera l'un des vice-présidents de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la BERD), où il sera chargé, auprès du président, M. Jacques Attali, de la gestion de la banque et de toutes les questions liées à la formation et à l'Education dans les pays d'Europe de l'Est. Sa nomination a été acceptée par les partenaires de la Banque. Ancien secrétaire du comité central du Parti socialiste ouvrier hongrois (à partir de juin 1987), M. Nemeth, alors jeune technocrate, avait fait parti du groupe des économistes réformateurs. En tant que premier ministre, il avait cherché à accélérer les réformes non seulement économiques mais également politiques. Membre du Parti socialiste qui a succédé au PSOH, M. Nemeth est resté populaire en Hongrie. Il fut l'un des rares députés élus au premier tour lors des élections législatives de mars. Il devrait quitter toutes ses fonctions à Budapest et rejoindre l'équipe de la Banque européenne à Londres.

En revanche, il est désormais acquis que M. Ernest Stern, le numéro deux actuel de la Banque mondiale, ne rejoindra pas la direction de la Banque européenne, comme cela avait été évoqué. M. Stern devait en devenir le premier vice-président. Un désaccord est intervenu sur la répartition des pouvoirs entre le président, M. Attali, et son premier vice-président.

FISCALITÉ

La discussion de la loi de finances pour 1991

Le gouvernement allège la taxe sur le foncier non bâti

A la demande du ministre de l'agriculture, M. Louis Mermaz, le gouvernement a présenté à l'Assemblée nationale jeudi 13 décembre, lors de la discussion de la loi de finances pour 1991, une mesure d'allègement de la taxe sur le foncier non bâti au bénéfice des éleveurs.

La part de cette taxe grevant les prés, les prairies naturelles, les herbages et les pâturages sera réduite de 45 %. L'Etat consent ainsi un effort de 300 millions de francs au bénéfice de la catégorie d'agriculteurs qui dégage en moyenne les plus faibles revenus.

Le gouvernement a en outre adopté une série de mesures destinées à donner une nouvelle impulsion à l'usage non alimentaire des produits agricoles. Ces mesures d'ordre fiscal concernent les esters d'huile végétale obtenus à partir du colza et du tournesol pour la fabrication de biocarburants.

L'ester d'huile végétale produit par l'unité pilote de la société Robbe, avec l'appui des professionnels des protéagineux, sera dans un premier temps taxé comme un carburant Diesel au taux de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP).

Plus tard, lorsque l'ester (1) d'huile de colza et de tournesol sera utilisé comme substitut au fioul domestique, il sera exonéré du paiment de la TIPP, soit un avantage fiscal par rapport au fioul de 0,41 franc par litre.

(1) Un ester désigne le corps résultant de l'action d'un acide sur un alcool qui élimine l'eau.

AFFAIRES

M. Darneau succède à M. Mantelet à la présidence du groupe

Moulinex va racheter l'allemand Krups

Moulinex va très vraisemblablement racheter le fabricant allemand de petit électroménager Krups. M. Roland Darneau va, lui, accéder au poste de président du groupe.

M. Michel Vannoorenberghe, le directeur financier qui contestait le bien-fondé de cette acquisition et qui avait rallumé les feux de la guerre de succession (« le Monde Affaires » du 14 décembre) a donc perdu sur tous les tableaux. Une fois de plus, c'est le père fondateur de Moulinex, retiré de la gestion directe de son affaire depuis février 1988, mais non moins très présent, qui a fait la décision.

En annonçant, vendredi 14 décembre, qu'il cédait sa présidence de groupe à son directeur général, M. Jean Mantelet, aujourd'hui agé de quatre-vingt-dix ans, a clairement signifié sa confiance à M. Roland Darneau et son irritation face aux velléités *« golpistes »* de *« Vanno »*. Une bénédiction qui tombait pile. Le conseil d'administration de Moulinex a immédiatement approuvé le projet de rachat de Krups âprement défendu par M. Darneau. Et M. Gilbert Torelli, le directeur commercial qui était resté dans une expectative prudente s'est vu attribuer le poste de directeur général du fabricant d'électroménager.

L'acquisition de Krups (1,7 milliard de francs de chiffre d'affaires en 1989) est à l'origine de la bataille qui oppose depuis près de quatre mois deux des principaux membres de l'équipe dirigeante de Moulinex. M. Michel Vannoorenberghe, le directeur financier remercié en août dernier, s'y est violemment opposé estimant que le fabricant français d'électroménager, fragilisé par la contraction du marché des micro-ondes (produit vedette qui a représenté un tiers des 5,1 milliards de francs de chiffre d'affaires réalisé en 1989) et déja lourdement endetté par les précédentes opérations de croissance externe (rachat du britannique Swan en 1989) n'avait pas les moyens d'un nouveau développement stratégique.

Un tremplin vers les pays de l'Est

Les résultats médiocres (25 millions de francs de pertes nettes) enregistrés par Moulinex sur les six premiers mois de 1990 ont conforté sa position. M. Roland Darneau, lui, a toujours défendu cette acquisition pour laquelle il avait entamé des discussions depuis plusieurs semaines.

Le rachat de Krups devrait en tout cas permettre à Moulinex de disposer de sa première implantation industrielle en Allemagne et de coller ainsi à son grand rival Seb très présent outre-Rhin depuis le rachat de Rowenta en 1988. Moulinex compte surtout profiter de ce tremplin pour attaquer les pays de l'Est, tout en développant sa part de marché dans les cafetières (elle est aujourd'hui de 11 % en Europe), produit phare de Krups.

C. M.

Pour se défendre face au groupe Pelège

La direction de la SAE a constitué un nouveau pacte d'actionnaires

La bataille pour le contrôle de la SAE (Société auxiliaire d'entreprises), le numéro un français du bâtiment, a pris, vendredi 14 décembre, une nouvelle tournure avec la constitution d'un nouveau « pacte d'actionnaires » destiné à défendre l'actuelle direction contre les appétits du groupe Pelège, devenu le principal porteur de parts de ce groupe avec 33,08 % du capital.

Ce pacte d'actionnaires, différent de celui qui a été annoncé durant l'été, représente 27,1 % du capital et 28 % des droits de vote. Il ne comprend plus le groupe de BTP espagnol Ocisa, pourtant membre du pacte précédent, et dont la participation dans la SAE est passée récemment de 5 % à environ 15 %. Aucun des signataires de cette nouvelle *« convention, prévue expressément ouverte à d'autres signataires et renouvelable tacitement par période de deux ans »* et rendue publique par un communiqué de la Société des Bourses françaises, ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la société. Les amis du président de la SAE, M. Jean-Claude Jammes, sont la Société générale (5 %), Paribas (2,5 %), Fougerolle (dont Paribas est un actionnaire minoritaire important avec 4,5 %), Comptoir des Entrepreneurs (3 %), la Société mutuelle d'assurances du BTP (4 %), la Société civile d'investissement des cadres de la SAE, l'autocontrôle de la société et la famille La Bouillerie (qui détiennent ensemble 8,1 %).

La direction de la SAE estime qu'avec ses autres *« amis »* restés anonymes et les membres du personnel qui n'ont pas signé le pacte, elle pouvait compter sur le soutien d'environ 29 % du capital et 31 % des droits de vote, soit près de la minorité de blocage.

CONJONCTURE

En octobre

Forte chute de la production manufacturière en Grande-Bretagne

La production manufacturière – qui exclut l'énergie – a baissé de 0,9 % en Grande-Bretagne au cours du mois d'octobre, confirmant le ralentissement brutal d'activité du pays.

La production industrielle d'ensemble qui comprend l'énergie, a progressé de 0,2 % par rapport à septembre (après correction des variations saisonnières) ce qui est la conséquence de la reprise d'activité de plusieurs plates-formes pétrolières en mer du Nord. Mais en un an – octobre 1990 comparé à octobre 1989 – la production industrielle est en baisse de 1,5 %.

Les prix de détail ont quant à eux baissé de 0,23 % en novembre selon des données provisoires. Cette baisse qui est la première enregistrée depuis décembre 1987, ramène le taux d'inflation annuel de 10,9 %, où il se trouvait en octobre, à 9,7 %.

Si l'on ne tient pas compte des variations du coût du crédit immobilier – comme le font tous les autres pays industrialisés – les prix de détail ont augmenté de 0,1 % en novembre par rapport à octobre et de 8 % par rapport à novembre 1989.

En novembre

Sévère recul de la production industrielle aux Etats-Unis

La production industrielle des Etats-Unis a fortement reculé en novembre, l'indice calculé sur la base 100 en 1987 revenant de 109,4 en octobre à 107,5, soit une baisse de 1,9 % en un mois. Ce recul est le plus important enregistré depuis la récession de janvier 1982, époque où les Etats-Unis étaient plongés dans l'une des plus noires récessions économiques de leur histoire. Déjà la production industrielle avait reculé de 0,1 % en septembre et de 0,9 % en octobre. Elle se retrouve en cette fin d'année au niveau atteint en janvier.

Cette nouvelle confirme la mauvaise santé de l'économie américaine, peut-être entrée dans une phase de récession : 200 000 emplois ont été supprimés en novembre dans les industries manufacturières. Elle a fait d'autant plus mauvaise impression dans les milieux d'affaires qu'au même moment était connue la forte hausse des prix de gros, dont l'indice a progressé de 0,5 % en novembre après des hausses supérieures à 1 % au cours des trois mois précédents. Or en novembre les prix de l'énergie sont restés à peu près stables alors qu'ils avaient beaucoup augmenté précédemment.

FORMATION

Les projets de M. Laignel

L'Etat et l'AFPA signeront en février un contrat d'objectifs

Après sa communication en conseil des ministres, le 12 décembre (*le Monde* du 13 décembre), M. André Laignel, secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle, a précisé les grandes orientations de son projet de réforme de l'AFPA (association pour la formation professionnelle des adultes).

« A la fin du mois de février, l'Etat et l'AFPA seront en mesure de signer un contrat d'objectifs à trois ans », pour un début d'application dès 1991, a indiqué M. Laignel, qui a ensuite précisé que *« les mesures* (prises) *feront l'objet d'un budget révisé pour 1991 »*, soit par un redéploiement des lignes de crédit de son ministère, soit par un ajout budgétaire.

Revenant sur des propos qui avaient à l'époque provoqué des réactions, M. Laignel a répété que si la réforme de l'AFPA – 10 000 salariés, 139 000 stagiaires, un budget de 4 milliards de francs – *« se posait en termes de survie pour l'association, c'est parce que je suis persuadé qu'elle est entravée par des missions diffuses, des pratiques d'une autre époque et une gestion à rénover en urgence »*.

L'ojectif de toute l'opération, déclare le ministre, consiste à remplacer la *« logique de l'offre »* de stages à remplir *« à une logique fondée sur la demande de formation »*, formulée par les stagiaires eux-mêmes. *« C'est l'axe de mon action et l'AFPA doit donner l'exemple »*, affirme-t-il, en se félicitant de la *« concertation exemplaire »* qui s'est établie avec les représentants patronaux et salariés au sein du bureau de l'AFPA.

L'assemblée générale de l'AFPA, réunie le 13 décembre, devait toutefois porter une appréciation plus nuancée. Dans un communiqué, les *« partenaires sociaux unanimes »* exprimaient *« leurs réserves sur la prise en compte, par l'AFPA, des modalités de financement du congé individuel de formation pour laquelle ils demandent un réexamen »*, la facture s'élevant à 30 millions de francs.

Un peu plus tôt, le 3 décembre, M. Antoine Faesch, secrétaire confédéral de Force ouvrière, avait adressé une lettre à M. Laignel dans laquelle il s'inquiétait des intentions de la réforme.

A. Le.

Les pétroliers dans la grande distribution

Casino vend ses 172 stations-service à Shell et Agip

Le groupe succursaliste Casino a annoncé, vendredi 14 décembre la vente de ses 172 stations-service à deux groupes pétroliers, Shell France et Agip française, pour un montant global de 660 millions de francs.

A partir de janvier, 90 stations-service prendront peu à peu l'enseigne Shell et 82 l'enseigne Agip. Cet *« accord de partenariat »* est assorti de deux *« contrats de prestations de services de longue durée »* : pendant trente ans, Casino gèrera ces stations-service avec son personnel, facturant à ses partenaires ce service et la location des terrains. De leur côté, Shell et Agip s'engagent à pratiquer des prix de vente de « grande distribution ».

Pour Casino, ces accords s'inscrivent dans la politique de recentrage du groupe sur ses métiers de base (distribution à dominante alimentaire, restauration), la distribution de carburants nécessitant des investissements particuliers en fonction de produits de plus en plus élaborés et un savoir-faire spécifique. Ils sont de plus cohérents avec sa volonté de conclure des accords européens : Casino n'a-t-il pas, depuis mai 1989, des liens privilégiés dans la distribution avec le groupe britannique Argyll et le néerlandais Royal Ahold ?

En se débarrassant d'une activité tout juste équilibrée, Casino, qui a acquis en avril La Ruche méridionale, améliore sa trésorerie, mais M. Antoine Guichard affirme avec force que *« cet accord n'est pas né du besoin de faire des profits »*. Casino, qui a réalisé en 1989 un chiffre d'affaires consolidé de 35 milliards de francs, correspondant à un volume d'affaires de 53 milliards de francs, annonce à fin novembre une progression de 31 % de son volume d'activité.

Pour Shell, comme pour Agip (sous-filiale du groupe italien ENI), il s'agit de récupérer des parts de marché occupées par la grande distribution, les stations-service de grande surface fournissant en France près de 40 % des carburants aux automobilistes. Shell, qui exploite 1 600 stations-service, verra ainsi sa part de marché passer de 8 % à 9 %, tandis qu'Agip, nouveau venu en France, avec 150 points de vente et 0,5 % du marché va tripler son activité (1,7 % du marché), les stations-service des hypermarchés commercialisant en moyenne 4 000 m^3 par an, contre 1 500 dans les stations traditionnelles.

J. D.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 10 AU 14 DÉCEMBRE

PARIS

Rechute

INDICE CAC 40

- 3 %

Le temps aura manqué à la Bourse de Paris pour entonner le refrain après la ritournelle de fête bien encourageante entendue la semaine précédente. Ces derniers jours, les valeurs françaises ont rechuté et même assez lourdement.

Si ce n'est une seule fois, la baisse fut quasi quotidienne. Elle se manifesta dès lundi avec un recul en clôture de 0,93 %. La tendance fut à peine plus résistante le lendemain avec une dépréciation moyenne des cours de 0,97 % en séance, ramenée à 0,57 % en fin de journée. Elle fut légèrement plus soutenue mercredi, mais peu convaincante néanmoins (+ 0,41 %). Si peu convaincante que jeudi, après avoir poursuivi sur leur lancée (+ 0,74 % dans la matinée), les valeurs françaises, privées de tout soutien, allaient rechuter, au point même de se retrouver un instant, après un fugitif retour dans le vert, à 1,14 % au-dessous de leur niveau de la veille, avant que, sur quelques rachats de dernière minute, le retard de l'indice CAC 40 ne se réduise à 0,51 %. Les convulsions à la baisse furent encore fortes à la veille du week-end avec des écarts tantôt de 0,3 %, tantôt supérieurs à 1,6 %. Cette fois-ci, le thermomètre de la Bourse ne flirta même pas avec la couleur végétale pour afficher en fin de journée une température résolument négative (- 1,44 %). Bref, plus de la moitié des gains récupérés la semaine précédente a été reperdue (– 3 %).

Pas vraiment étonnant. Après la satisfaction éprouvée dans les milieux financiers par les offres de négociations de Washington à Bagdad, de nouveau des craintes renaissent avec l'incapacité manifeste des deux parties de se mettre d'accord sur la date d'une rencontre pour tenter, par des pourparlers, d'éviter le déclenchement d'un conflit. *« La volonté de négocier est-elle aussi forte qu'on le prétend ? »*, entendait-on sous les lambris ? Pour parler franc, les opérateurs sont redevenus très indécis. Avec la proximité de la fin d'année boursière – la douzième et dernière liquidation générale de 1990 aura lieu le mardi 18 décembre – les investisseurs, grands et petits, ont procédé, plus généreusement qu'il ne l'eût peut-être fallu, aux ajustements habituels de leurs positions en vue de la présentation des bilans. Ce sont ces opérations qui ont pesé sur la tendance.

1991 sera une année très chahutée

Prudence excessive ? A dire vrai, les motifs de méfiance ne manquent pas. Il n'y a pas que le Golfe. S'il est vrai que l'économie française a de bonnes chances de s'appuyer sur la dynamique allemande, nul n'est capable de mesurer avec une grande précision l'effet d'entraînement. D'après l'IPECODE (Institut de prévisions économiques et financières pour le développement des entreprises), ce remorquage pourrait nous valoir une croissance de 2 % à 2,8 %. Mais l'Institut se hâte d'ajouter qu'il faut s'attendre néanmoins à une détérioration des marges et un alourdissement de l'endettement. D'autre part, si l'on en croit la COFICA (groupe Compagnie bancaire), les immatriculations de voitures automobiles devraient baisser de 5,1 % en 1991. Et quand le marché automobile a du plomb dans l'aile, l'économie tout entière en pâtit. Nombreux sont aussi les spécialistes à redouter le contrecoup de la récession américaine, une recession que confirment les dernières statistiques publiées en fin de semaine à Washington (baisse en novembre des ventes au détail, de la production industrielle et du taux d'utilisation des capacités).

Singulièrement, la « pythie du pilier sud », peu habituée généralement à noircir le tableau, se montre assez pessimiste. Selon elle, *« l'année 91 sera, boursièrement parlant, très chahutée. De deux choses l'une : ou bien la crise du Golfe débouchera sur un conflit, qui risque d'être beaucoup plus dur que prévu et dont les conséquences seront lourdes, aussi bien au Moyen-Orient que pour les pays occidentaux. Ou bien la sagesse l'emportera pour laisser la place à la diplomatie. Mais, dans ce cas, quid des troupes stationnées en Arabie saoudite ? En les retirant, les Etats-Unis et leurs alliés laisseront le champ libre au président Saddam Hussein, dont tout laisse à penser qu'il ne restera pas les deux pieds dans le même sabot. De toute façon, des problèmes financiers énormes vont se poser. Les ressources mondiales ne sont pas infinies et il se révélera rapidement impossible de payer toutes les factures. Au Moyen-Orient l'addition sera lourde. Il en ira autant de la réunification allemande, de l'aide à l'URSS et aux pays de l'Est. Tout cela avec, en arrière-plan, la menace d'une crise bancaire majeure aux Etats-Unis »*. Et notre pythie d'ajouter : *« A cause de cela, 1991 ne sera pas en Bourse une année d'investissement, mais de trading (aller et retour), donc propice à des variations brutales de cours dans les deux sens. La détente aura du mal à se développer sur le front des taux et l'intérêt continuera à se concentrer sur les produits obligataires et monétaires. »*

En définitive, même si les prix du pétrole baissent sous le poids d'heureux événements, les marchés d'actions n'en profiteront pas longtemps. Pas très réjouissant. Mais, après tout, la Bourse de Paris n'a-t-elle pas monté de plus de 200 % depuis 1982 malgré l'accident de 1987 (– 29 %) ? Elle peut bien s'offrir maintenant quelques convulsions.

ANDRÉ DESSOT

Bâtiment, travaux publics

	14-12-90	Diff.
Auxil. d'entr.	1 180	+ 40
Bouygues	448	– 16
Ciments franç.	995	– 75
GTM	350	+ 15
Immob. Phénix	128,50	– 1,50
J. Lefebvre	690	– 48
Lafarge C.	327,50	– 41,50
Poliet et Chaus.	436,50	– 31,50
SGE-SB	169	– 16

Mines d'or, diamants

	14-12-90	Diff.
Anglo-American	138,20	– 0,20
Amgold	321	– 2,80
Buf. Gold M.	62,10	– 3,90
De Beers	99,05	– 2,85
Drief. Cons.	48,30	– 3,70
Gencor (1)	12,75	+ 0,75
Harmony	33,05	– 1,25
Randfontein	19,55	– 1,45
Saint-Helena	39,70	– 0,70
Western Deep	143,50	– 12,20

(1) Coupon de 0,45 F.

Matériel électrique

	14-12-90	Diff.
CGE	569	– 5
CSEE (ex-Signaux)	174	– 10
Générale des eaux	2 289	– 21
Intertechnique	1 060	– 20
Labinal	860	– 40
Legrand	3 512	– 178
Lyon. des eaux	523	– 7
Matra	225	– 14,50
Merlin-Gerin	486	– 10
Moulinex	76,20	– 9,60
Radiotechnique	399,50	– 60,20
SEB	1 257	– 13
Sextant-Avionique	539	– 15
Thomson-CSF	116,20	– 6,40
IBM (1)	366	+ 3
ITT	240,80	– 4,10
Schlumberger	280,50	+ 5,40
Siemens	2 125	– 5

(1) Coupon de 5,00 F.

Produits chimiques

	14-12-90	Diff.
Inst. Merieux	3 235	– 165
Labo-Bell	2 210	– 390
Roussel-Uclaf	2 051	– 9
Synthelabo	590	– 30
BASF	751	+ 1
Bayer	777	– 2
Hoechst	761	+ 27
Imp. Chemic.	89	+ 1,40
Norsk Hydro	158,30	+ 3,30

Pétroles

	14-12-90	Diff.
BP-France	96	– 0,85
ELF-Aquitaine	259,50	– 10,50
Esso	679	+ 4
Primagaz	678	+ 7
Sogerap	390	– 10
Total	642	– 18
Exxon (1)	252	+ 2,90
Petrofina	1 630	– 33
Royal Dutch	385,40	– 4,10

(1) Coupon de 2,90.

Mines, caoutchouc

	14-12-90	Diff.
Geophysique	755	– 123
Imetal	226,50	– 10,70
Métaleurop	77	– 7
Michelin	68,40	– 6,20
RTZ	42,95	– 1,15
ZCI	1,62	– 0,07

Alimentation

	14-12-90	Diff.
Béghin-Say	661	– 16
Bongrain	2 360	– 140
BSN	760	+ 7
Carrefour	3 417	– 88
Casino	137,50	– 3,20
Euromarché	3 375	+ 275
Guyenne-Gasc.	1 077	– 8
LVMH	3 697	– 187
Occid. (Gle)	618	– 3
Olipar	265,60	– 18,40
Pern.-Ricard	986	– 43
Promodès	2 006	– 86
Saint-Louis	1 310	– 45
Source Perrier	1 199	– 75
Nestlé	30 250	– 100

Valeurs diverses

	14-12-90	Diff.
Accor	687	– 26
Air liquide	653	– 12
Arjomari	1 660	– 79
Bic	520	– 19
Bis	301	– 26,90
CGIP	976	– 65
Club Méditer.	485	– 9
Essilor	297,10	– 13,90
Euro-Disney	99,35	+ 0,35
Europe 1	1 105	– 31
Eurotunnel	38,40	+ 1,10
Groupe Cité	678	– 42
Hachette	169	– 7,50
Havas	465	– 34
Marine Wendel	271	– 20,50
Navigation mixte	1 290	+ 66
Nord-Est	124,60	– 6,90
L'Oréal	509	– 3
Saint-Gobain	372,50	– 49,30
Sanofi	877	– 13
Saulnes Châtillon	245	– 16
Skis Rossignol	805	– 49

Banques, assurances, sociétés d'investissement

	14-12-90	Diff.
AGF	921	+ 1
Bail Equipment	115,10	– 10,80
Bancaire (Cie)	474,50	– 5,50
Cetelem	465	– 29
CCF	162,50	– 6,50
CFF	900	– 23
CFI	377	+ 1
Chargeurs	738	– 42
CPR	248	– 22
Eurafrance	1 390	– 61
GAN	1 720	– 55
Hénin (La)	479	– 51
Locafrance	445,20	+ 7,50
Locindus	675	– 5
Midi	1 036	+ 7
Midland Bank	88	+ 2,90
OFP	1 525	– 45
Paribas	491	– 14
Prétabail	1 010	+ 1
Schneider	682	– 49
Société générale	422	– 11,50
Sovac	544	+ 4
Suez (Cie fin.)	307,60	– 11
UAP	548	– 18
UCB	147	– 18,10

Métallurgie

	14-12-90	Diff.
Alspi	364	– 41
Dassault-Aviation	416	– 4
De Dietrich	1 500	– 125
Facom	1 280	– 56
Fives-Lille	207	– 23
Penhoët	470	– 6
Peugeot	513	– 55
SAGEM	1 337	– 28
Strafor	1 015	– 35
Valéo	358,50	– 27,50
Vallourec	233	– 9

Filatures, textiles magasins

	14-12-90	Diff.
Agache (Fin.)	830	+ 45
BHV	642	– 48
CFAO	367	– 13
Damart	2 196	+ 181
DMC	343	– 33
Gal. Lafayette	1 720	– 70
Nouvelles Galeries	690	– 85
Printemps	605	– 9
La Redoute	3 240	+ 110
SCOA	15,20	– 0,10

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Euromarché	+ 10,1	Radiotechnique	– 16,1
Redoute	+ 5,7	Labo Rog. Bel	– 15
Penhoët	+ 4,8	UCB	– 14,4
Locabail immob.	+ 3,5	BHV	– 13,2
Gerland	+ 2,7	Géophysique	– 12,6
Centrest	+ 2,7	Lafarge Coppée	– 11,5
Esso	+ 2,4	Saint Gobain	– 11,1
Merlin-Gerin	+ 2,4	SPEP	– 11
Damart SA	+ 2,1	SFIM	– 10,6
Comp. du Midi	+ 2	CSEE	– 9,8
		Moulinex	– 9,8
		CMB Pack. SA	– 9,7
		Rhône Poul. CIP	– 9,3
		Nouv. Gal.	– 8,9

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
CGE	1 193 890	696 260 114
LVMH M. H.	147 360	552 466 304
BSN	668 577	507 732 888
Aux. Entrepr.	405 295	478 209 211
Eurot. SA-PLC	12 644 716	473 319 775
ELF-Aquitaine	1 332 830	416 166 177
Peugeot S.A.	757 219	415 537 453
Saint-Gobain	842 477	343 826 376
UAP	586 902	329 077 784
Lyon. E. Dum.	596 554	317 199 503
Suez (Co. de)	867 855	275 247 652
Laf. Coppée	702 635	248 705 407
Eaux (G. des)	108 497	247 616 915
Total (F. Pétr.)	374 669	245 757 395

(*) Du vendredi 7 décembre au jeudi 13 décembre 1990 inclus.

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 14 décembre 90

Nombre de contrats : 84 593.

COURS	ÉCHÉANCES			
	Déc. 90	Mars 91	Juin 91	Sept. 91
Premier	101,30	101,38	101,54	–
+ haut	101,30	101,40	101,54	–
+ bas	100,90	100,94	101,24	–
Dernier	101,02	101,12	101,26	–
Compensation	101,04	101,12	101,30	101,06

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	10 déc.	11 déc.	12 déc.	13 déc.	14 déc.
RM	2 166 170	2 058 450	1 853 373	2 605 691	–
Comptant R. et obl.	8 311 434	9 888 493	17 175 761	17 725 795	–
Actions	193 647	118 687	119 635	133 167	–
Total	10 671 251	12 065 630	19 148 769	20 464 653	–

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 29 décembre 1989)

Françaises	78,7	78,3	78,3	78	–
Étrangères	79,4	79,3	78,9	79,8	–

SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES (base 100, 31 décembre 1981)

Indice gén.	446,1	442,4	441,20	442,8	435,3

(base 1 000, 31 décembre 1987)

Indice CAC 40	1 675,01	1 665,54	1 667,85	1 659,40	1 635,52

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 7-12-90	Cours 14-12-90
Or fin (kilo en barre)	60 300	60 500
– (kilo en lingot)	60 600	60 500
Pièce française (20 fr.)	390	392
● Pièce française (10 fr.)	440	–
Pièce suisse (20 fr.)	414	417
Pièce latine (20 fr.)	356	345
● Pièce tunisienne (20 fr.)	346	350
Souverain	480	461
● Souverain Elizabeth II	480	486
● Demi-souverain	390	395
Pièce de 20 dollars	2 140	2 180
– 10 dollars	1 210	1 205
● – 5 dollars	730	730
– 50 pesos	2 300	2 330
● – 20 marks	460	475
– 10 florins	389	389
● – 5 roubles	270	270

● Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

NEW-YORK

Découragement

INDICE DOW JONES

+0,14 %

Quelques miettes de pourcentage de hausse, c'est la seule récompense que la Bourse de New York a voulu accorder à la perspective d'une diminution des taux d'intérêt. Pour le reste, ces cinq séances qui avaient commencé dans un climat de relatif espoir à l'égard de la crise du Golfe, s'achève sous une nouvelle avalanche de mauvaises nouvelles économiques et diplomatiques. Vendredi soir, Wall Street clôturait la séance à 2 593,81 points, en baisse de plus de 20 points sur la veille et en hausse symbolique de 0,14 % sur la semaine précédente.

Au cours de ces dernières quarante-huit heures, les informations les plus préoccupantes concernaient la fragilisation extrême de la plupart des banques américaines, y compris les grandes, avec les effets induits qui ne vont pas manquer de rejaillir sur l'ensemble du système financier. Par la suite, l'annonce d'une chute de 1,7 % de la production manufacturière en novembre et une augmentation, inattendue, de 0,5 % de l'indice des prix de gros pour la même période, a fait très mauvais effet sur la cote dans la mesure où ce dernier élément risque de freiner l'action de la Réserve fédérale en faveur d'une baisse des taux.

Enfin, l'intervention du président Bush, vendredi, à propos du Golfe a transformé le ton maussade en véritable découragement. Le chef de la Maison Blanche a clairement laissé entendre que faute de se mettre d'accord sur le calendrier des discussions avec M. Saddam Hussein, Washington envisageait fortement de laisser tomber cette initiative diplomatique. Mauvaise humeur ou coup de bluff ? Wall Street ne se pose même plus la question : les cours parlent d'eux-mêmes.

de notre correspondant
SERGE MARTI

	Cours 7 déc.	Cours 14 déc.
Alcoa	56 3/8	57 3/4
ATT	29 7/8	30 5/8
Boeing	45 1/2	44 7/8
Chase Man. Bank	11 3/4	11
Du Pont de Nemours	36 5/8	37 1/8
Eastman Kodak	40 7/8	41 5/8
Exxon	49 1/4	50 3/4
Ford	27 1/2	25 1/4
General Electric	57 1/2	55 5/8
General Motors	36 1/2	33 1/8
Goodyear	16 1/4	17
IBM	112 1/8	111 1/8
ITT	49	47 1/2
Mobil Oil	57 1/4	57 1/8
Pfizer	79 7/8	80 3/4
Schlumberger	54 1/2	56 1/4
Texaco	57 5/8	57 7/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	106 7/8	106 3/4
Union Carbide	16 1/4	17 5/8
USX	30 3/4	30 3/8
Westinghouse	27 7/8	27 1/2
Xerox Corp.	36 7/8	35 1/4

* Ex coupon.

TOKYO

Poursuite du redressement

INDICE NIKKEI

+3,5 %

Tokyo a retrouvé le sourire cette semaine avec une hausse de 3,5 % et a poursuivi le redressement amorcé depuis le début du mois de décembre. A l'exception de la séance de vendredi, le Kabuto-cho n'a cessé d'être orienté à la hausse. Le recul de la dernière séance de la semaine n'était pas considéré comme trop inquiétant. *« Les investisseurs ont voulu se donner un peu de répit »*, estimait un représentant de l'une des grandes maisons de titres japonaises.

Traditionnellement, le Kabuto-cho s'offre une petit galop en fin d'année. Tout semble indiquer qu'il ne faillira pas à la coutume, même si 1990 a été une période franchement mauvaise. Signe de cette reprise d'activité, les volumes. Ils ont retrouvé des niveaux dignes de Tokyo en repassant au-dessus des 600 millions d'actions échangées quotidiennement pour atteindre les 800 millions vendredi 14. La moyenne des transactions par séance a été cette année de 410 millions de titres soit le plus mauvais score depuis 1985 comme vient de le révéler une estimation récente des autorités boursières.

Après avoir déserté le marché, les gros investisseurs nippons ont retrouvé le chemin de la Bourse depuis deux semaines. Leurs interventions restent très fortes comme l'a montré la séance de vendredi 14 où les échanges effectués par les arbitrageurs entre le marché au comptant et les contrats sur indices ont poussé la cote vers le bas.

La clé de l'évolution future reste l'évolution des taux d'intérêt. Or pour la première fois, ils sembleraient s'orienter à nouveau à la baisse au Japon. D'abord les Etats-Unis vont baisser les leurs, ce qui permettra aux autorités nippones de suivre l'exemple. De plus, des divergences sont apparues entre les différents organismes influant sur la question : estimant que l'inflation n'est pas si dangereuse que cela au Japon, et qu'il faut redonner de l'air à l'économie pour soutenir la croissance, l'Agence de planification économique s'est désolidarisée de la Banque du Japon en souhaitant voir la politique monétaire japonaise se détendre.

BRUNO BIROLLI
correspondance

Indices du 14 décembre : Nikkei 24 349,50 (contre 23 522,49) ; Topix 1 800,32 (contre 1 740,3).

	Cours 7 déc.	Cours 14 déc.
Akai	520	611
Bridgestone	1 040	1 080
Canon	1 290	1 310
Fuji Bank	2 200	2 250
Honda Motors	1 300	1 290
Matsushita Electric	1 690	1 670
Mitsubishi Heavy	694	717
Sony Corp.	6 020	6 010
Toyota Motors	1 800	1 750

LONDRES

Sur-place
– 0,68 %

L'indice Footsie s'est déprécié de 0,68 %, affecté par les commentaires du chancelier de l'Echiquier, M. Norman Lamont, selon lesquels une réduction des taux d'intérêt n'était pas envisageable dans l'immédiat. L'annonce d'une baisse de 0,5 % des ventes de détail en novembre a initialement pesé sur la tendance avant qu'une stabilisation de la progression des salaires en octobre ne relance les cours à la hausse.

Indices « FT » du 14 décembre : 100 valeurs, 2 168,4 (contre 2 183,4) ; 30 valeurs, 1 701,2 (contre 1 723,8) ; Fonds d'Etat 83,37 (contre 83,29) ; Mines d'or 138,8 (contre 150,4).

	Cours 7 déc.	Cours 14 déc.
Bowater	478	477
BP	329	326
Charter	435	420
Courtaulds	343	340
De Beers (*)	10,38	10,25
Glaxo	840	867
GUS	1388	1400
ICI	900	912
Reuters	645	663
Shell	449	444
Unilever	680	688
Vickers	189	193

* En dollars.

FRANCFORT

Pause
+ 0,63 %

Après le vif redressement observé aux premiers jours de décembre, le marché a fait une pause s'offrant une progression modeste de 0,63 %. L'espoir d'une solution pacifique dans le conflit de la crise du Golfe et la baisse des taux de rendement des obligations fédérales ont été bien accueillies. D'importants achats en provenance d'Allemagne et de l'étranger ont été enregistrés, favorisant particulièrement les « blue chips » d'Outre-Rhin.

Le volume des transactions sur les huit places boursières de la RFA a atteint 26,81 milliards de DM, contre 29,17 milliards la semaine précédente.

Indices du 14 décembre : DAX, 1 522,40 points (contre 1512,84) ; Commerzbank, 1 845,50 (contre 1846,6).

	Cours 7 déc.	Cours 14 déc.
AEG	235	227
BASF	223,50	223,70
Bayer	232,20	232
Commerzbank	247,50	255,70
Deutschebank	634,50	649
Hoechst	219,50	227,80
Karstadt	635	618,20
Mannesman	285,50	282,50
Siemens	630	629,50
Volkswagen	359	371,50

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

L'eurofranc toujours en vedette

De tous les compartiments de l'euromarché, c'est encore celui du franc français qui, la semaine passée, s'est le plus mis en évidence. Dans sa partie visible, celle qui est constituée d'obligations offertes en souscription publique aux investisseurs internationaux, les nouveaux emprunteurs sont tous français.

Les débiteurs étrangers sont pour l'heure beaucoup plus discrets. Leurs opérations ont un caractère presque confidentiel. Elles ne s'adressent qu'à très peu de prêteurs à la fois, souvent à un seul. Leur nombre s'est récemment multiplié sous l'effet de deux décisions prises par les autorités, dont l'une va dans le sens d'une libéralisation mais dont l'autre est restrictive.

La mesure libérale est celle qui, d'une manière générale, autorise le lancement de placements privés en eurofrancs. La question était à l'étude depuis des années sans trouver de conclusion jusqu'à ces dernières semaines. Les services du Trésor se refusaient à donner leur feu vert. Cette attitude négative était fréquemment interprétée comme un signe de faiblesse. Elle tendait à prouver, estimait-on, que le marché de l'eurofranc était encore bien fragile. Il avait besoin d'afficher tous ses emprunteurs comme autant de témoignages de son existence qui paraissait menacée.

Maintenant qu'il figure au nombre des principaux marchés des capitaux du monde, rien ne s'oppose au développement d'une activité plus discrète. Si un emprunteur préfère la solution d'une transaction à caractère privé, même si cela doit se faire au détriment d'une transaction publique, pourquoi l'en empêcher ? Il n'y a plus rien à prouver, et ce ne sont pas les autres candidats qui manquent.

Plusieurs raisons peuvent pousser un débiteur à émettre un placement privé, à commencer par la simple volonté de ne pas ébruiter ses affaires. Une banque ou une société industrielle peut avoir intérêt à passer sous silence telle ou telle opération qui pourrait donner l'impression qu'elle est un peu trop avide de fonds à un moment donné.

Une autre raison peut être la nature spécifique d'une opération financière qui ne rentre pas dans le cadre des instruments habituels offerts sur le marché. Inversement, l'initiative peut provenir d'un investisseur qui cherche à placer des fonds d'une manière qui lui est propre, par exemple pour être assuré d'un revenu donné à une date précise. Les intéressés s'adressent alors à un établissement financier spécialisé qui sert d'intermédiaire. Ses services sont normalement très bien rémunérés. On sait que plusieurs débiteurs étrangers s'intéressent à cette solution. On soupçonne que plusieurs transactions de ce genre en eurofrancs ont déjà été conclues, mais aucun nom n'a été divulgué.

En revanche, on connaît les débiteurs de plusieurs euro-opération, montées dans un cadre très précis, celui d'emprunts subordonnés d'un type particulier lancés pour le compte d'entreprises industrielles françaises. Il s'agit de transactions prétendûment perpétuelles, dont le montage, très compliqué, exige que leur soient adossés d'autres emprunts d'une durée de quinze ans, et dont la rémunération ne se fera qu'à leur échéance, en même temps que le remboursement du capital.

Cela fait environ deux ans que ce type d'émissions existe en France, et leur caractère a toujours été privé. Elles étaient en fait les seules émissions privées à être autorisées sur le marché de l'eurofranc jusqu'au mois de novembre. Jusqu'au milieu de cette année, il était permis de les adosser à d'autres emprunts de débiteurs français. Cela n'est plus possible actuellement, car, pour des raisons fiscales, les autorités se montrent très restrictives. Elles tiennent à ce que les émetteurs de ces emprunts à capitalisation d'intérêts soient étrangers.

Placements privés et émissions publiques

Le Royaume du Danemark est en train de conclure deux de ces emprunts, par l'intermédiaire de la banque américaine J.P. Morgan, qui a également organisé une émission semblable pour le compte du Crédit suisse. Une autre émission de ce genre vient d'être mise sur pied pour le compte d'une société appartenant à cette même banque helvétique, Crédit Suisse Financial Products, qui, par le truchement de Paribas, fait pour la première fois appel au marché international des capitaux. C'est un événement car la société, comme sa maison mère, est une des rares au monde à bénéficier de la meilleure notation de la part des deux grandes agences américaines d'évaluation de crédit, Moody's et Standard & Poor's.

Pour ce qui est des titres offerts publiquement, l'attention s'est particulièrement portée sur l'opération d'1 milliard de francs lancée jeudi 13 décembre pour le Crédit local de France par J.P. Morgan & Company. Pour la première fois, une banque étrangère dirigeait une euro-mission publique en francs français. L'opération est une réussite. Elle reprend en l'affinant une formule introduite en 1986 sur le marché français par Lazard Frères & Cie au profit de la Financière du gaz.

La formule consiste à proposer aux investisseurs le choix de toucher les intérêts annuels en espèces ou de les réinvestir au pair en titres parfaitement assimilables à ceux de l'émission actuelle. Le taux d'intérêt retenu est de 9,75%. Les investisseurs réagiront en fonction de l'évolution des rendements disponibles sur le marché lors des échéances de coupons. Des niveaux supérieurs les conduiront à demander un paiement en espèces. Des niveaux inférieurs les inciteront à acquérir des obligations assimilables. Les prêteurs sont assurés d'un rapport minimal de 9,82%. En leur laissant le choix, l'emprunteur fait une économie appréciable par rapport à ce que lui coûterait une transaction normale. L'originalité de la construction de J.P. Morgan est en outre de libérer l'emprunteur du risque que représente un éventuel réinvestissement des coupons. Ce type d'emprunt est essentiellement destiné à des compagnies d'assurances.

Quant aux émissions plus traditionnelles, il y a eu la semaine passée un nouvel emprunt bénéficiant de la garantie de la République. Le Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises a levé pour 1 milliard de francs de titres de quatre ans et demi de durée par l'intermédiaire du Crédit lyonnais. Il s'agit d'une tranche nouvelle qui viendra s'ajouter à une opération existante rémunérée au taux facial de 10% l'an. Les titres ont été lancés selon la méthode américaine, ce qui assurait aux membres du groupe de direction une commission de 0,22%. Un très bon accueil a été fait à cette belle opération, dont le succès confirme ceux de la SNCF et de la Caisse nationale des télécommunications qui avaient été lancés quelques jours auparavant dans des conditions difficiles.

Par ailleurs, la Compagnie bancaire a émis pour 500 millions d'euro-obligations de cinq ans de durée par le truchement de Paribas. Les titres portent intérêt au taux facial de 10,50%. Il est encore trop tôt pour juger du résultat de cette opération destinée à trouver preneur auprès de particuliers.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Le SME sous tension

Les mêmes causes produisant les mêmes effets et la hausse des taux d'intérêt allemands continuant à renforcer le mark, le système monétaire européen s'est trouvé soumis à de nouvelles tensions, tandis que le dollar évoluait en dents de scie, au gré des nouvelles du Golfe. Ainsi, le cours de la devise américaine tombait-il, lundi, à son plus bas niveau historique à Francfort, 1,4620 DM, après l'annonce, la semaine précédente, de la libération de tous les otages par l'Irak et les propros apparemment plus conciliants du président Bush, le dimanche précédent.

On sait qu'à l'heure actuelle, le dollar s'affaiblit lorsque la perspective d'un conflit s'éloigne et se raffermit lorsque cette perspective se rapproche. C'est bien ce qui s'est passé à la veille du week-end : les déclarations menaçantes du président Bush, apparemment lassé des manœuvres de M. Saddam Hussein et prêt à annuler son offre de pourparlers avec l'Irak – faute de pouvoir fixer un calendrier – ont immédiatement poussé à la hausse le dollar, qui est passé à 1,4850 DM et 5,05 F, après avoir glissé un moment au-dessous de 5 F. Il faut dire également qu'à l'approche de la fin de l'année, tous les intervenants dans le monde : banques, sociétés industrielles et commerciales, etc. commencent à fermer leurs livres, les transactions sur les marchés des changes se réduisant de plus en plus dans la perspective de la trêve des confiseurs.

La montée récente des taux d'intérêt allemands et la vigueur du mark, sa conséquence logique, ont donc continué d'entretenir des tensions au sein du système monétaire européen. A Milan, la devise allemande a battu son record historique, à 755 lires, à 10 lires de son cours plafond de 765 lires. A Paris, le cours du mark, qui était passé, en début de semaine, de 3,3950 F à 3,40 F à 3 centimes de cours plafond de 3,43 F, revenait un peu en arrière, sous l'effet des ventes bénéficiaires, mais remontait à 3,40 F en fin de semaine.

Faiblesse du franc

De plus, les rumeurs de réaménagement du SME recommençaient à courir avec insistance, avec, comme échéance ultime, la fin du premier semestre 1991. Dans cette hypothèse, le franc suivrait le mark, bien entendu, quoi qu'en haut lieu certains analystes commencent à trouver que s'attacher à la devise allemande fait perdre des parts de marché à l'industrie française. Mais il est sûr que l'affaiblissement du franc vis-à-vis d'un mark, très ferme, n'est pas sans inconvénients. D'abord, il limite les initiatives de la Banque de France dans le domaine des taux domestiques. L'Institut d'émission aura du mal à abaisser à nouveau ses taux directeurs si le ralentissement de l'économie le rendait nécessaire.

Sans doute M. Pierre Bérégovoy a-t-il affirmé que la France conservait une marge de manœuvre, mais que se passerait-il si la Banque fédérale d'Allemagne élevait à nouveau ses taux d'intervention ? La Banque de France suivrait-elle ? Pour ne pas suivre, il faudrait que le cours du mark redescende à Paris aux environs de 3,35 F cours pratiqué fin octobre. Selon certains, elle devrait intervenir vigoureusement dès maintenant sur les marchés des changes pour casser le hausse du mark vis-à-vis du franc. Mais il semble que, pour l'instant, elle se contente de laisser passer l'orage, pour ne pas gaspiller ses munitions. Pendant combien de temps pourra-t-elle rester l'arme au pied ? La question est posée, d'autant que des processus nocifs pourraient se déclencher sur les marchés.

Certes, la situation de la France est saine. Le rythme de l'inflation redescend vers les 3,6 % (-0,2 % en novembre) et l'écart avec l'Allemagne tend vers 0,6 %, tandis que le déficit budgétaire est contenu au moment où celui de l'Allemagne explose. Mais il existe maintenant, au-delà de nos frontières, une masse considérable d'avoirs libellés en francs, sous la forme d'obligations et de bons du Trésor pour plus de 100 milliards de F détenus par des non-résidents. Ces derniers goûtent, depuis un an, le supplément de rendement offert par les produits français : deux points de plus, d'abord, un point de plus, maintenant, que les produits allemands. Mais, si le franc s'affaiblit trop, perdant plus de 2 % par rapport au mark, la marge de sécurité dont jouissaient ces non-résidents s'annule et ils seraient tentés d'avoir deux genres de réactions : ou vendre ces produits, obligations et bons du Trésor, ce qui ferait baisser leurs cours et monter leur rendement, ou se couvrir contre une baisse supplémentaire du franc en vendant à terme notre devise sur les marchés des changes, ce qui contribuerait à la faire baisser encore davantage. Ce processus est éminemment pervers et c'est la rançon de l'internationalisation de la dette française, fort précieuse pourtant à bien des égards.

F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 10 DÉCEMBRE AU 14 DÉCEMBRE 1990

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,9400	–	19,8255	78,5546	67,3854	3,2520	59,7015	0,0894
	1,9460	–	19,8965	79,1766	67,5447	3,2595	59,8802	0,0896
Paris	9,7854	5,0440	–	396,23	339,89	16,4033	301,13	4,5076
	9,7805	5,0260	–	397,94	339,48	16,3828	300,96	4,5056
Zurich	2,4696	1,2730	25,2379	–	85,7817	4,1398	76,0000	1,1376
	2,4578	1,2630	25,1294	–	85,3090	4,1166	75,6287	1,1322
Francfort	2,8790	1,4840	29,4211	116,58	–	4,8260	88,5970	1,3262
	2,8810	1,4805	29,4568	117,22	–	4,8256	88,6526	1,3272
Bruxelles	59,6550	30,75	6,0964	24,1555	20,7210	–	18,3582	2,7480
	59,7032	30,68	6,1042	24,2913	20,7227	–	18,3712	2,7503
Amsterdam	3,2495	1,6750	33,2078	1,3158	112,87	5,4471	–	1,4969
	3,2498	1,6700	33,2270	1,3222	112,80	5,4432	–	1,4970
Milan	2170,86	1119	221,85	879,03	754,04	36,3902	668,06	–
	2170,76	1115,50	221,94	883,21	753,46	36,3592	667,96	–
Tokyo	257,24	132,60	26,2887	104,16	89,3531	4,3122	79,1642	0,1185
	255,31	131,20	26,1042	103,88	88,6187	4,2764	78,5628	0,1176

A Paris, 100 yens étaient cotés le vendredi 14 décembre 3,8039 F, contre 3,8308 F le vendredi 7 décembre.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN:
Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte
14 déc. 1990
PESETA ESPAGNOLE
MARK ALLEMAND
FLORIN NÉERLANDAIS
FRANC BELGE
LIVRE IRLANDAISE
LIRE ITALIENNE
COURONNE DANOISE
FRANC FRANÇAIS
LIVRE STERLING
%
0
-1
-2
-3
-4
-5
-6

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Un vent chaud d'Amérique

Un vent chaud d'Amérique a soufflé dès le début de la semaine sur les marchés obligataires européens, relayé, à partir de jeudi après-midi, par une bonne brise en provenance d'Allemagne. Une bouffée de hausse des cours et de baisse des rendements a quelque peu animé les marchés, des rumeurs bellicistes et de mauvais chiffres américains venant toutefois tempérer ce galop d'essai à la veille du week-end.

Un vent chaud d'Amérique, avons-nous dit. Dès la semaine précédente, les taux d'intérêt à long terme américains s'orientaient à la baisse, à l'annonce d'une spectaculaire chute de l'emploi aux Etats-Unis (267 000 chômeurs supplémentaires). Cette chute laissait présager d'un ralentissement plus accentué de l'économie et d'un nouvel assouplissement de la politique de la Réserve fédérale. Du coup, le rendement de l'emprunt-phare du Trésor, le T. Bond à trente ans, passait de 8,36 %, huit jours auparavant, à 8,20 %. Les quatre premiers jours de cette semaine, la baisse s'est poursuivie jusqu'à 8,06 %, au plus bas depuis les 8,003 % du 4 janvier 1990 et en direction du seuil de 8 %, dont le franchissement apparaissait probable à plus ou moins bref délai.

A Paris, ce vent chaud stimulait les opérateurs, gagnés par la contagion, d'autant que la Banque fédérale d'Allemagne n'annonçait aucune hausse de ses taux directeurs à l'issue de son conseil d'administration du jeudi. Les cours du MATIF passaient alors au-dessus de 101, culminant jeudi à 101,60, ce qui correspondait à un rendement implicite de 9,70 % pour l'emprunt d'Etat notionnel à dix ans, pendant que celui del'OAT dix ans redescendait de 9,95 % à 9,75 %. A la veille du week-end, hélas, ce bel enthousiasme retombait un peu.

A New-York, l'annonce d'une hausse de 0,5 % des prix de gros en novembre, au lieu de 0,1 % prévu, jetait un froid, de même que les rumeurs de rupture des négociations entre les Etats-Unis et l'Irak, renforcées par les déclarations menaçantes du président Bush. Du coup, le rendement de l'emprunt du Trésor à trente ans rebondissait à 8,20 %.

A Paris, les réactions étaient immédiates, d'autant que le loyer de l'argent au jour le jour se tendait à près de 8 %. Les cours du MATIF rechutaient brutalement à 100,80 et le rendement de l'OAT remontait à plus de 9,80 %. Un beau galop d'essai, tout de même, très prometteur, mais une amélioration trop rapide affirmaient certains, qui redoutent le début de l'année 1991, susceptible, selon eux, d'être marqué par un nouveau durcissement de la politique de la Banque fédérale d'Allemagne. Celle-ci n'a guère laissé prévoir une quelconque baisse de ses taux directeurs pour les premiers mois de l'année qui vient. *«Tout justifie, à l'heure actuelle une politique anti-inflationniste très stricte»*, a affirmé son président, M. Karl Otto Pöhl, qui craint de nouvelles revendications salariales et, surtout, critique le financement de l'énorme déficit budgétaire pour 1991, l'équivalent de 500 milliards de francs. En l'absence d'impôts nouveaux et d'économies drastiques, il devra être assuré intégralement par l'emprunt.

Une vignette en Allemagne

Certes, a assuré M. Poehl, il n'existe aucune divergence entre la banque fédérale et le ministère des finances : *«Es gibt keine Differenz»* mais tout le monde à Francfort demeure sceptique. Sans doute le ministre des finances parle d'économies, notamment sur les dépenses en RDA jugées trop importantes, mais ce genre d'économies prendrait immédiatement un tour politique, de même que les recettes de poche envisagées : vignette de 100 DM par an (340 F) par véhicule automobile, des réductions possibles sur les subventions, à l'agriculture notamment, et des augmentations de TVA.

Toujours à Francfort, on parle de l'instauration d'un taux Lombard (directeur) flexible, qui permettrait de passer temporairement au-dessus de la nouvelle barre de 8,50 % et d'une légère augmentation du taux d'escompte, toujours fixé à 6 %, afin de le remettre en harmonie avec le taux Lombard. Mais une chose est certaine : si les taux à court terme peuvent ne pas monter, il leur sera très difficile de baisser, au grand dam des partenaires européens de l'Allemagne.

Sur le marché des obligations de Paris, le nouveau fléchissement du rendement des obligations assimilables du Trésor OAT à dix ans, qui est tout de même revenu de 9,95 % à 9,80 %-9,75 %, a quelque peu stimulé l'intérêt des investisseurs que certains attribuent toutefois à l'approche des clôtures de bilans et des achats de dernière heure, toujours nécessaires. Ainsi, l'emprunt du Crédit national en deux tranches de 1,2 milliard de francs, au taux nominal de 10 % (10,13 % en rendement réel) s'est placé assez correctement à cause du taux de 10 %, très apprécié dans les guichets des banques. En revanche, celui de la Caisse nationale de télécommunications, de un milliard de francs, lancé sous l'égide du Crédit lyonnais et de la BNP, au taux nominal de 9,50 % sur sept ans (10,05 % de rendement réel) a reçu un accueil très modéré, les conditions apparaissant trop tirées et le nominal de 9,50 % insuffisant par rapport aux 10 % du Crédit national. Par ailleurs, le Crédit agricole et la BNP ont émis des emprunts de respectivement 1,5 milliard de francs et 800 millions de francs diffusés dans leurs propres réseaux.

Sur le front des Sicav court terme, dites de trésorerie, les Sicav monétaires ont vu leur en-cours augmenter de 15 milliards de francs en novembre, passant à 797 milliards de francs. L'ensemble des Sicav court terme a atteint 980,2 milliards de francs selon Europerformance, à quelques encâblures des 1 000 milliards de francs. C'est autant que le total des produits financiers rémunérés au taux réglementé de 4,50 % (la moitié de celui des Sicav court terme), parmi lesquels on compte les livrets A des caisses d'épargne, le livret bleu du Crédit mutuel, les Codevi, le livret d'épargne populaire et les comptes sur livret des banques.

Ces dernières viennent de demander au ministère des finances de faire passer le plafond des Codevi défiscalisé de 10 000 F – montant fixé en 1983 – à 20 000 F; ce relèvement permettrait de recueillir 10 milliards de francs de plus pour financer de nouveaux prêts moyen terme aux petites et moyennes entreprises, toujours au taux privilégié de 9,25 %. L'en-cours Codevi est d'environ 90 milliards de francs.

FRANÇOIS RENARD

MATIÈRES PREMIÈRES

Avenir incertain pour le café

Les cours du café à Londres s'établissaient en fin de semaine autour de 650 livres la tonne, soit sensiblement au même niveau qu'en janvier 1990. Une année pour rien pour le grain noir? Pas tout à fait, si on considère la dépréciation qu'a connue ce commerce depuis la mise en sommeil de l'accord international de stabilisation des prix et la levée des quotas d'exportations en juillet 1989. Si les cotations terminent l'année comme elles l'ont commencée, on n'a pas oublié les «planchers» de 545 livres touchés pendant l'été, témoins à l'époque du déplacement des stocks des pays producteurs vers les pays consommateurs, la torréfaction française et européenne apparaissant largement couverte. Près de dix-mois mois après le retour au marché libre, l'indice moyen des prix du café a baissé de 29,5 % (26 % pour l'arabica, 31 % pour le robusta).

Le repli du billet vert, base des transactions internationales sur cette matière première, a amplifié la chute des cours, celle-ci atteignant 40 % exprimée en francs français. Comme le note le Syndicat national de l'industrie et du commerce du café, cette évolution avantageuse pour les consommateurs n'a pas stimulé la demande, bien que le poste «café» dans l'indice des prix de l'INSEE ne cesse de s'éroder (– 16 % en rythme annuel). On peut aujourd'hui se procurer 250 grammes d'arabica à moins de 5 francs en supermarché, soit à peu près le prix de deux timbres-poste. A l'inverse du reste du monde, où l'arabica prend nettement le pas sur le robusta, la France reste avant tout (à hauteur de 55 %) un consommateur de cette dernière variété surtout cultivée en Afrique.

Mais certains bouleversements sont intervenus en 1990 dans l'approvisionnement de l'Hexagone : le Zaïre a en effet détrôné la Côte-d'Ivoire comme premier fournisseur de robustas, les cerises ivoiriennes ayant vu leur qualité se dégrader sérieusement. Les achats auprès d'Abidjan ont diminué de moitié, au profit du Zaïre, mais aussi de l'Indonésie (dont les livraisons ont été multipliées par trois) et du Cameroun. Quant aux achats français d'arabica, ils se font principalement auprès du Brésil, bien que le café de Colombie ait accru sa part de marché de 70 % en neuf mois. Les producteurs africains de robusta aimeraient relancer la consommation de leur variété. Un projet de marque globale «café d'Afrique», avec une gazelle pour signe distinctif, est à l'étude pour améliorer l'image du grain noir. Une partie difficile à jouer sur un marché quelque peu anarchique et encombré de surplus.

Nouveau déficit en 1990-1991

Au cours de l'année caféière 1989-1990 achevée en octobre, les exportations mondiales ont atteint le volume record de 78,88 millions de sacs de 60 kilos, soit 8 millions de sacs de plus qu'en 1988-1989, et 10 millions de plus que la moyenne des cinq campagnes précédentes. Or, pendant la même période, la valeur unitaire des ventes des pays membres de l'OIC (Organisation internationale du café) a baissé de 36 %. Une nouvelle illustration de la fuite en avant des producteurs de matières premières sur un marché livré à lui-même, l'augmentation des quantités exportées ne compensant pas le sensible recul des prix. Après avoir représenté un courant d'échanges annuels de 10 milliards de dollars, le café ne pèse plus que 6 milliards de dollars par an.

Les cours peuvent-ils se reprendre? Les professionnels sont dubitatifs, même si, pour la seconde campagne consécutive, la production est inférieure à la consommation. Le négociant allemand F O Licht estime à 6 millions de sacs le déficit de 1990-1991, qui s'ajoutera au déficit de 4 millions de sacs enregistré en 1989-1990. En outre, les estimations de la prochaine récolte brésilienne (elle se situerait entre 20 et 24 millions de sacs), sur une production mondiale de 98 millions de sacs, sont de nature à donner un coup de fouet aux prix. Mais prudence. Les torréfacteurs sont bien approvisionnés, la consommation reste étale. Certes, les prix du robusta à Londres sur l'échéance de janvier se situent 50 livres au-dessus des cours de mars. Une situation qui, habituellement, traduit une certaine pénurie de marchandise à court terme. Il semble en réalité que cette fermeté du comptant traduise un bras de fer entre des négociants occupant sur le marché des positions antagonistes. Les choses devraient rentrer dans l'ordre une fois passée cette échéance. En tout état de cause, les producteurs d'Afrique n'ont pas le temps matériel de «sortir» leur café à temps pour profiter de ces prix quelque peu artificiels.

ERIC FOTTORINO

PRODUITS	COURS DU 14-12
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 286 (– 13) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 563 (– 44) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	7 900 (– 225) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mars	301 (=) Dollars/tonne
Café (Londres) Janvier	641 (– 10) Livres/tonne
Cacao (New-York) Mars	1 220 (+ 32) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	253 (=) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	223 (– 3) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	175,7 (– 0,9) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Le Monde

AFRIQUE DU SUD : contre l'avis de M. Oliver Tambo

L'ANC refuse de remettre en question les sanctions contre Pretoria

« *Nous devons soigneusement réévaluer l'opportunité du maintien des sanctions* », compte tenu « *des nouveaux développements dans le pays et à l'étranger* », avait déclaré le président du Congrès national africain (ANC), M. Oliver Tambo, en ouvrant, vendredi 14 décembre, les travaux des premières assises nationales de son mouvement. Mais il n'a pas été suivi par les délégués qui, dans une résolution adoptée samedi, ont estimé que les sanctions doivent être maintenues.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Rentré au pays après trente ans d'exil, M. Oliver Tambo, qui a du mal à se déplacer et parle avec difficulté à la suite d'une attaque cérébrale en août 1989, est animé d'une volonté farouche de donner l'exemple. Il a prononcé son discours debout, sans jamais s'appuyer au pupitre, mobilisant toute son énergie pour être clairement entendu des quelque mille six cents délégués et de tous les observateurs présents.

« *Je n'ai aucun doute, nous sortirons de cette conférence plus forts que jamais* », a-t-il lancé à la salle. C'est après avoir défendu le bien-fondé de « *la déclaration de Harare, adoptée par les Nations unies* » qu'il s'est interrogé sur le maintien des sanctions. « *A aucun niveau nous ne devons laisser l'initiative stratégique à l'autre bord* », a-t-il estimé. Le problème est posé clairement dans un document de réflexion, « Gérer la période de transition », remis à chacun des participants.

« *Le moment n'est pas encore venu d'appeler à la levée de toutes les sanctions* », souligne en préambule le document. « *Néanmoins, nous ne pouvons continuer d'exiger le maintien de ces mesures sans prendre le risque de subir un revers alors que la communauté internationale envisage de les lever progressivement* », expliquent les auteurs, qui citent l'exemple de l'Union soviétique et de Cuba. Tandis que Moscou vient de décider d'installer une section d'intérêts au sein de l'ambassade d'Autriche en Afrique du Sud – « *malgré notre opposition à cette démarche* », déplore le document de l'ANC –, La Havane est aujourd'hui soucieuse « *d'établir une présence* » en Afrique du Sud. C'est la première fois qu'est ainsi révélée la volonté des Soviétiques et des Cubains de renouer des liens avec Pretoria.

Succédant à M. Tambo à la tribune, le vice-président de l'ANC, M. Nelson Mandela, a, lui, insisté sur « *le maintien des pressions de la communauté internationale et le poids des manifestations de masse à l'intérieur du pays* », seules capables, d'après lui, d'« *obliger le gouvernement à appliquer les accords signés* ». Son intervention peut, *a priori*, sembler opposée à celle de M. Tambo. Elle ne l'est pas, en fait. Car Nelson Mandela n'utilise plus le terme « *sanctions* » mais « *pressions* ». Une nuance importante qui fait référence aux arguments que les puissances occidentales pourraient utiliser pour inciter Pretoria à accélérer le processus de réformes.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

□ **SOUDAN : la CEE suspend son aide.** – La CEE a suspendu depuis fin septembre son aide au Soudan en raison notamment des graves violations des droits de l'homme constatées dans ce pays. Selon M. Henri Saby, député socialiste français au Parlement européen, cette initiative « *a déjà eu de l'effet* », puisqu'une délégation du Parlement européen est partie vendredi 14 décembre pour examiner la situation au Soudan, avec « *la garantie qu'elle pourrait se rendre où elle le souhaitait* ». En juillet dernier, cette délégation avait ajourné son voyage faute de cette garantie.

Aux Nations unies

La force de maintien de la paix restera à Chypre

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondant

Par quatorze voix et une abstention (Canada), le Conseil de sécurité des Nations unies a décidé, vendredi 14 décembre, de proroger jusqu'au 15 juin prochain la présence de la Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre, constituée de contingents fournis par l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni (soit 2 126 personnes, dont quelques policiers civils).

Cette opération de maintien de la paix des Nations unies est la seule qui soit financée par des contributions volontaires. Aujourd'hui, son déficit est de 170 millions de dollars, ce qui a soulevé une polémique au sein du Conseil de sécurité. Le Canada, qui, avec la Grande-Bretagne, assure la majorité des dépenses, ainsi que la Colombie, la Finlande, l'Irlande et le Zaïre, ont déposé un projet de résolution visant à transformer, à compter de juin 1991, ces contributions volontaires en financements obligatoires.

Tous les pays membres de l'organisation seraient alors partie prenante au budget. Au sein des Cinq, le clivage est net entre la Grande-Bretagne, qui parraine la proposition, et les quatre autres membres permanents, qui hésitent entre l'abstention et le vote contre. Le vote sur ce projet de résolution a été reporté au 19 décembre prochain.

SERGE MARTI

□ **ÉTATS-UNIS : nouveau secrétaire au travail.** – Le président Bush a annoncé vendredi 14 décembre la nomination de *Mme Lynn Martin*, cinquante ans, représentante de l'Illinois, au poste de secrétaire au travail, en remplacement de Mme Elisabeth Dole, qui a démissionné pour prendre la présidence de la Croix-Rouge américaine. – *(Reuter.)*

L'ESSENTIEL

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 15 décembre 1990 a été tiré à 519 792 exemplaires.

Présentant la nouvelle équipe de la chaîne

Hachette se donne deux ans pour bâtir une autre Cinq

Modeste, la Cinq ne l'a jamais été. Ni du temps des paillettes italiennes (version Seydoux-Berlusconi), ni du temps de sa relance avec moult stars – éphémères –, puis fiction et information (version Hersant). Voilà qu'elle se prévaut une nouvelle fois de tous les charmes et de tous les atouts : un actionnariat « *fort, stable, solidaire* » ; des moyens financiers qui lui permettent de disposer « *de la sécurité et de la durée* » ; une équipe de professionnels aux « *compétences et expériences multiples* ». « *La meilleure de toutes les équipes travaillant actuellement en France* », déclarait même, jeudi 13 décembre, son PDG, M. Yves Sabouret.

C'était, il est vrai, la première réunion publique de la 5 version Hachette, depuis l'aval du CSA le 23 octobre. L'occasion de présenter les membres de la direction et de préciser les concepts et la philosophie des programmes.

« Accord de coordination » *avec M6*

Aucun bouleversement immédiat de grille : aux réajustements d'horaires survenus cette semaine succèderont quelques changements dans les programmes de la mi-journée et de l'avant-soirée, en février 1991, le lancement d'émissions de jeux et de divertissement, et la création d'un nouveau logo. « *La cohérence globale de l'antenne* » n'intervenant qu'à l'automne 1992. La 5 toutefois n'entend pas perdre de temps pour lancer productions et coproductions et instaurer des relations privilégiées avec trois autres chaînes. Canal Plus d'abord, pour coproduire ; Antenne 2 pour négocier l'achat de droits du catalogue de la chaîne publique, des coproductions croisées de fiction et des échanges dans le domaine sportif ; avec M 6, enfin, et « *surtout* ». « *Des discussions très actives sont en cours pour parvenir à un accord de coordination des programmes* », affirme M. Sabouret en évoquant des complémentarités possibles sur différents créneaux (informations et sports sur la 5, musique sur M 6). « *Nous devrions à nous deux faire émerger face à* TF 1 *un second pôle privé capable de représenter ensemble au moins 30 % des parts du marché (...) et nous irons avec M 6 le plus loin possible dans la coopération* ».

Restait à dessiner les premières orientations de la 5 dans différents secteurs. L'information, toujours dirigée par Patrice Duhamel, restera « *l'un des grands étendards de la 5* » mais gagnera peut-être de la « *rigueur* » par le raccourcissement des journaux, la suppression des télévotes et de certains débats. Quatre nouveaux magazines verront le jour, dont celui de Jean-Pierre Elkabbach, une émission sur l'automobile, une autre sur le sport hippique. Le sport, dirigé par l'ancien joueur de tennis Patrice Dominguez, se verra crédité de quatre cents heures de direct en 1991. La fiction fera l'objet de nombreuses coproductions, tantôt françaises, tantôt européennes et québécoises. Dirigée dès 1991 par René-André Larrieu, actuellement directeur-délégué de RMC et directeur général de Radio Nostalgie (qui fut de 1980 à 1987 directeur général de TF 1 Films Productions), la filiale cinéma de la 5 investira dans des films réputés « *haut de gamme* », comme le prochain film de Régis Wargnier – *Indochine* – avec Catherine Deneuve.

Le secteur jeunesse est décrit comme un secteur-clé en vertu du « *savoir-faire* » de Hachette dans ce domaine, des engagements pris devant le CSA et du rôle moteur des enfants dans l'initialisation des chaînes. Pascal Josèphe, directeur de l'antenne, garantit « *une éthique extrêmement stricte* » et une grande diversité dans les approvisionnements, tout en soulignant la volonté de privilégier le dessin animé français et européen.

Enfin, le PDG de la 5 a insisté sur son souhait de multiplier « *les liens de synergie* » avec Europe 1. D'ailleurs, dit-il, « *la 5 aimerait devenir l'Europe 1 du paysage audiovisuel* » : une image de qualité jointe à une bonne santé économique... « *et cela n'exige pas pour autant la place immédiate de leader* ».

ANNICK COJEAN

Un arrêt de la cour d'appel de Colmar

L'« exceptionnelle dureté » du divorce pour une catholique pratiquante

Catholique fervente, Mme S., cinquante-six ans, participe activement à des groupes de prière dans la région de Mulhouse. Lorsque son mari a souhaité divorcer, elle a refusé. En juin 1985, le tribunal de grande instance de Mulhouse a néanmoins prononcé ce divorce, intervenu, comme la loi l'autorise depuis 1975, au terme d'une rupture prolongée de la vie commune. Les magistrats ont estimé que « *l'attachement de Mme S. aux principes catholiques* » ne donnait pas pour autant « *de caractère anormal à l'épreuve imposée par le divorce* ». Et que sa génération était « *accessible à l'évolution actuelle des mœurs* ».

L'épouse a fait appel, invoquant la « *clause de dureté* ». Selon l'article 240 du code civil, un époux peut refuser le divorce s'il estime que celui-ci aurait, « *pour lui ou ses enfants* (...), *des conséquences matérielles ou morales d'une exceptionnelle dureté* ». Dans une décision rendue en novembre, la cour d'appel de Colmar est venue contredire le jugement de première instance. Elle a retenu cette clause, et pour des raisons socio-culturelles, fait rarissime selon les avocats spécialistes des affaires matrimoniales.

La cour d'appel a estimé que la rupture du lien conjugal risquerait de « *remettre en cause non seulement l'équilibre moral et social, mais également l'état de santé physique* » de l'épouse.

Mais surtout, le divorce revêtirait, selon la cour, un caractère d' « *exceptionnelle dureté* » en « *soulevant la réprobation du milieu qu'elle fréquente et qui s'oppose de façon absolue au principe du divorce* ».

Premier feu vert pour Europesat

Neuf pays européens (Allemagne, Autriche, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse, Yougoslavie) ont autorisé vendredi 14 décembre l'organisation Eutelsat à intensifier les études du système de satellites de télévision directe Europesat. Ces Etats demandent que le système, prévu à partir de 1996 avec trois satellites à la position de 19 degrés ouest, puisse véhiculer au moins trente-neuf chaînes de télévision. Il pourrait ainsi servir de relais aux satellites de télévision directe nationaux, comme TDF 1 et TDF 2 en France (*le Monde* du 28 novembre). La commission d'enquête sur les pannes de ce dernier, qui doit remettre son rapport lundi, pourrait demander de nouvelles investigations avant de statuer.

CBS rachète une partie de son capital

La grande américaine CBS vient d'annoncer qu'elle se proposait de racheter plus de dix millions de ses propres actions pour une somme totale de deux milliards de dollars. CBS, dont le capital est divisé en 23 millions d'actions, est contrôlée par le groupe Loews (5,9 millions d'actions) et les héritiers du fondateur, Willam Paley, décédé il y a quelques semaines (1,3 million d'actions).

L'opération annoncée par M. Lawrence Tisch, propriétaire de Loews et nouveau président de CBS, devrait permettre aux héritiers de M. Paley de régler les droits très importants sur la succession et au groupe Loews de réaliser une très confortable plus value. Ce rachat utilisera une grosse partie du « cash » (3 milliards de dollars) accumulé par le *network* lors de la vente des filiales disques et édition. Pour de nombreux observateurs de Wall Street, cette opération pourrait préparer la vente de la chaîne ou sa fusion avec un grand groupe de communication. La rumeur veut que Walt Disney s'intéresse de près à CBS mais M. Tisch a de nouveau démenti la vente de sa chaîne.

L'OMS ne participera pas au congrès de Bangkok sur le sida

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a annoncé, jeudi 13 décembre, sa décision de ne pas participer au congrès international sur le sida du 17 au 21 décembre, à Bangkok, en raison des restrictions imposées par les autorités thaïlandaises à la délivrance des visas aux personnes atteintes du sida.

L'OMS se conforme ainsi à la résolution de l'Assemblée mondiale, adoptée en mai 1988, qui demande aux Etats membres « *d'éviter toute action discriminatoire et tout préjugé à l'égard des personnes infectées par le VIH et des sidéens en ce qui concerne la fourniture de service, l'emploi et les voyages* ». La Thaïlande, qui a adopté un arrêté ministériel interdisant la délivrance de visas aux sidéens pour des voyages de courte durée, ne l'a pas modifié pour permettre à des personnes infectées ou malades de participer au congrès, comme le lui demandait l'OMS.

Mort du psychiatre Gaston Ferdière

Ami des surréalistes, militant des droits de l'homme, celui qui restera dans les mémoires comme le médecin d'Antonin Artaud, le docteur Gaston Ferdière est mort le 11 décembre à l'âge de quatre-vingt-trois ans

Né en 1907 à Saint-Etienne, d'un père dreyfusard anti-militariste et athée, Gaston Ferdière fit ses études de médecine à Lyon, puis à Paris et se spécialisa en neurologie. Membre du groupe de L'Evolution psychiatrique, ami des surréalistes, il participa, au côté d'André Breton, au congrès international pour la défense de la culture, en 1935, et milita activement dans les milieux de gauche et libertaires.

Dans les années 70, il lutta contre l'utilisation de la psychiatrie à des fins politiques dans les régimes communistes ou militaires. Président du comité santé-Chili, membre du comité contre les hôpitaux psychiatriques spéciaux en URSS, il fut l'un des premiers à examiner le dissident soviétique Leonid Plioutch et à démentir le diagnostic de schizophrénie porté à son encontre.

Mais le nom du docteur Gaston Ferdière restera surtout associé à celui du poète Antonin Artaud, qu'il accueillit à l'asile psychiatrique de Rodez, dont il était le directeur en 1943, à la demande de Robert Desnos. Cet internement, qui se prolongea jusqu'en 1946, fut au centre d'une polémique passionnée et souvent mal informée. On reprocha notamment à Ferdière d'avoir prescrit au poète malade des électrochocs. Le psychiatre s'en expliqua à plusieurs reprises dans la revue *la Tour de feu* (décembre 1959) et dans ses mémoires *les Mauvaises Fréquentations* (Simoën 1978).

P. K.

EN BREF

□ **M. François Tiger élu président du CESP.** – M. François Tiger, président du groupe Ogilvy France, a été élu mardi 11 décembre président du Centre d'études des supports de publicité (CESP), organisme paritaire qui mesure notamment l'audience de la presse. Il remplace M. Philippe Charmet.

[M. François Tiger a mené sa carrière publicitaire chez JWT, puis McCann Erickson, avant de rejoindre en 1974 l'agence Ogilvy and Mather et d'accéder à la présidence du groupe Ogilvy France en 1990. M. Tiger est également président de l'Association des agences conseil en communication (AACC).]

□ **Délai pour Canal J ... et pour Euromusique.** – Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a accordé à la chaîne pour enfants Canal J un délai supplémentaire, jusqu'au 1er janvier, pour démarrer ses émissions hertziennes et par satellite. Ce répit permet à Canal J de poursuivre ses négociations sur un contrat de diffusion avec TDF et sur l'amélioration de son réseau hertzien (*le Monde* du 14 décembre).

Le CSA n'a en revanche pas évoqué la candidature de la chaîne musicale Euromusique à des fréquences hertziennes, dont le canal 38 à Paris. Les dirigeants d'Euromusique avaient fait de l'attribution rapide de ces fréquences une condition de leur survie (*le Monde* du 4 décembre).

□ **Manifestation du Mouvement fédéraliste européen en marge du sommet de Rome.** – Plusieurs centaines de militants du Mouvement fédéraliste européen ont manifesté vendredi 14 décembre à Rome, au moment où s'ouvrait le sommet européen, pour demander une accélération du processus d'unification de l'Europe. Un appel du mouvement, s'élevant contre « *la lenteur intolérable* » du processus d'unification européenne en raison des « *égoïsmes nationaux* », signé notamment par MM. Valéry Giscard d'Estaing, président de l'organisation, et Bob Molenaar, secrétaire général, a été remis au président du conseil italien, M. Giulio Andreotti, afin d'être transmis aux Douze. – (*AFP*.)

□ **Trois militants de Greenpeace expulsés de Polynésie.** – Les autorités françaises ont ordonné, vendredi 14 décembre, l'expulsion de trois des cinq militants de l'association écologiste Greenpeace, qui avaient été arrêtés, mardi dernier, pour s'être approchés du site des essais nucléaires français de Mururoa.

□ **ESPAGNE : un policier tué et un autre blessé.** – Un policier a été tué, vendredi 14 décembre, à Amorebieta près de Bilbao par l'explosion d'une bombe placée sous sa voiture, et un autre grièvement blessé lors d'un attentat similaire à Saint-Sébastien.

□ **VOILE : Coupe de l'America.** – Le bateau du défi français de Marc Pajot pour la Coupe de l'America 1992 sera baptisé *Ville de Paris* (*le Monde* du 11 décembre). Conformément à l'accord signé vendredi 14 décembre avec M. Jacques Chirac, maire de Paris, la capitale apportera une aide financière de 45 millions de francs pour ce programme de trois ans. L'équipe du défi français devrait s'installer à San-Diego (Californie) dès le 11 janvier 1991 afin de préparer le premier Championnat du monde des Class Am.